

# POUR LE FÉDÉRALISME

FÉDÉCHOSES



Des militant.es en liesse traversant en courant la frontière italienne à Ponte San Luigi (Vintimille), en 1952, lors de la campagne « Europe sans frontières ».

## Focus : Retour aux fondamentaux, liberté de circulation au-delà des frontières

Ce regard croisé sur la liberté de circulation, de l'élargissement de l'espace Schengen en 2023 aux travailleurs immigrés en 1978, montre les difficultés à assumer un discours sur une immigration légale et la renégociation de la politique d'immigration sous la pression du populisme et de l'extrême-droite. L'occasion de rappeler les actions fédéralistes contre les frontières, la conscription militaire obligatoire ou pour les droits syndicaux, civiques et politiques des travailleurs immigrés destinées à détacher la citoyenneté de la nationalité.

## Théorie du fédéralisme :

2022 : 25<sup>ème</sup> anniversaire du décès de Mario Albertini (1919-1997) fondateur de la revue *Il Federalista*, dirigeant du MFE italien puis président de l'UEF Europe durant une décennie après sa réunification. *Pour le fédéralisme – FédéchoSES*, historiquement proche de sa pensée politique, lui rend ici un premier hommage avec un texte de Lucio Levi. Mario Albertini a eu en particulier un rôle crucial dans la réunification de l'UEF Europe puis le rapprochement entre les fédéralistes européens et mondiaux.

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Courrier des lecteurs et des lectrices</b> .....	<b>4</b>
Lecture de <i>La réconciliation franco-allemande</i> de Raymond Krakovitch.....	4
<b>Éditorial</b> .....	<b>5</b>
<b>Le « billet d’humeur »</b> .....	<b>6</b>
Diplomatie : l’Union a-t-elle renoncé à se faire une place sur la scène internationale ? .....	6
<b>Il y a « 30 » ans</b> ... ..	<b>7</b>
Mobilisation des fédéralistes pour l’abolition des frontières...et autres actions... ..	7
L’extrême-droite et l’Europe .....	8
Pour les droits civiques des travailleurs immigrés .....	10
<b>Focus : Retour aux fondamentaux, la liberté de circulation</b> .....	<b>13</b>
<b>Première partie : Schengen, une liberté de circulation corsetée</b> .....	<b>13</b>
Bulgarie et Roumanie – La route sinueuse vers Schengen.....	13
Pourquoi la Roumanie, la Croatie et la Bulgarie doivent intégrer l’espace Schengen .....	15
Col de Banyuls : Les députés R&PS et le Président du groupe Libertés, Indépendants Outre-mer et Territoires (LIOT) à l’Assemblée nationale demandent sa réouverture.....	16
<b>Deuxième partie : L’extrême-droitisation des esprits ou la mobilité mise en question</b> .....	<b>17</b>
L’Europe et ses migrants.....	17
Toute personne est libre de quitter n’importe quel pays y compris le sien.....	19
<b>Fed’actualités : L’Euro a eu 20 ans et on n’en a pas parlé</b> .....	<b>21</b>
Du serpent monétaire à l’euro : 30 ans pour créer la monnaie unique.....	21
Euro, 20 ans déjà... Bon anniversaire, l’euro... et longue vie !! .....	22
L’euro et l’identité européenne.....	24
L’euro. Un statut international à consolider... ..	26
<b>L’interview</b> .....	<b>29</b>
Tout savoir sur l’affaire Speidel et le dernier combat d’Henri Frenay.....	29
<b>Théorie du fédéralisme</b> .....	<b>31</b>
Mario Albertini (1919-1997) .....	31
<b>Féd’actualités : Le tour du monde des fédéralistes</b> .....	<b>39</b>
Building Humane Advances and Institutions post COVID-19: the need for a Global Federation ...	39
Could the Mahsa Amini Protests Be a Turning Point for Iran? .....	42
L’UE à 36 : ce sera « une autre Europe ».....	45
Union Européenne : le temps de la réforme est venu, parlons-en ! .....	47
Grand emprunt européen - La volte-face européenne de la Cour constitutionnelle allemande .....	48

<b>Fédéralisme, lutte et adaptation au dérèglement climatique.....</b>	<b>50</b>
Climate crisis calls for concrete political answers .....	50
<b>Le regard historique de Robert Belot .....</b>	<b>52</b>
Le traité de l'Élysée (1963) : l'avvers et le revers d'un événement .....	52
<b>Le trimestre européen .....</b>	<b>57</b>
Les fédéralistes européens doivent continuer à soutenir une Ukraine profondément européenne.....	57
<b>In Memoriam.....</b>	<b>59</b>
Robert Muller: Crossing Frontiers for Reconciliation.....	59
<b>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste .....</b>	<b>60</b>
Baudrà. Ce que nous prend la guerre et ce qu'elle ne peut pas nous enlever.....	60
Eliane Brum, Brésil, le bâtisseur de ruines de Lula à Bolsonaro .....	61
Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger.....	62
La réconciliation franco-allemande, 1945 – 1950.....	62
Sauvons les langues régionales ! .....	63
Troubadours : Bertran de Born, Bernard de Ventadour, Peire Vidal.....	64
<b>Nouvelles du réseau .....</b>	<b>67</b>
Rencontres et projets fédéralistes - Les rendez-vous de l'UEF France .....	67
<b>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste .....</b>	<b>68</b>

**Lecture de *La réconciliation franco-allemande de Raymond Krakovitch***

Mesdames et Messieurs,

Je viens de terminer la lecture du livre de Raymond Krakovitch sur « La réconciliation franco-allemande 1945-1950 ». C'est une belle pièce qui rappelle quelques vérités sur la période immédiate après la Deuxième Guerre mondiale, notamment le conflit entre nationalistes et européens qui a vu les gaullistes et les communistes dans le même côté du combat. C'est une vérité désagréable pour les héritiers de la tradition gaulliste et quelques chrétiens-démocrates en France qui, à cause de soucis électoraux, ont soutenu à l'époque la thèse de de Gaulle.

Évidemment, dans sa courte étude M. Krakovitch ne peut pas traiter l'évolution des positions différentes en détail. Mais les sondages cités et quelques trouvailles dans les archives sont très significatives. Par exemple, quand il cite Maurice Couve de Murville, alors directeur politique du Quai d'Orsay, disant au diplomate Jean Laloy « si nous n'obtenons pas ça, nous avons perdu la guerre » (p. 30), il démontre bien le sérieux des plans de découpages de l'Allemagne souvent niés aujourd'hui. Quand il rapporte que, selon un sondage d'octobre 1944, 76% des Français se prononçaient pour un démembrement de l'Allemagne, on ne peut qu'admirer le courage des socialistes qui à la même époque s'opposaient à toute division du pays. Et quand M. Krakovitch nous présente un de Gaulle qui en juin 1950 demande un référendum qui donnera « naissance à la Fédération » européenne (p. 38), il souligne toute la flexibilité et l'ambiguïté de la politique européenne du général.

On aimerait que M. Krakovitch puisse trouver le temps d'élargir son essai vers une monographie détaillée de l'évolution de la pensée et de la politique française à l'égard de l'Allemagne jusqu'au lancement du plan Schuman. Dans son état actuel il sera bien utile en mettant un contre-point dans le débat.

Cordiales salutations.

**Professor Dr. h.c. Wilfried Loth**  
Universität Duisburg-Essen  
Historisches Institut  
45117 Essen / Germany  
[www.uni-due.de/geschichte/wilfried\\_loth](http://www.uni-due.de/geschichte/wilfried_loth)

Bonjour,  
Ce numéro de « pour le fédéralisme » est excellent. Une fois de plus.

Bravo.

Il renforce le souhait de faire connaître la revue davantage et en particulier de la rendre plus facile à découvrir et plus accessible sur le net. Je crois comprendre qu'il est prévu d'en parler au moins pour partie lors du prochain conseil d'administration. Je renouvelle que je suis disposé à participer à un groupe de réflexion (et donc d'action) sur le sujet.

Amitié fédéraliste  
Jean-Claude Sebag  
Je renouvelle bien sûr mon abonnement, et comme l'an passé y ajouterai celui d'un jeune fédéraliste ...au moins potentiel ☺

**Jean-Claude Sebag**

Chers amis,

Je vous remercie de votre envoi des deux derniers ouvrages sur la France et l'Allemagne. Je vais lire avec plaisir les récits de cette période que Robert et moi avons connue. Le temps a passé sans résoudre les difficultés d'entente entre ces deux pays. L'Europe y parviendra-t-elle ?  
(...) Avec mon amitié.

**Madeleine Toulemon**

## English version

In this issue, we address the issue of freedom of movement, migration and borders. Shocked by the fact that Romania and Bulgaria have been rejected by the enlargement of Schengen while Croatia is entering the European area, we wanted to return to this history, and more broadly, to show how federalists have always defended equal rights by republishing an article from 1976.

As soon as we talk about immigration and open borders, we come up against the "great shift to the extreme right" of minds. Jean-Francis Billion's 1973 article shows that this phenomenon is nothing new. Jean-François Drevet's current analysis reports that we remain prisoners of the shackles of nationalist thought.

The French pension reform crisis is striking in this regard. In a Western Europe with a declining birth rate (despite injunctions, social pressure, tax support and social benefits), maintaining a system of solidarity between generations is an issue. The development of an extreme right state of minds prevents us from thinking of solutions based on greater openness and acceptance to the rest of the world. All this without forgetting that this pension reform is very unfavorable to immigrant workers, without this having moved many people...

By using all the contortion tools of the little Fifth Republic parliamentarism, the government shows its inability to take advantage of its relative majority to make it an opportunity to relearn parliamentarism. The very palpable democratic fatigue after the use of the article 49.3 and the massive demonstrations that followed show the institutional impasse in which this Constitution puts us. It is therefore necessary to rethink the institutions by changing the Constitution, or even changing it with a Sixth Republic that is approaching federalism.

## Version française

Dans ce numéro, nous abordons la question de la liberté de circulation, des migrations et des frontières. Choqués par le fait que la Roumanie et la Bulgarie soient recalées à l'élargissement de Schengen alors que la Croatie entre dans l'espace européen, nous avons voulu revenir sur cet historique, et plus largement, montrer comment les fédéralistes ont toujours défendu l'égalité des droits en republiant un article de 1976.

Dès que l'on parle d'immigration et d'ouverture des frontières, on se heurte au « grand glissement vers l'extrême-droite » des esprits. L'article de Jean-Francis Billion de 1973 montre que ce phénomène n'a rien de nouveau. L'analyse, actuelle, de Jean-François Drevet, relate que nous restons prisonniers des carcans de pensée nationaliste.

La crise de la réforme des retraites est frappante à cet égard. Dans une Europe occidentale à la natalité déclinante (malgré les injonctions, la pression sociale, les soutiens fiscaux et des prestations sociales), le maintien d'un système de solidarité entre les générations se pose et l'extrême-droitisement des esprits empêche de penser des solutions s'appuyant sur une plus grande ouverture et accueil au reste du monde. Tout cela sans oublier que cette réforme des retraites est très défavorable aux travailleurs immigrés, sans que cela n'ait ému grand monde ...

En utilisant tous les outils de contorsion du peu de parlementarisme de la Vème République le gouvernement montre son incapacité à profiter de sa majorité relative pour en faire une opportunité pour réapprendre le parlementarisme. La fatigue démocratique fortement palpable après l'usage du 49.3 et les manifestations massives qui s'en sont suivies montrent l'impasse institutionnelle dans laquelle cette Constitution nous met. Il faut donc repenser les institutions en faisant évoluer la Constitution, voire en changer avec une VIème République qui s'approche du fédéralisme.

*Pour le fédéralisme – Fédéchoses*

## Diplomatie : l'Union a-t-elle renoncé à se faire une place sur la scène internationale ?

Hervé Moritz

Président du Mouvement Européen - France



Ce n'est pas nouveau. A l'ombre des diplomaties de ses Etats membres, l'Union européenne (UE) en tant que telle peine depuis des années à s'imposer dans le jeu international. De récents épisodes témoignent encore de cette situation presque anachronique à l'heure des grandes

puissances mondiales.

Début février, les Européens s'inquiètent du grand plan de subventions à l'industrie voté par le Congrès américain. L'*Inflation Reduction Act* pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'économie de l'UE en instaurant une distorsion de concurrence entre les deux rives de l'Atlantique. Pour éviter la fuite des usines et les pertes d'emplois sur le Vieux Continent, le ministre français de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, et son homologue allemand, Robert Habeck, s'envolent pour Washington afin de négocier avec l'Oncle Sam. Pourquoi le ministre allemand et son homologue français ? Quelle légitimité ont-ils pour représenter les intérêts commerciaux des citoyens de l'Union ?

N'y avait-il donc aucune personne pour représenter les intérêts communs des Européens ? Il y a pourtant bien un commissaire européen en charge de la politique commerciale, Valdis Dombrovskis, pour piloter une politique majeure de l'Union puisqu'elle fait partie de ses compétences exclusives. Ou bien l'Union aurait pu envoyer son émissaire en chef, le commissaire espagnol Josep Borrell, le fameux Haut-représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dont la fonction existe depuis une quinzaine d'années. Dans cette affaire, l'UE est encore une fois aux abonnés absents sur la scène internationale.

Cet exemple est symptomatique de l'incapacité de l'Union à sortir de son retrait permanent, au second plan par rapport à ses États membres sur la scène globale malgré les dispositions introduites par le Traité de Lisbonne. Elle ne parvient pas à développer une diplomatie pleine et entière au service de ses 450 millions de citoyens.

A l'heure de la guerre en Ukraine et de l'impératif d'unité des Européens pour faire face, l'Union gagnerait à prendre toute sa place dans le jeu diplomatique mondial par une action volontariste sur tous les continents pour y promouvoir son modèle de liberté et de démocratie et y défendre les intérêts de ses citoyens. Déjà dans le soutien à l'Ukraine, la coordination et le renforcement des défenses européennes, l'OTAN damne le pion à l'Union. Les États-Unis sont volontaristes, alors que l'Union traîne dans l'adoption de ses paquets de sanctions progressifs. Quand l'heure des pourparlers adviendra, il y a fort à parier que l'Union ne sera pas représentée à la table des négociations, comme en 2014 lors de la signature des Accords de Minsk.

Quand l'heure des pourparlers [pour mettre fin à la guerre en Ukraine] adviendra, il y a fort à parier que l'Union ne sera pas représentée à la table des négociations, comme en 2014 lors de la signature des Accords de Minsk.

Pourtant, partout dans le monde, les Etats européens perdent la crédibilité qu'ils avaient dans leurs anciennes sphères d'influence, laissant la place aux géants de ce monde. Les limites des diplomaties nationales vont croissantes et les grands de l'Union ne peuvent durablement parler au nom des vingt-sept. Seuls les dirigeants des institutions que nous avons en partage le peuvent. Avec la volonté politique suffisante et des moyens pour agir, l'Union pourrait donner un nouveau souffle à la diplomatie des Européens. Chiche ?



## Mobilisation des fédéralistes pour l'abolition des frontières... et autres actions...

Jean-Francis Billion  
Président de Presse fédéraliste

La couverture de ce numéro de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses* illustre l'une des nombreuses actions frontières lancées dès le début des années 1950 (plus tôt peut-être) par les fédéralistes ; à la jointure du pays niçard/niçois et de la Ligurie, entre Vintimille et Menton en 1952. Ce type d'actions ont eu lieu durant des années, par exemple, aux postes de douane italien et français entre Modane et Bardonecchia à l'initiative des deux sections locales, et avec la participation d'autres sections ; Oullins, Lyon ou Villars de Lans, d'un côté, Turin ou d'autres communautés du Val d'Aoste ou du Piémont, de l'autre. J'y ai personnellement participé plusieurs années, autours du 9 mai, au début des années 1970 : diffusion de tracts, signatures de la pétition au Sénat pour l'élection directe du Parlement européen, demande aux automobilistes de refuser de présenter leurs documents d'identité. Mais aussi, entre l'Alsace et les Landers allemands limitrophes, au pont de Kehl en particulier et encore récemment. Très probablement dans d'autres régions frontalières d'Europe et sous diverses modalités.

Une « action frontière » est plus particulièrement passée à la postérité : l'historien fédéraliste turinois, Sergio Pistone, franchissant, l'imposant cordon de sécurité lors de l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc le 16 juillet 1965 pour présenter au présidents français et italien, Charles de Gaulle et Giuseppe Saragat les revendications fédéralistes.

N'ayant rien à voir avec une action frontière, une autre action « coup de poing » visant toujours de Gaulle, s'était déroulée à Lyon deux ans auparavant, le samedi 29 septembre 1963 lorsque les forces de police accompagnant le chef de l'État avaient dû procéder, à l'aide de la grande échelle des pompiers et à la grande joie des badauds, à l'enlèvement du drapeau européen flottant habituellement fièrement à la fenêtre du local du Mouvement fédéraliste européen, au 64 rue de la République, mis en berne pour la durée du séjour présidentiel ! Accompagné d'un serrurier pour forcer les portes, « ces mêmes forces de police ont ensuite occupé les locaux du Mouvement et ce, jusqu'au lendemain matin. (...) Le Mouvement fédéraliste européen constate que ces voies de fait annoncent les applications pratiques d'une politique dont la

hargne nationaliste a été magnifiquement définie dans le discours de la Place des Terreaux (...)¹.

Ces jours-ci, un communiqué de presse, à retrouver dans quelques pages, de Régions & Peuples solidaires, nous apprend que suite à un déplacement en Catalogne du député européen François Alfonsi (groupe Verts / Alliance libre européenne) ce sont des parlementaires accompagnés du président du groupe Libertés, indépendance, outre-mer et territoires (LIOT) à l'Assemblée nationale, qui, autre type d'action frontière, ont écrit aux autorités pour demander la réouverture de la douane du col de Banyuls, fermé depuis deux ans en dépit des Accords de Schengen. Il me semble du reste que les groupes de la JEF catalane et « occitanie » se sont il y quelques mois intéressés à cette même question.

Plutôt qu'une énumération plus longue et fastidieuse d'actions frontières il m'a semblé plus intéressant de proposer à notre comité de rédaction de republier deux textes parus dans les premiers numéros de *Fédéchoses* il y a en fait près de 50 ans, et non pas « 30 ans » seulement.

Un texte, de moi, sur « l'extrême droite et l'Europe », publié dans notre numéro 2 et établissant notre opposition totale et irrévocable à l'extrême droite et, en particulier, à ses vues en matière européenne que nous ne pourrions jamais assez dénoncer.

Un texte de Bertrand Saint-Gal sur « les droits civiques et politiques des travailleurs immigrés », adopté à l'unanimité par le congrès de Lyon de septembre 1975 où avait été recrée la section française de la Jeunesse européenne fédéraliste. Ce texte explicitait pourquoi cette question méritait que les fédéralistes s'en emparent : dénoncer le nationalisme, dont les frontières restent un symbole, et se battre afin que, dans une société fédéraliste encore à venir : la « citoyenneté » soit clairement séparée de la « nationalité ». Il mentionnait également une précédente action des Jeunes du MFE lancée en 1969 pour appeler les jeunes à refuser la conscription militaire obligatoire.

Comme les « actions frontières » toutes ces actions visaient et viseront toujours à dénoncer et combattre le nationalisme.

¹ Archives de Bernard Lesfargues, MFE, Communiqué de presse, Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 1963.

*Fédéchoses, dès sa création, avait ainsi pris une position d'opposition frontale à l'extrême-droite, qui n'a jamais cessé d'être la sienne, et n'a jamais cessé en parallèle (et tout en soutenant les revendications politiques et culturelles des milieux autonomistes démocrates) de dénoncer toute dérive ethniste et toute collusion entre fédéralistes et néo-fascistes comme on le voit dans les dernières lignes du texte.*

*Les personnes intéressées pourront trouver une analyse plus fouillée dans un texte plus récent : J.-F. Billion, « Pierre Vial : la culture Rhône-Alpes dans la gueule du Saint-Loup », *Fédéchoses*, n° 100, 2<sup>ème</sup> trimestre 1998, sur [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)*



L'auteur en 1976, Photo parue dans *Fédéchoses* n°15

de démissions et d'exclusions. Il a finalement décidé de poursuivre le jeu électoraliste aux côtés du FN et de Jean-Marie Le Pen.

Conscient du score dérisoire qui a été réalisé, d'autres éléments de cette famille politique veulent entraîner leurs camarades (*sic* !) sur d'autres chemins : ceux de la lutte pour l'Europe unie, pour la défense des minorités ethniques... tout en dénonçant les États nationaux comme ennemis publics numéro un (ou presque). Articles de J. N. Bergerot-Boiret dans *Notre Europe* (n° 134), de Robert Sollier dans *L'Action européenne* (n° 10).

François Duprat écrivait déjà en 1970 : « Pour la première fois aussi, l'idée d'une internationale des nationalistes cesse d'être une utopie [...]. Les nationalistes européens sentent intimement que la victoire de la Révolution européenne passe par l'adoption du slogan, paradoxal à première vue, « Nationalistes de tous les pays, unissez-vous ! » ».

Dans *L'Action européenne*, n° 10, G. A. Amaudruz (ancien adjoint du Colonel Fonjallas, chef du fascisme suisse) tire les conclusions logiques de cette défaite et de ces analyses : « Les forces d'opposition (nationale) peuvent, jusqu'à un certain point, se rassembler sur un projet négatif, leur unité ne tiendra pas. Elles peuvent, en outre, se référer à l'idée de l'intérêt national : la diversité des interprétations d'un principe trop général et partiellement dépassé par la création de blocs de 200 à 800 millions d'habitants, s'opposera à un front solide et efficace. En revanche, elles progresseront, à coup sûr, en postulant l'idée force des dix prochaines années : l'unité européenne. Sérieusement : face aux fédéralistes européens et aux divers partis parlementaires, qui ne veulent pas la réaliser,

qui la préconisent sous les structures pourries de la ploutocratie actuelle... ».

De son côté François Duprat (récemment exclu d'Ordre nouveau, actuellement rédacteur en chef de *L'Action européenne*) écrivait déjà, dans la revue *Défense de l'Occident* (n° 91 – 92, octobre et novembre 1970) : « Pour la première fois aussi, l'idée d'une internationale des nationalistes cesse d'être une utopie... Loin des chauvinismes locaux, les nationalistes européens sentent intimement que la victoire de la Révolution européenne passe par l'adoption du slogan, paradoxal à première vue, « Nationalistes de tous les pays, unissez-vous ! » ».

(...) La crise au sein d'Ordre nouveau (principal composant militant du FN) couvait depuis plusieurs mois, l'échec des élections législatives n'a fait que l'aggraver (...) Déjà une scission d'Ordre Nouveau a redonné naissance au Front des étudiants nationalistes ; des militants nombreux (Patrice Juneau, une partie du GUD) ont rejoint le groupe du journal *Impact* (Mouvement solidariste français, Secours européen, Groupe d'action de la jeunesse...) ; un groupe interne d'Ordre Nouveau édite un nouveau mensuel *Révolution nationaliste...* (Certains) risquent de se laisser tenter par les sirènes Amaudruz, Pierre Clémenti (fondateur en 1934 du Parti français national collectiviste, rédacteur d'un journal collabo et antisémite *Mon pays libre* en 1941, responsable de la Légion des volontaires français...), R. Debbaut (ex-rexiste et Waffen SS, responsable du NOE et du Mouvement social belge...), Yves Jeanne (ex-responsable pour l'Algérie du Mouvement social européen créé après la fin de la guerre et ayant eu pour responsable Maurice Bardèche, beau-frère de Brasillach) ; ces braves gens au pedigree chargé, sont les éditeurs de *L'Action européenne*, des *Courriers du Continent*, de *Notre Europe*, de *Le Devenir européen...* Toutes ces personnalités, tous ces responsables nationaux européens sont regroupés, plus ou moins

bien, au sein d'une organisation internationale (néo)nazie : le NOE, quelle que soit leur appartenance en France : Comités d'action européenne, Fédération d'action nationale et européenne, Front de libération national européen, Fédération Lutte du peuple.

Le NOE (...) se réunit on ne peut plus librement en France à intervalle régulier (1 et 2 avril 71 à Lyon avec les représentants d'une quinzaine de pays ; 14 et 15 avril 1973 à Paris où la France est représentée par P. Clémenti, L. Colas, F. Duprat, Marc Fredriksen, Jean Van Eecke... (Cf. *L'Action européenne*, n° 10). (...)

<sup>2</sup> À ne pas confondre avec le groupe et la revue personnaliste et fédéraliste intégrale des années 1930. (Ndlr.)



Tant que l'extrême-droite se bornera à « sauter sur sa chaise comme des cabris en criant : la France, la France, la France » (air connu) elle ne sera pas bien dangereuse (Restauration nationale, Œuvre française, Nouvelle action française...). Tant qu'elle se bornera à des professions de foi nazies, elle ne sortira pas, heureusement, de cercles restreints de fanatiques des fours crématoires (...)

Le danger est que l'extrême-droite, étant donnée la crise de l'État et l'impossibilité dans laquelle se trouvent les différentes classes politiques nationales de se saborder, ne peut que se renforcer si elle se décide à s'adresser, non plus à la classe politique, mais aux masses.

À l'heure actuelle, le terrain de la lutte pour l'unification européenne est largement inoccupé et il le restera tant que les forces du mouvement ouvrier, Parti communiste français en tête, n'auront pas réellement saisi (...) l'importance primordiale de la Fédération européenne dans la lutte pour le socialisme humain, dans la lutte contre les impérialismes complices (soviétique et américain, *Ndlr*).

En exploitant les traditionnelles surenchères anticapitalistes, la lutte anti-centraliste, le racisme latent... et le mot d'ordre d'indépendance (ou de décolonisation) européenne, les forces extrémistes de droite ne peuvent que progresser.

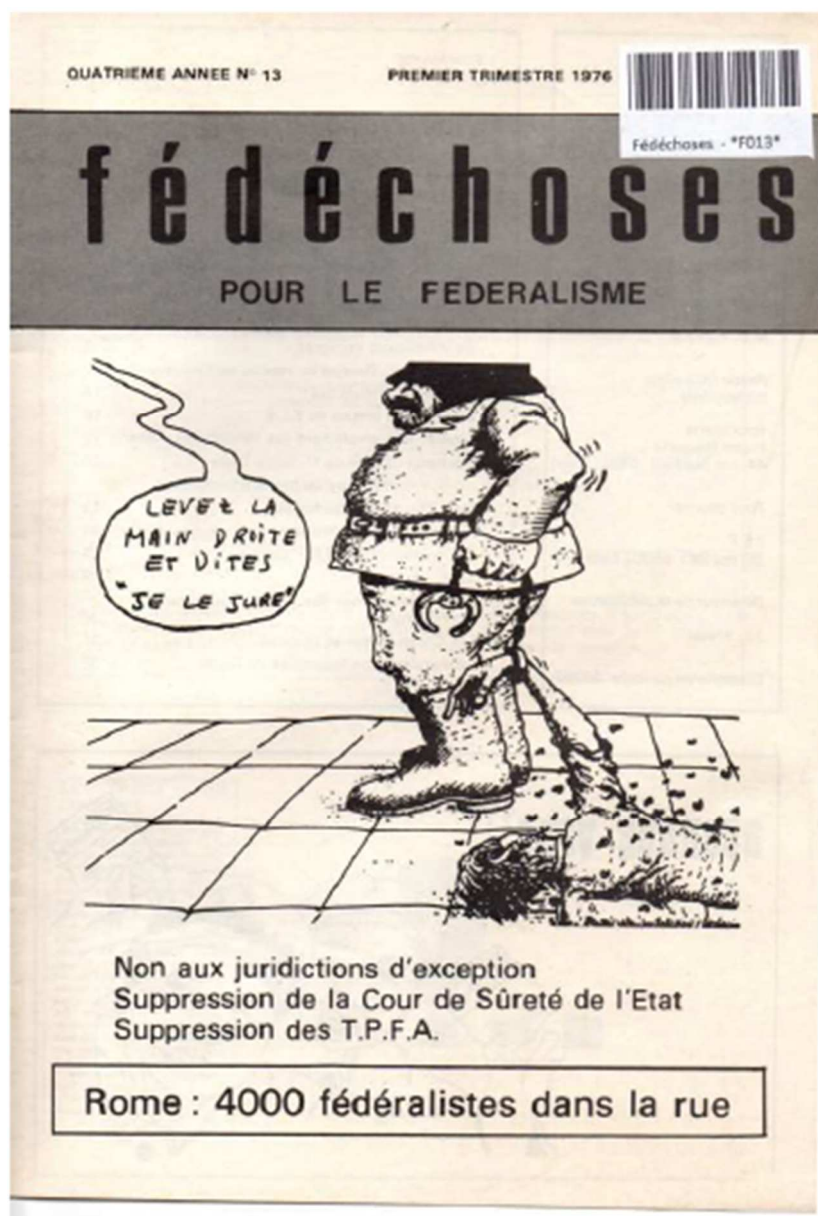
Nous ne pouvons-nous taire, ni rester indifférents, face à ces progrès.

De même que nous ne pouvons regarder sans bouger, ce que (...) la Nouvelle action française (monarchistes populaires) a fort bien nommé le scandale de *Nouvelle École*.

En effet, depuis sa création en 1968, le Groupe de recherche et d'études sur la civilisation européenne (GRECE), et la revue proche de lui, *Nouvelle École*, propagent des idées fort proches de celles des nazillons du groupe *Europe-Action* disparu en 1966.

Les responsables sont les mêmes, seulement ils ont pris de l'âge et de la bouteille, oubliés les égarements de jeunesse, trouvé du fric et décidé de « faire du scientifique ».

Par ailleurs, ils ont découvert un certain nombre d'imbéciles, ou espérons-le plutôt d'étourdis, notamment dans le courant fédéraliste, pour cautionner moralement l'opération.



## Pour les droits civiques des travailleurs immigrés

**Bertrand Saint-Gal**

Rapport politique au premier Congrès de la JEF France (réunifiée),  
Lyon, 6 et 7 septembre 1975. Adopté à l'unanimité et  
publié dans *Fédéchoses*, 4<sup>ème</sup> année, n° 13, 1<sup>er</sup> trimestre 1976, p. 7-10



Photo de Bertrand Saint-Gal  
paru dans le *Fédéchoses* n°14 en  
1976

Les jeunes fédéralistes européens avaient déjà fait campagne contre le service militaire à conscription universelle obligatoire<sup>3</sup>. Il a paru utile de se lancer dans une direction nouvelle, mais toujours pour la même cause..., et la bonne cause. Le thème que nous vous proposons est « les droits sociaux, civiques et politiques des travailleurs immigrés ».

Il s'agit de combattre par ce nouveau biais le

nationalisme... le racisme..., le « tout dans la nation, rien en dehors » (qui exclut les non nationaux), la conception nationale de la dignité et de la responsabilité, du pouvoir et des libertés, qui fait que celui qui n'est pas bleu-blanc-rouge est à part dans notre douce France... et c'est pareil pour les autres pays de la communauté européenne !

Le partage international équitable du travail n'existe pas. En attendant ces beaux jours, les pays industriels, notamment ceux de la CEE, doivent en grande partie leur prodigieuse croissance industrielle des années 60 à une main-d'œuvre immigrée.

Le partage international équitable du travail n'existe pas. En attendant ces beaux jours, les pays industriels, notamment ceux de la CEE, doivent en grande partie leur prodigieuse croissance industrielle des années 60 à une main-d'œuvre immigrée. Ces pays s'adaptent tant bien que mal à la crise actuelle grâce à la mobilité de cette même main-d'œuvre (« que l'on jette après usage »).

En 1961, la CEE (six pays) comptait 1 700 000 travailleurs migrants, en 1973 (neuf pays) elle en compte 6 millions, ce qui fait 11 millions de migrants étrangers avec leurs familles dont 75% d'étrangers « extracommunautaires ».

En France, au 1<sup>er</sup> janvier 1974, les travailleurs migrants étaient 1 900 000, soit 8% de la population active et représentaient avec leurs familles 4 millions de résidents, soit 7,70% de la population totale.

On connaît par l'actualité les manifestations les plus spectaculaires que peuvent provoquer le racisme, la discrimination linguistique ou sociale, la pauvreté sous toutes ses

formes, l'insécurité, la clandestinité... Tous ces éléments sont liés à la situation du migrant étranger.

Mais si cette société à part constitue une multitude de citoyens de « seconde zone », irresponsables, en « transit » prolongé sur le sol français, c'est parce qu'ils sont majeurs devant la loi pénale et mineurs devant la loi politique et sociale. Prenons le cas français sachant qu'il est similaire à celui des autres pays de la CEE ; c'est la nationalité qui classe son homme et l'absence de cette nationalité qui décline.

### *Travailleur français*

La nationalité française donne au travailleur la possibilité, à certaines conditions d'exercer des droits dans l'État et dans l'entreprise.

Dans l'État, le français, travailleur ou non, peut voter aux élections municipales, cantonales, législatives, présidentielles et être élu ; dans l'entreprise, le travailleur français peut élire le délégué du personnel ou les membres du comité d'entreprise, il peut élire le délégué syndical, le conseiller au conseil des Prud'hommes ou se présenter à ces diverses élections.

Le travailleur français participe à la production nationale. Il touche un salaire et il paye son impôt. Il bénéficie également de la législation sociale et est soumis au droit pénal. Il en va de même pour son collègue (camarade) qui n'a pas la nationalité française.

### *Travailleur immigré.*

Pourtant, à cause de cette qualité de travailleur étranger, il a un statut spécial pour ses droits à l'égard de l'État et de l'entreprise.

À l'égard de l'État, il subit son côté répressif, profite dans certaines conditions de sa législation sociale ; mais il est menacé en permanence dans ses libertés publiques au moins par une mesure d'expulsion, d'extradition ou d'assignation.

Et il n'a aucun droit civique, ni celui de voter, ni celui de se faire élire à quelque niveau de l'État que ce soit.

Dans l'entreprise, le travailleur étranger peut, comme le national, élire ou être élu dans les élections au comité d'entreprise ou dans celles pour les délégués du personnel. Pour l'élection du délégué syndical apparaît une nouvelle ségrégation. Les travailleurs communautaires sont habilités tandis que les non communautaires ne peuvent pas participer à ces élections.

Mais aucun travailleur étranger, qu'il soit communautaire ou non communautaire, n'a le droit d'être administrateur syndical.

Les législations nationales sont discriminatoires, pas le PNB [produit national brut, *ndlr*]. Les législations nationales sont dépassées par le volume de la circulation des hommes. Les démocraties, pour mériter encore ce nom, doivent aller au-

<sup>3</sup> « Quelques considérations sur le service militaire obligatoire », texte adopté par le Bureau européen des Jeunes du Mouvement fédéraliste

européen, en 1969 ; republié in *Fédéchoses*, 3<sup>ème</sup> année, n° 11, spécial « été 1974 », p. 4-8.

delà du critère de souveraineté nationale, de nationalité (battu en brèche depuis l'invention de la machine à vapeur).

### **Statut du travailleur migrant : droit au travail et libertés publiques**

Les Communautés européennes se sont émues de la situation du travailleur migrant. La Commission de Bruxelles a adopté et envoyé au Conseil des Ministres en décembre 1974 un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Voici ce qu'elle en pense ! «Après avoir bénéficié pendant plus d'une décennie du travail de la main-d'œuvre migrante, la Communauté se retrouve avec un nombre imposant de travailleurs étrangers non intégrés, qui partagent presque toutes les obligations de la société dans laquelle ils vivent et travaillent, mais qui, le plus souvent, ne bénéficient pas d'une part égale de ses avantages et de ses droits. À long terme, cette situation est intolérable, humiliante pour les travailleurs migrants, et dangereuse pour la Communauté ».

Voyons quel est le statut (si l'on peut dire) du travailleur migrant en France, actuellement, c'est-à-dire son droit au travail et aux libertés publiques.

Une distinction essentielle est faite entre le travailleur communautaire qui bénéficie d'une réglementation de la CEE, et donc d'un statut, et le travailleur non communautaire dont le sort est laissé à l'appréciation des États et qui peut être protégé sectoriellement par des accords bilatéraux.

Le travailleur communautaire a un avantage très net sur l'extra-communautaire : il circule librement, peut s'établir et travailler où il veut dans l'un des 9 pays de la Communauté. Il adresse ses salaires et prestations sociales à sa famille, la fait venir, change d'emploi, adhère à un syndicat et y milite sans restriction.

Toutefois, il ne peut pas occuper certains emplois dans l'administration ou participer à la gestion d'organismes de droit public ; ses enfants ne sont pas admis facilement dans l'enseignement supérieur (ou les grandes écoles).

Ces restrictions se retrouvent à l'égard du travailleur extra-communautaire. Mais la discrimination la plus lourde est le fait de la réglementation administrative : pas de travail sans carte de séjour, pas de séjour sans contrat de travail.

L'office national de l'immigration fixe un contingent d'entrée en fonction des besoins de l'économie ; le travailleur qui rentre dans ces normes peut obtenir une carte de travail et une carte de séjour sur présentation d'un contrat de travail. Mais une procédure de régularisation est possible pour les migrants entrés à titre de touriste ou de réfugié (ils représentent les clandestins, 10% de la main-d'œuvre extra-communautaire dans la CEE).

Il y a trois catégories de cartes de séjour par ordre de croissant de stabilité :

- une carte de séjour temporaire pour un temps limité destinée à ceux qui ne veulent pas résider durablement,
- une carte de résidence ordinaire valable pour trois ans et renouvelable,
- une carte de résident privilégié après certaines conditions de durée de séjour (10 ans).

Ainsi l'entrée sur le territoire national comme l'autorisation de séjour, supposent-elles des contrôles stricts et ne sont-elles jamais acquises. À tout moment, une mesure d'expulsion ou de mise en résidence surveillée peut être prise à l'encontre du travailleur pour des raisons de santé publique, d'ordre public, de sécurité publique... bref de raison d'État.

Les droits sociaux ne sont pas acquis par principe. La famille rejoint le travailleur suivant certaines conditions et ne bénéficie de la sécurité sociale que si des accords bilatéraux entre le pays d'origine et le pays d'accueil l'ont prévu.

Donc la liberté n'est pas la règle. La liberté n'est pas présumée. En l'absence de texte, rien n'est garanti. Il n'y a donc pas de statut du travailleur extra-communautaire.

**Les démocraties, pour mériter encore ce nom, doivent aller au-delà du critère de souveraineté nationale, de nationalité (battu en brèche depuis l'invention de la machine à vapeur).**

### **Droits civiques et politiques du travailleur migrant**

Nous avons parlé du droit au travail et aux libertés publiques. D'un côté le travailleur communautaire bénéficie d'un embryon de statut, de l'autre le travailleur non-communautaire ne connaît que des règles spéciales et plus restrictives. Cette situation est le fait du nationalisme. Si elle se perpétue, c'est parce que les travailleurs, d'où qu'ils soient, se retrouvent au même niveau d'incompétence et d'irresponsabilité civique et politique. Ils sont des citoyens de seconde zone, mineurs, à qui l'on permet, suivant un rite précis, de produire, de consommer, mais à qui l'on interdit tout pouvoir.

### **Nationalité**

Si les seuls citoyens, nationaux, ont les droits civiques et politiques, le travailleur devrait, pour obtenir ces droits, acquérir la nationalité du pays où il réside. Mais ce n'est pas si facile.

Prenons le cas de la France :

#### **• l'enfant né en France :**

L'enfant peut être français s'il a un parent né en France ou qui a acquis la nationalité française (art. 23-24 du Code N.). L'enfant de parents étrangers qui réside en France (sans interruption) depuis l'âge de 16 ans acquiert la nationalité française à sa majorité ou avant s'il s'engage dans l'armée (art. 44 ; art. 43). Enfin s'il réside depuis 5 ans en France, il peut obtenir sa naturalisation par déclaration de nationalité.

#### **• l'adulte**

Il peut acquérir la nationalité française par mariage avec un conjoint de nationalité française, par simple déclaration ; sinon par décret après un séjour de cinq ans ou sans délai s'il a trois enfants mineurs (s'il est francophone ...).

Toutes ces voies d'acquisition de la nationalité sont vaines si l'intéressé a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'une assignation à résidence. Et je livre à votre appréciation l'article 69 du Code de la Nationalité : « Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française. »

Encore cette naturalisation laisse-t-elle planer des incapacités : il faut attendre dix ans pour être élu et sans pour entrer dans la fonction publique (art. 81).

Il apparaît que si la nationalité est actuellement le seul moyen d'accéder à ces droits civiques et politiques, son acquisition ne les donne pas tout de suite. En outre si la procédure varie d'un État membre à l'autre, l'acquisition de la nationalité reste fonction de la durée de résidence et d'autres conditions de loyauté envers l'État. Déjà la Commission s'inquiète de la contradiction entre la négation de ces droits aux nationaux d'un État membre et le principe de la libre circulation des personnes.

Déjà la Commission s'inquiète de la contradiction entre la négation de ces droits aux nationaux d'un État membre et le principe de la libre circulation des personnes.

Mais si l'on veut défendre le fédéralisme, dépasser la notion d'une fédération européenne fermée, il faut attaquer la conception restrictive que semble vouloir adopter la Communauté à l'égard des travailleurs migrants.

Mais si l'on veut défendre le fédéralisme, dépasser la notion d'une fédération européenne fermée, il faut attaquer la conception restrictive que semble vouloir adopter la Communauté à l'égard des travailleurs migrants. La CEE tend à accroître la différence entre travailleur communautaire et travailleur extra-communautaire. On peut y voir comme l'ombre d'un nationalisme européen naissant.

*L'idéal*, et j'insiste sur ce côté idéal, car sa réalisation rencontrerait des difficultés énormes (conventions bilatérales, frontaliers, identité européenne...), l'idéal serait l'accession des travailleurs migrants aux droits politiques par la réalisation d'un statut unique des travailleurs migrants qu'ils soient ou non communautaires pourvu qu'ils soient dans la Communauté.

### *Projets pour l'accession aux droits civiques et politiques des travailleurs immigrés*

Il faut trouver d'autres critères que la nationalité pour accorder aux travailleurs migrants des droits civiques et politiques. La défense des intérêts des travailleurs se fait le mieux là où ils sont concernés directement, dans leurs conditions de vie et de travail, c'est-à-dire au niveau de l'unité de production et au niveau de la commune : à la base.

La Commission des Communautés européennes a proposé un objectif : accorder, vers 1980, aux migrants, le droit de participer aux municipales, suivant des conditions à mettre au point et qui concernent la durée de leur résidence. Elle formule le vœu que soit dès maintenant mis en route un système d'organisations consultatives.

Cette « politisation » du travailleur migrant doit s'accompagner de garanties contre les risques d'expulsion pour troubles à l'ordre public. Et la Commission donne en exemple une expérience en flèche : « Dans certaines municipalités, les travailleurs migrants ont pu former des comités consultatifs municipaux et dans certains États membres des initiatives de loi tendent à accorder aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité aux conseils communaux, de fédérations de communes et d'agglomérations commencent à se manifester ».

Ces projets, ces premières expériences demandent à être mieux connues. Il faudra dans les mois à venir connaître les expériences et études de nos voisins, des syndicats et des partis politiques.

Il faudra également savoir l'opinion des principaux intéressés, les travailleurs migrants, suivre les travaux des organismes européens et rechercher ce qui peut être fait en France au niveau national : acquisition de la nationalité, autres procédures.

Le travail ne manque pas : le travail d'équipe doit commencer.



## Focus : Retour aux fondamentaux, la liberté de circulation

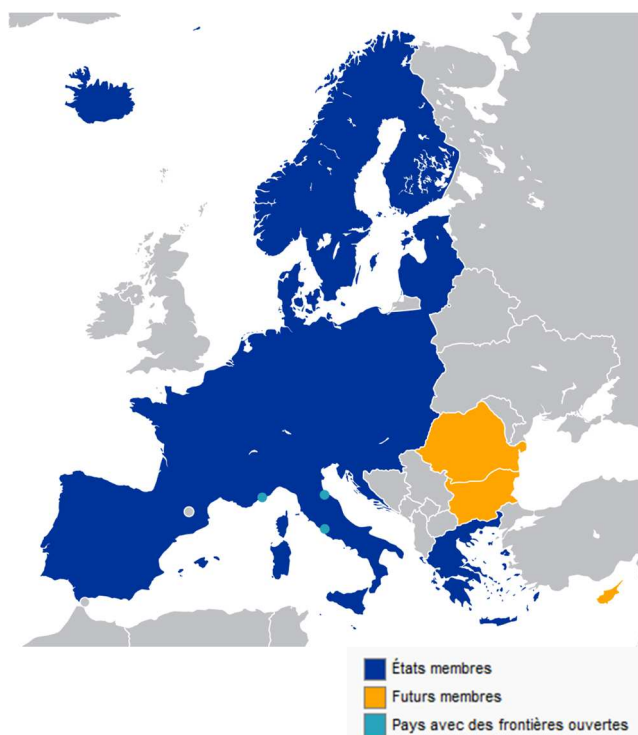
### Première partie : Schengen, une liberté de circulation corsetée

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Croatie a rejoint l'espace Schengen. Le dernier pays à avoir intégré l'Union européenne en 2013 fait ainsi parti de l'ensemble des cercles : de Schengen et de la zone Euro. C'est une excellente nouvelle. Toutefois, la joie est ternie par le refus toujours renouvelé d'intégrer la Roumanie et la Bulgarie à cet espace de libre-circulation. Plus de 15 ans après leur accession à la citoyenneté européenne, les Roumains et les Bulgares sont toujours des citoyens de seconde zone qui ne bénéficient pas d'une des quatre libertés fondamentales de l'UE. Nous vous proposons de revenir ici, avec des articles d'archives sur cette « route sinueuse ».

#### Bulgarie et Roumanie – La route sinueuse vers Schengen.

Nelly Tsekova

Editrice et relectrice de *The New federalist*, membre de la JEF Bulgarie  
Article publié le 25 janvier 2012 dans *Le Taurillon*  
Avec leur aimable autorisation



Carte de l'espace Schengen, source : Wikipédia

Le jeudi 13 septembre 2011, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE, la Finlande et les Pays-Bas ont bloqué l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans la zone de libre circulation des accords de Schengen.

Avec pour argument l'absence de progrès tangibles dans la lutte contre le crime organisé et la corruption dans ces pays, le veto de la Finlande et des Pays-Bas avait fait voler en éclats les espoirs de ces deux pays balkaniques de faire partie de l'espace Schengen d'ici la fin de l'année 2011. Selon eux, la Bulgarie et la Roumanie, bien qu'ayant rempli les exigences techniques, ne

seraient pas des pays fiables pour la sauvegarde des frontières extérieures de l'UE.

« Imaginez une porte verrouillée par huit des meilleurs cadenas du monde. Il suffit que quelqu'un dehors laisse entrer tout le monde, et, là, vous avez un problème. » avait ainsi expliqué le ministre néerlandais de l'immigration et de la politique d'asile, M. Gerd Leers. De même, le ministre de l'intérieur finlandais, Mme. Paivi Rasanen, a ajouté qu'« il ne suffit pas de s'engager à respecter des règles, il faut les suivre effectivement. L'existence d'une corruption importante menace le respect de ces règles. »

#### *Victimes du « populisme » ?*

La présidence polonaise a cherché à convaincre ses pairs de l'UE de parvenir à un compromis. Ce dernier autoriserait l'ouverture des frontières aériennes et maritimes bulgares et roumaines le 31 octobre, tandis qu'une décision sur l'ouverture des frontières terrestres devrait être prise d'ici à juillet 2012. Excepté la Finlande et les Pays-Bas, tous les pays se sont exprimés en faveur de ce compromis.

Le ministre de l'intérieur polonais, M. Jerzy Miller, a également insisté sur le fait que la Bulgarie et la Roumanie avaient rempli toutes les conditions techniques pour intégrer l'espace Schengen, situation confirmée par la Commission Européenne elle-même. Au nom de la présidence polonaise, il a exprimé un discours fort, décrivant ses regrets devant la position adoptée par les Pays-Bas et la Finlande et appelant à la solidarité entre pays dans ces temps difficiles.

Malgré cela, le ministre de l'intérieur néerlandais Gerd Leers a affirmé que son pays ne réviserait pas sa position d'ici au prochain rapport du mécanisme de Coopération et de Vérification. La parution d'un rapport intermédiaire est prévue en février 2012.



### *La guerre des tulipes*

Sofia et Bucarest ont réagi fermement à ce qu'elles perçoivent comme « un injuste isolement ». Ainsi, la Roumanie a bloqué un envoi de fleurs hollandaises à ses frontières, suspectant une mystérieuse bactérie. A Bucarest, des officiels ont précisé que cet événement était « sans rapport » avec la tentative manquée du pays d'adhérer à l'espace Schengen. Pour le ministre des affaires étrangères roumain, M. Teodor Baconschi, la position

Le ministre de l'intérieur polonais, M. Jerzy Miller, a également insisté sur le fait que la Bulgarie et la Roumanie avaient rempli toutes les conditions techniques pour intégrer l'espace Schengen, situation confirmée par la Commission Européenne elle-même.

néerlandaise sur Schengen ne fait que démontrer la réalité d'un gouvernement « pris en otage par l'extrême-droite ».

La Bulgarie n'est pas restée silencieuse non plus. Le ministre des affaires étrangères Nickolay Mladenov avait d'ores et déjà averti que si la demande devait être rejetée le jeudi 22 septembre, Sofia opposerait son veto à la réforme des accords de Schengen récemment proposée par la France et l'Italie. Si « une solution raisonnable [...] correspondant aux intérêts de toute l'Europe et particulièrement au meilleur intérêt des citoyens Bulgares » était adoptée, Sofia soutiendrait les réformes en cours, avait ainsi affirmé Nickolay Mladenov. « Si, cependant, aucune décision de ce type n'est adoptée, nous devrions reconsidérer toute notre politique jusqu'ici, notamment notre soutien aux réformes de la législation européenne sur Schengen. Car, finalement, les règles sont écrites pour que l'on s'y conforme. » a-t-il insisté.

### *Un long parcours*

Lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint l'UE en 2007, des doutes à propos de leur volonté et de leur besoin de réformes judiciaires ont fait surface. En conséquence, l'UE a établi un mécanisme de Coopération et de Vérification qui

contrôlerait leurs progrès dans les domaines du crime organisé et de la corruption et les aiderait à faire face à leurs défauts. En 2010, ce contrôle a été prolongé, son neuvième rapport ayant été délivré en juillet 2011.

L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen était prévue initialement en mars 2011. Mais la France et l'Allemagne pressèrent alors la Commission européenne de mettre cette adhésion en attente, dénonçant l'incapacité des deux plus récents membres de l'UE à démontrer de vrais progrès dans la lutte contre le crime organisé et la corruption. En juin 2011, le Conseil des ministres de l'intérieur de l'UE reporta encore leur adhésion au mois de septembre suivant.

### *Un problème d'équité*

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, arrivé à Sofia le 13 octobre pour participer à une réunion du bureau du Parti populaire européen, a affirmé lors d'une conférence de presse commune avec le premier ministre bulgare Boyko Borisov que la Bulgarie avait rempli toutes les conditions nécessaires à une entrée dans l'espace Schengen.

Selon Barroso, c'est « une affaire de justice que la Bulgarie et les citoyens Bulgares puissent profiter de la liberté de voyager et de tous les bénéfices d'une adhésion à l'espace Schengen ». Il a cependant ajouté que chaque gouvernement avait néanmoins le droit de prendre ses propres décisions.

### *Un futur toujours incertain...*

Le protocole de la dernière réunion du Conseil Européen déclare que la Bulgarie et la Roumanie sont prêtes à entrer dans l'espace Schengen. Cependant l'attention de Bruxelles est désormais concentrée sur les solutions à apporter à la crise financière, et l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen n'est donc plus une priorité de l'agenda européen. Le Conseil européen a prévu qu'une décision sur l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'espace Schengen en mars et juillet prochains serait prise d'ici à la fin de l'année 2012.

# Pourquoi la Roumanie, la Croatie et la Bulgarie doivent intégrer l'espace Schengen

---

**Thomas Buttin**

Ancien rédacteur du *Taurillon*

Article publié le 9 octobre 2018 par *Le Taurillon*

Avec leur aimable autorisation

Au printemps dernier [2018, *ndlr*], le [Parlement européen réaffirmait](#) son soutien à « l'adhésion immédiate » de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen, ainsi qu'à la Croatie dès lors que les critères d'adhésion seraient remplis. Le feu vert de la Commission européenne pour rejoindre la zone de libre circulation des personnes a pourtant été donné aux Bulgares et Roumains depuis 2010. Effectivement, leur admission nécessite un vote à l'unanimité des votes au Conseil, [laquelle a été bloquée par plusieurs pays dont la France et les Pays-Bas](#).

Si les préoccupations des pays opposés à cette adhésion peuvent être légitimes suite aux débats sur l'immigration, les arguments réels se font de plus en plus rares dès lors que l'ensemble des exigences politiques et techniques requises quant à la protection des frontières extérieures de l'Union sont remplies. La Bulgarie et la Roumanie ont adhéré à l'Union européenne en 2007, tandis que la Croatie nous rejoignait en 2013. Le mécanisme de coopération et de vérification a accompagné ces pays pour engager les réformes nécessaires, et assurer une lutte efficace contre la corruption et le crime transfrontalier. Les progrès ont été importants mais la réforme de leur système judiciaire en matière de lutte contre la corruption et contre le crime organisé n'est pas achevée. Là est souvent l'un des arguments des opposants à l'adhésion de ces pays, mais ce serait un prétexte fictif qui permettrait de retarder l'adhésion des pays à l'espace Schengen pour Olga Potemkina.

Ce débat sur l'adhésion de la Roumanie, la Croatie et la Bulgarie à l'espace Schengen devient long. La Commission européenne redouble d'effort pour engager la convergence entre les États membres, notamment en proposant à la Croatie d'intégrer le Système d'Information Schengen, dès lors que ces pays souhaitent poursuivre leur intégration. Il est temps d'intégrer les derniers pays qui ont rejoint l'Union à l'espace de libertés pour retrouver une unité européenne devenue rare.

## ***Pour retrouver l'unité de l'espace Schengen et assurer la sécurité des européens***

L'espace Schengen comprend 26 États européens, dont l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. Les accords de Schengen, signés en 1985 et 1990, ont pour but principal de supprimer les frontières intérieures entre les pays signataires et de renforcer par une gestion commune les frontières extérieures européennes. L'espace Schengen assure ainsi la liberté de circulation des personnes : les déplacements économiques et touristiques intra-européens en sont facilités. Les accords prévoient également des mesures de sécurité au sein de l'espace pour lutter contre le développement du crime transnational.

Si les États membres veulent faire perdurer un espace européen sans frontières intérieures, il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande solidarité dans la gestion des flux migratoires, dans la gestion des frontières extérieures et dans la lutte contre le terrorisme. L'unité de Schengen qui a été mise à mal ces dernières années pourrait redevenir réalité par

l'adhésion de la Croatie, la Bulgarie et la Roumanie. Cette adhésion effacerait la différence opérée dans les relations entre autorités nationales dès lors que tous seraient parties à l'espace Schengen. Seul la République d'Irlande conserverait alors son opt-out sur l'espace de liberté au sein de l'Union européenne, en omettant la situation complexe du cas chypriote.

Par ailleurs, ces nouveaux pays auraient désormais accès au Système d'Information Schengen et aux différentes bases de données d'Europol en faveur du maintien de la sécurité publique par une coopération policière et judiciaire étroite entre les autorités européennes. Du point de vue de la sécurité des européens, l'intégration à Schengen de la Roumanie, de la Croatie et de la Bulgarie serait un progrès considérable dans la rigueur frontalière et dans la lutte contre le crime transnational. Il s'agit là d'un atout pour renforcer le niveau de sécurité de l'espace Schengen et l'efficacité de la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

## ***Pour une meilleure gestion des frontières européennes***

La Bulgarie et la Roumanie « jouent un rôle essentiel dans les opérations de surveillance dans la mer Noire ainsi que sur le Danube » en raison de leurs frontières communes avec la Turquie, la Moldavie, l'Ukraine, la Serbie et la Macédoine du Nord. Ces pays constituent en effet des zones tampons importantes à l'entrée de l'espace Schengen, et contribuent de manière conséquente aux opérations de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. La suppression de toutes les restrictions aux outils de l'espace Schengen, par l'adhésion de ces pays, donnera les moyens d'assurer le même niveau de protection des frontières extérieures de l'Union que celui garanti par les autres États membres.

L'adhésion de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Croatie à l'espace de libertés serait également un signal positif en faveur du renforcement des frontières extérieures de l'Union plutôt que l'introduction de frontières internes. Des frontières européennes claires permettraient effectivement une meilleure lisibilité de la gestion frontalière, et ainsi renforcer l'unicité de l'espace Schengen.

## ***Pour donner un signe politiquement fort***

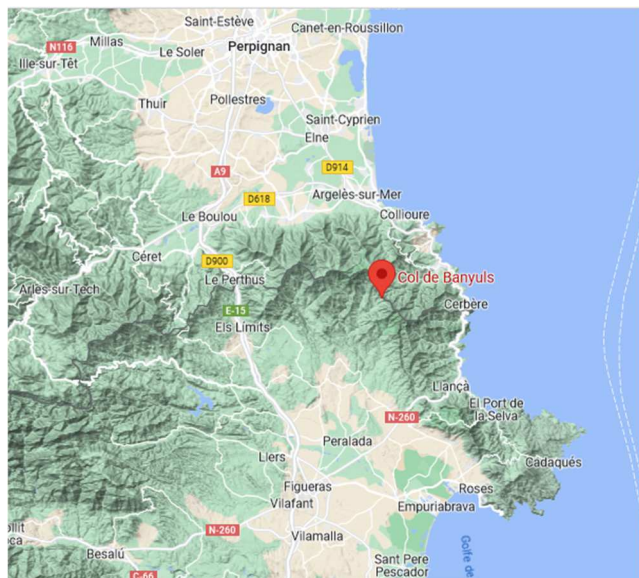
Le contexte mondial des dernières années, menant trop souvent à des raccourcis entre terrorisme et flux migratoires, a permis un renforcement de Schengen, en un sens, par le renforcement des frontières européennes mais a aussi été la raison de rétablissements unilatéraux des frontières nationales. L'intégrité de l'espace de libertés est ainsi menacée par les gouvernements nationaux et l'opinion publique malgré l'action de la Commission et du Parlement pour préserver cet acquis fondamental.

Intégrer à Schengen la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, c'est donc un moyen de sécuriser l'avenir de l'espace en donnant un signe politique fort et courageux. C'est, malgré les controverses, apporter un souffle nouveau à l'espace de libertés.

## Col de Banyuls : Les députés R&PS et le Président du groupe Libertés, Indépendants Outre-mer et Territoires (LIOT) à l'Assemblée nationale demandent sa réouverture

Communiqué de Régions et Peuples Solidaires

Publié le 27 janvier 2023



Le col de Banyuls est situé à la frontière entre les Pyrénées orientales et la Catalogne, proche de la méditerranée

Conformément aux engagements pris par François Alfonsi, le Président de Régions et Peuples Solidaires (R&PS) lors de la rencontre de Banyuls le 14 novembre dernier, les députés R&PS, à savoir Jean-Félix Acquaviva, Michel Castellani, Paul-André Colombani et Paul Molac, ainsi que Bertrand Pancher - leur Président de groupe à l'Assemblée nationale - ont écrit au Ministre de l'Intérieur pour demander la réouverture du Col de Banyuls.

Pour rappel, R&PS est le parti politique qui fédère à l'échelle de la France les mouvements « Régionalistes ». Il est représenté en Pays Catalan par OUI au Pays Catalan et Unitat Catalana. Il compte quatre députés à l'Assemblée nationale (Groupe LIOT). Un sénateur (Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires) et un Eurodéputé (Groupe Verts / ALE).

Dans leurs courriers, les cinq parlementaires rappellent que les raisons invoquées par la France pour justifier le maintien de la fermeture du col depuis deux ans ne sont pas sérieuses (lutte contre la COVID dans un premier temps puis contre le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration clandestine dans un second temps).

Fermé depuis deux ans par la France au détriment des accords de Schengen, le col de Banyuls est pourtant un point de passage vital pour les habitants de la région des Albères. Le Col de Banyuls emprunté par les Républicains en 36 puis par les Résistants et les Juifs lors de la Seconde Guerre mondiale possède une « haute valeur historique et symbolique ».

Les blocs de pierre déposés à la frontière par la Préfecture des Pyrénées-Orientales sont une offense à la mémoire des lieux et la négation de la dimension transfrontalière du territoire catalan.

C'est pourquoi, les députés R&PS et le président du groupe LIOT demandent au Gouvernement la réouverture du site.

---

### L'Europe et ses migrants<sup>4</sup>

---

Jean-François Drevet

Ex-fonctionnaire européen. Il s'exprime ici à titre personnel, ses propos n'engageant pas les institutions communautaires.

Après avoir pendant quatre siècles déversé son excédent migratoire sur le monde entier, l'Europe est devenue depuis 1945 un « pays » d'immigration sans en avoir suffisamment conscience<sup>5</sup>.

D'une part, elle a accueilli plusieurs millions de « *gastarbeiters* », d'Europe du sud, du Maghreb et de Turquie, appelés à contribuer à sa reconstruction et à la forte croissance des *Trente glorieuses*. Dans un premier temps, ils sont venus seuls, puis les législations développées à l'initiative du Conseil de l'Europe leur ont permis de bénéficier du regroupement familial.

D'autre part, pour des raisons politiques autant qu'économiques, l'Europe a fait bon accueil à plusieurs vagues de réfugiés : aux originaires du bloc de l'est quand ils parvenaient à s'en échapper, puis aux victimes des dictatures de divers pays d'Amérique latine et d'Asie du sud-est. Grâce à la Convention de Genève de 1950, ces réfugiés ont bénéficié d'un traitement favorable au titre du droit d'asile.

Le bilan de ces quatre décennies est donc plutôt positif, tant du point de vue des pays de départ (dont les balances des paiements ont bénéficié d'un flot continu de *remittances*), que des pays d'accueil qui ont ainsi consolidé une démographie déclinante et, dans l'ensemble, assez bien intégré leurs immigrés.

Pourquoi cette dynamique ne fonctionne-t-elle plus comme avant ?

#### *Les mutations du processus migratoire*

Les migrants des années d'avant-crise étaient en grande partie des travailleurs célibataires, coupés de leur pays d'origine par le prix élevé des billets d'avion et des télécommunications, ainsi qu'en raison de leur difficulté à communiquer avec leur famille : quand on doit avoir recours à un écrivain public, il est difficile de conserver des relations épistolaires intensives. Mais ils avaient un emploi qui facilitait leur intégration.

Les nouveaux venus, qui comptent une proportion élevée de personnes éligibles au regroupement familial, vivent leur migration dans un contexte différent. Une partie de cette population est inactive en raison du chômage et du faible taux d'emploi des femmes. Elle conserve des liens étroits avec son pays d'origine : les billets d'avion ne sont plus seulement bon marché pour les touristes, le téléphone et internet sont devenus accessibles à tous ; les chaînes de télévision satellitaires leur permettent de rester dans leur environnement culturel initial.

Par ailleurs, les immigrés musulmans qui sont les plus nombreux subissent les pressions des islamistes, qui abusent des libertés offertes en Europe pour avancer leur agenda totalitaire. Ils font aussi l'objet des ingérences de certains pays tiers comme la Turquie qui envoie en Europe des imams

fonctionnaires payés par l'État qui font de l'espionnage pour le compte du parti au pouvoir à Ankara. Ces ingérences ne sont pas occasionnelles : si on leur ajoute les financements occultes des pays de la péninsule arabique et leur propagande sur la télévision et les réseaux sociaux, il se répand la crainte que les musulmans européens, au lieu de s'intégrer, ne soient en train de passer sous l'influence de mouvements totalitaires et ségrégationnistes. C'est le constat qu'on trouve dans plusieurs enquêtes récentes, dont en France celles de l'Institut Montaigne.

Depuis la fin des années 1970, avec le ralentissement de la

Après avoir pendant quatre siècles déversé son excédent migratoire sur le monde entier, l'Europe est devenue depuis 1945 un « pays » d'immigration sans en avoir suffisamment conscience

croissance, l'Europe a connu une augmentation continue de ses taux de chômage, notamment chez les travailleurs les moins qualifiés, qui se sentent les plus concurrencés par les migrants. Dès les années 1970, les gouvernements ont donc adopté des dispositions restrictives. Il en résulte un développement très médiatisé des migrations illégales, qui a convaincu une partie de l'opinion que l'Europe était une forteresse assiégée, la poussant à des attitudes discriminatoires, comme la promotion de la *préférence nationale*. Même dans les pays d'Europe du nord les moins portés aux positions radicales, cette évolution a permis aux partis d'extrême-droite de sortir de la marginalité dans laquelle ils étaient confinés depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ils y sont aidés par les provocations des islamistes qui développent l'islamophobie qu'ils prétendent combattre et accroissent les réticences des Européens vis-à-vis des migrants. Pour dire clairement les choses, une majorité d'Européens ne souhaite plus accueillir de musulmans, aussi longtemps qu'une minorité de leurs coreligionnaires serait perméable à l'intégrisme.

#### *Les insuffisances des politiques migratoires européennes*

En 1985, concrétisant la mise en œuvre de la libre circulation des personnes prévue dans le Traité de Rome, cinq États membres ont décidé de renoncer aux contrôles à leurs frontières internes. Ensuite, 18 autres pays ont adhéré aux accords de Schengen. En font aussi partie 4 pays non membres (la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse).

---

<sup>4</sup> On ne traitera ici que des migrants originaires des pays tiers, puisque les citoyens européens bénéficient de la libre circulation.

<sup>5</sup> À l'exception de la France, devenue pays d'immigration depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, en raison de sa démographie déclinante.



Depuis janvier 2023 avec l'adhésion de la Croatie, 27 pays font partie de l'espace commun et de son système de visas<sup>6</sup>.

Mais les États membres ont voulu s'en tenir à une gestion nationale des flux, seulement en partie communautarisée par le Traité d'Amsterdam. Compte tenu de la montée des pressions migratoires, elle est aujourd'hui jugée défectueuse, parce qu'un espace commun ne peut fonctionner sans règles communes, ce qui n'est pas le cas du règlement de Dublin, qui laisse l'admission des nouveaux arrivants à la charge des pays de première entrée.

Face au blocage des procédures légales, les migrants ont recours à l'*immigration illégale* pour pénétrer en Europe en sachant qu'une fois entrés, ils ont assez peu de chances de se faire renvoyer, ce qui se vérifie par le faible taux des expulsions effectives. Ceux qui sont entrés légalement prolongent leur séjour. D'autres déposent des demandes d'asile qui mettent beaucoup de temps à être traitées par des administrations débordées. Ensuite, les renvoyer est un processus judiciaire complexe et coûteux pour les finances publiques, qui nécessite l'accord, rarement obtenu, des pays d'origine.

**L'intégration des migrants doit recevoir dans les États membres un niveau de priorité à la hauteur des besoins, en tant que composante d'une réponse à une crise sociale qui touche une population bien plus large.**

La Convention de Genève de 1950 sur le droit d'asile a été adoptée dans un contexte où les pays dictatoriaux (essentiellement l'URSS et ses satellites) faisaient tout leur possible pour empêcher leurs opposants de quitter le pays. C'est le contraire aujourd'hui, où la tendance est à se débarrasser des indésirables, comme la Birmanie vient de le faire avec les Rohingya (700 000 expulsions) et comme la Turquie pourrait le faire demain avec les Kurdes. Il n'est donc pas absurde de s'interroger sur la capacité des pays de l'UE à continuer à l'appliquer.

Même en la voyant de manière positive, s'impose la nécessité de maîtriser les flux, au niveau de l'espace Schengen et en coopération avec les pays de départ. L'UE s'y est déjà engagée, mais les États membres, arc-boutés à une conception surannée de leur souveraineté, ne lui facilitent pas les choses, en s'opposant à ce que les frontières externes de l'UE soient contrôlées par un corps de garde-frontières européen appliquant des règles communes.

### **Les insuffisances des politiques d'intégration dans les États membres**

À quelques rares exceptions près, l'intégration, qui relève des autorités nationales et de leurs collectivités territoriales, n'a pas été une priorité des politiques publiques, en dépit de l'importance qu'elle a pris après l'acceptation du regroupement familial. Si, contrairement aux États-Unis, les *welfare states* européens apportent aux migrants un large éventail d'avantages sociaux, il n'y a pas souvent de politique adaptée à leurs besoins. Jusqu'à une date récente, même dans les pays nordiques, il n'a pas été apporté de solution au développement des ghettos et à leurs problèmes culturels et sociaux, en particulier en faveur des migrants de la deuxième génération, antérieurement intégrés par l'accès à l'emploi et l'efficacité du système scolaire.

Au Danemark, le gouvernement a adopté des mesures autoritaires pour résorber les ghettos : crèche obligatoire à partir d'un an pour les enfants dont les parents ne parlent pas le danois, cours de langue pour les adultes sous peine de privation des prestations sociales, pénalisation des écoles qui obtiendront de mauvais résultats, quotas maxima d'étrangers dans les logements sociaux.

Des mesures de contrôle ont aussi été instituées contre les milieux hostiles à l'intégration, afin de permettre aux musulmans européens (ainsi qu'aux non-musulmans), de ne plus être soumis aux pressions des intégristes. Plusieurs gouvernements, notamment en Autriche, se sont attaqués aux imams qui prenaient leurs consignes à Ankara et ont fermé des mosquées salafistes.

### **Conclusion**

D'une part, à moins de se diriger vers des politiques d'exclusion (refus du regroupement familial, expulsions massives) comme le font les pays du Golfe, il appartient à l'UE de surmonter ses problèmes de gouvernance en mettant en place une politique migratoire efficace, qui lui assure la maîtrise de ses frontières externes et la mise en œuvre de règles communes.

D'autre part, l'intégration des migrants doit recevoir dans les États membres un niveau de priorité à la hauteur des besoins, en tant que composante d'une réponse à une crise sociale qui touche une population bien plus large et qui n'a pas encore trouvé de remède. À ce titre, elle comporte la mise en œuvre de programmes d'incitation et d'obligation, pour lutter contre la ségrégation dans l'habitat et les discriminations qui s'exercent dans la recherche d'un emploi.

<sup>6</sup> Quatre États membres de l'UE ne participent pas : l'Irlande (parce qu'elle a un accord bilatéral avec le Royaume-Uni), Chypre (victime de l'occupation turque), la Bulgarie et la

Roumanie qui n'ont pas encore rejoint pour des raisons techniques.



# Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays y compris le sien<sup>7</sup>

Pour un plaidoyer des citoyen.ne.s européen.ne.s  
Contribution des citoyen.ne.s avec ou sans papiers en Belgique.

**Pietro Emili**

Directeur de la Maison du Peuple d'Europe (MPEVH)  
Bruxelles

Le 26 et 27 mars 2023, la Maison du Peuple d'Europe a organisé en partenariat avec PICUM<sup>8</sup> et les élections du porte-parole européen des Personnes sans-papiers et des réfugiés de Belgique et de ses deux adjoints. Ces élections se sont déroulées dans 4 bureaux de vote, deux à Bruxelles et deux en Wallonie (Liège et Verviers).

Le rôle de l'élu est de participer aux Forums européens des migrations et de faire du plaidoyer citoyen auprès des fonctionnaires de la Commission européenne et des députés du parlement européen.

Le porte-parole des personnes sans-papiers et des réfugiés de Belgique et son attaché de presse devront ainsi en première instance suivre des démarches pour faire participer les collectifs et les coordinations de première ligne qui travaillent avec les sans-papiers et les réfugiés.

Le rôle du porte-parole est aussi de travailler au sein des institutions européennes. Le but principal sera de « se bouger » à l'intérieur des institutions européennes pour contacter les fonctionnaires clés et les députés susceptibles d'être intéressés par la thématique du mouvement des sans-papiers et des réfugiés. Ce porte-parole devra se mettre au service des membres du réseau associatif et les représenter et transmettre leurs points de vue. Il sera aussi chargé de faire des retours réguliers aux associations et devra participer aux réunions de la Coordination et de la Plateforme de soutien des sans-papiers.

Les élections arrivées à leurs termes, les candidats ayant réuni le plus de voix et qui ont entamé une formation au plaidoyer citoyen ont été un homme et deux femmes : Said Elouizi, Pacifique Naramé et Henriette Essami-Khoulot.

Pour plus de détails : <https://mpevh.be/resultat-de-lelection/>

À la suite des élections, une équipe du Porte-parole européen des personnes sans-papiers de Belgique a été mise en place. Afin de rendre cette équipe capable de savoir agir au niveau institutionnel européen la MPEVH a mis en place une formation en plaidoyer citoyen composée par les élu.e.s auxquels se sont ajoutés d'autres personnes, avec ou sans papiers. Le but de cette hétérogénéité est de faire sortir des revendications et des demandes d'intérêt général liées aux politiques migratoires en mixant les points de vue de participants provenant de publics différents. L'activité stratégique de base est d'entremêler les publics différents en provenance de ces deux catégories de personnes dans le but d'élaborer des revendications et demandes sociétales qui s'approchent le plus possible de l'intérêt générale, en s'éloignant des intérêts particuliers spécifiques à chaque public.

Les revendications et les demandes citoyennes ainsi produites sont ensuite à amener aux instances décisionnelles les plus pertinentes en utilisant les méthodes du plaidoyer citoyen. Revendications et demandes qui s'adressent aux institutions existantes actuellement dans nos pays européens.

Après avoir présenté les rôles et les fonctions de chaque institution européenne et de leurs organes consultatifs, l'Équipe du porte-parole en formation a commencé à comprendre comment mettre en place des stratégies de plaidoyer citoyen au niveau européen en sachant ce qu'il a été déjà négocié au niveau de Conseil de l'Union européenne en matière de migration et, notamment, au sujet du nouveau pacte européen sur les migrations.

Pour y arriver, l'équipe a commencé à écrire un texte collectif qui va après servir pour définir les arguments à mobiliser pendant la campagne de plaidoyer.

Cela a été le départ pour écrire le cahier européen des revendications et, surtout, les arguments de notre future campagne de plaidoyer.

Ce texte a pour objet d'amender les directives « retour » du nouveau pacte européen sur l'asile et les migrations en discussion actuellement au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne. Il a été élaboré par l'Équipe du porte-parole européen des personnes sans-papiers de Belgique et il est actuellement proposé aux citoyens avec ou sans titre de séjour afin de prendre en compte leur amendements.

Des personnes avec ou sans documents, indépendamment de

**Des personnes avec ou sans documents, indépendamment de leur origine européenne ou non-européenne, peuvent ainsi exercer leur droit de proposer via leurs députés des amendements aux lois européennes.**

leur origine européenne ou non-européenne, peuvent ainsi exercer leur droit de proposer via leurs députés des amendements aux lois européennes.

Cela a été motivé par le fait que le nouveau pacte européen sur l'asile et les migrations est contraire aux droits humains, prévoit des directives qui augmenteront la possibilité des États membres d'expulser des personnes qui résident depuis des années en Europe et qui participent déjà à la vie économique, sociale et culturelle des pays européens.

Ce document en analyse actuellement par l'équipe fait suite à un tract résumant les différentes argumentations et revendications, distribué lors de la manifestation des personnes sans papier du 5 mars 2023 et lors de la réunion de lancement de la campagne nationale pour une politique migratoire positive du 9 mars 2023.

<sup>7</sup> Conseil de l'Europe : Convention du 4 novembre 1950 de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, Art.2 - 4<sup>ème</sup> Protocole.

<sup>8</sup> Réseau Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (NdIr).

L'objectif est d'introduire une norme de non rétroactivité comme source d'amendement dans les futures directives qui sont en train d'être discutées dans le cadre du nouveau pacte européen sur l'asile et les migrations.

Il s'agit surtout de cesser de détourner le regard et d'ouvrir nos yeux et nos cœurs à la problématique des migrants et des citoyen.ne.s sans papiers afin de travailler à un monde meilleurs pour nous tous

L'acuité de la situation migratoire agit comme un révélateur de problématiques connexes et non moins urgentes qui participent du même dysfonctionnement général, révélant une crise aux manifestations diverses. Il faut y trouver des réponses car le risque est réel et imminent de laisser les populismes, sectarismes et extrémismes de tout genre répondre en piétinant les principes de liberté et d'égalité pour tous qui trament l'idée européenne.

C'est pour tout ça que plutôt que l'expulsion, l'équipe revendique :

Une éducation de qualité

- Elle revendique la régularisation, facteur indispensable à l'éducation des mineurs et à la formation des adultes

Du logement et des services publics pour les migrants

- Elle revendique l'accès à des logements inoccupés adaptés aux femmes et à leur intimité
- Elle revendique la formation et la mise en place d'une police spécialisée pour l'accueil des femmes migrantes

Des droits pour les enfants migrants

- Elle revendique le droit aux allocations familiales pour les enfants sans titre de séjour
- Elle revendique le droit au titre de séjour permettant l'ouverture d'autres droits aux enfants
- Elle revendique la compétence acquise et l'expérience des petits Forests
- Elle revendique la considération de l'impact positif des enfants scolarisés dans le processus d'intégration des parents

La santé des migrant.e.s

- Elle revendique l'informatisation de l'aide médicale d'urgence et la création d'une mutuelle de personnes sans titre de séjour

L'accès aux métiers en pénurie

- Elle revendique la création d'un registre (anonyme) des compétences, des expériences et des diplômes pour faciliter l'accès aux métiers en pénurie pour les personnes sans titre de séjour

Les demandeur.euse.s d'asile

- Elle revendique le respect au droit du logement et le traitement accéléré au regard du délai de procédures (trop longues) pour les demandeur.euse.s d'asile

Le respect des attaches durables aux candidats pour la régularisation

- Elle revendique le séjour aux candidat.e.s dans l'impossibilité de retour pour des raisons d'instabilité, d'insécurité ou d'handicap dans le pays d'origine.

- Elle revendique la création d'une commission indépendante qui examine individuellement chaque dossier afin de garantir la transparence et l'équité.

Elle revendique la création d'une commission indépendante qui examine individuellement chaque dossier afin de garantir la transparence et l'équité.

Ces revendications demandent que les directives retours prévus par le nouveau pacte européen sur l'asile et les migrations n'incluent pas les personnes sans-papiers, ainsi que toute personne vivant dans les territoires des pays membres de l'Union avant leur mise en vigueur.

Une norme de non rétroactivité est justifiée par le fait que **« Les personnes sans papiers qui vivent en Europe devraient avoir accès à la régularisation parce qu'elles résident déjà en Europe et elles participent déjà à la vie économique, sociale et culturelle des pays européens. La régularisation des personnes sans papiers n'est pas une concession mais un droit de résidence européen. »**

Les migrantes, les migrants ne sont pas que des victimes, passives, cibles de la globalisation économique ou de régimes répressifs, fuyant la misère ou le désert, la torture ou la mort, des individus privés de droits, amputés de leur identité et de leur mémoire.

Ce sont pleinement des sujets, des sujets politiques, c'est-à-dire des acteurs avec lesquels et à partir desquels il est possible d'inventer un nouveau projet démocratique, un avenir européen plus égalitaire et plus juste, fondé sur la solidarité et la libre circulation pour tous.

Un sujet politique – comme l'ont été le citoyen au XVIII<sup>e</sup> siècle ou le prolétaire au XIX<sup>e</sup> siècle – au prisme duquel se lit un ensemble de questions sociétales telles que l'emploi, la citoyenneté, l'habitat, la croissance, la démographie, l'environnement, les relations internationales, la culture.

Au prisme duquel apparaissent aussi d'autres figures en souffrance dans les villes et en milieu rural : le sans-abri, le pauvre, le chômeur, le handicapé, le déclassé, tous ceux qui n'ont plus droit au banquet commun. Car les gouvernements européens traitent les personnes migrantes comme ils traitent leurs populations précaires ou démunies, pratiquant l'exclusion envers les unes comme les autres.

L'acuité de la situation migratoire agit comme un révélateur de problématiques connexes et non moins urgentes qui participent du même dysfonctionnement général, révélant une crise aux manifestations diverses. Il faut y trouver des réponses car le risque est réel et imminent de laisser les populismes, sectarismes et extrémismes de tout genre répondre en piétinant les principes de liberté et d'égalité pour tous qui trament l'idée européenne.

Ainsi, les États européens doivent réagir impérativement au dérèglement climatique qui menace gravement tous leurs citoyens et dont les effets vont devenir la cause majeure des migrations à venir, les démocraties doivent mieux protéger leurs citoyens autant qu'inclure les arrivants afin de réparer les lignes de fracture sociale qui creusent leur cohésion nationale et l'Europe doit retrouver sa place sur l'échiquier mondial en défendant les valeurs unitaires qui la définissent, celles de la tolérance et de l'hospitalité .

## Du serpent monétaire à l'euro : 30 ans pour créer la monnaie unique<sup>9</sup>

**Alain Réguillon**

Membre du Bureau de Presse fédéraliste, président de l'Urale



### *Le serpent monétaire esquisse de la monnaie unique*

Qui se souvient du serpent monétaire, système monétaire européen créé en 1974 ? Et pourtant, son avènement, même furtif, autant que les leçons de son échec, ont bien servi la cause d'une monnaie

européenne.

Pour comprendre le pourquoi de ce système, il faut se souvenir que le Traité de Rome de 1957, portant création de la Communauté économique européenne (CEE), prévoit la création d'un marché commun pour le 1<sup>er</sup> janvier 1970. Ce marché commun reposait sur trois libertés : la libre circulation des marchandises, celle des personnes et celle des capitaux. Pour assurer une meilleure fluidité des échanges, une monnaie commune paraissait un complément indispensable.

Les conditions du marché commun étant réunies dès le 1<sup>er</sup> juillet 1968 avec l'Union douanière entre les Six, il a été possible d'accélérer le projet. C'est ainsi que, dès 1969, Raymond Barre, Vice-président de la Commission européenne chargé de l'économie et des finances, a proposé un projet au Conseil des ministres. C'est Pierre Werner, premier ministre du Luxembourg qui a été chargé de cette mise en œuvre d'où le « plan Werner ». Dans cette même période, les désordres monétaires s'accroissaient sur le plan mondial, les marges de fluctuation entre les monnaies connaissaient des écarts de plus de 15%, désorganisant les échanges mondiaux relativement stables depuis la Seconde Guerre mondiale. L'engagement militaire des États-Unis dans la guerre du Vietnam coûtait de plus en plus chère et les pays exportateurs de pétroles commençaient à mieux s'organiser pour faire front à une demande qui ne cessait d'augmenter ; ces deux phénomènes ont été à l'origine des troubles financiers et de la remise en cause du système de Brettons Wood qui reposait grandement sur la prépondérance du dollar, celui-ci s'étant rapidement substitué à l'or comme étalon international.

C'est pourquoi, devant le manque de confiance et la vente massive de dollars à la fin des années 60 et au début des années 70, le président Nixon a décidé unilatéralement en 1971, de ne plus autoriser la conversion du dollar en or. Dans un même temps le cours du baril de pétrole s'est envolé allant jusqu'à provoquer, dès 1973, la première grande crise pétrolière qu'ont connue les occidentaux, au premier rang desquels les Européens.

C'est la conjugaison de ces événements qui a perturbé le marché commun ; la libre circulation était freinée par l'apparition de normes multiples d'ordre technique, sanitaire, fiscal, administratif, qui étaient autant de barrières venant se substituer aux droits de douane devenus communs. Par ces nouvelles barrières, les Six jouaient au repli sur soi alors qu'il eut fallu trouver les parades ensemble ! Le marché commun n'était plus, avant même d'avoir vu le jour.

C'est donc au plus mauvais moment, mais partant d'un souci de relancer le processus de cohésion et de faire face à la conjoncture internationale, que le « Serpent monétaire » a été lancé.

Son principe était simple. Si l'on voulait faciliter les échanges entre les Six, il ne fallait pas que les monnaies nationales connaissent entre elles des marges de fluctuation trop fortes. Le système contraignait donc les monnaies nationales à évoluer les unes par rapport aux autres entre un plancher et un plafond s'articulant autour d'un pivot, lequel servait de référence. Pour pivot, c'est la devise d'échange sur les marchés internationaux qui fut choisie : le dollar. Or, dans une période troublée, cette devise n'était pas stable et, de plus, les Européens ne la maîtrisaient pas. Le jeu du « yoyo » que connaissait alors le dollar ne permettait pas au serpent monétaire de fonctionner, d'où son abandon dès 1974.

**Le principe du Système Monétaire Européen a été le même que celui du serpent : des marges de fluctuations contraintes entre un plancher et un plafond pour les monnaies parties prenantes.**

### *Le système monétaire européen*

Cependant, l'idée avait fait son chemin et, en 1977, lorsque la situation économique mondiale s'est stabilisée et que les échanges se sont accélérés au sein de la Communauté économique européenne (CEE), elle a été reprise pour aboutir, en 1979, à la création du Système monétaire européen (SME).

C'est un accord entre le Chancelier allemand Helmut Schmidt et le Président français Valéry Giscard d'Estaing qui a scellé cette avancée qui a marqué la vraie reprise de la coopération européenne. Il ne faut cependant pas oublier le rôle joué à cette période par le premier ministre français, un certain... Raymond Barre. En politique, il n'y a pas de hasard.

Le principe du SME a été le même que celui du serpent : des marges de fluctuations contraintes entre un plancher et un plafond pour les monnaies parties prenantes. La différence fondamentale concernant le pivot. Pour celui-ci, les Européens ont créé, parallèlement au SME, l'ECU (European Currency Unit). Il ne s'agissait pas d'une monnaie, mais d'une unité de compte qui reposait sur un panier de monnaies.

<sup>9</sup> Ce texte et les deux suivants sont extraits d'un livre commémoratif devant paraître prochainement, *Voyage en euro*, à l'initiative et sous la direction de notre ami Alain Réguillon.

Le principe en était simple : on mesurait la valeur de chacune des monnaies entrant dans le panier en fonction du poids économique des États, on en a tiré une moyenne et l'on a eu la valeur de l'ECU qui servait alors de pivot. En 1979, l'ÉCU a valu 6,50 francs.

Les marges de fluctuation ont été fixées à 2,25% en plus ou en moins du cours pivot, d'où un écart maximal entre deux monnaies de seulement 4,50%. Cela a assuré une concurrence plus conforme aux besoins de la libre circulation des marchandises et des capitaux, d'autant que ce système est régulièrement réajusté pour tenir compte de l'évolution des économies nationales.

Une conséquence directe de ce système a été le transfert d'une partie de la souveraineté nationale vu qu'un pays ne pouvait plus dévaluer ou réévaluer sa monnaie sans l'accord préalable de ses partenaires, ce qui aurait entraîné de facto une dévaluation ou une réévaluation d'autres monnaies, les marges de fluctuation restant les mêmes.

### *La relance du marché commun*

Ce système a parfaitement fonctionné jusqu'en 1993/1995. Cela a permis à Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne, de relancer le marché commun par le Traité de l'Acte unique en 1986. Il réussit, par la suppression progressive des barrières normatives, la création du marché intérieur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Les fondements du Traité de Rome ont été retrouvés : libre circulation des biens, des services, des marchandises, des personnes et des capitaux.

Comme en 1969, c'est la proximité d'un marché sans entrave à la libre circulation qui a conduit les chefs d'État et de

gouvernement à reprendre le dossier de la monnaie. Sous l'impulsion de Jacques Delors, ils se sont prononcés pour l'émergence d'une monnaie unique. Malgré l'opposition de la Grande-Bretagne, cette perspective a été formalisée par le Traité de Madrid adopté en décembre 1989.

Le contenu de ce traité sera repris dans le premier pilier du traité portant création de l'Union européenne (UE), traité dit de Maastricht, en 1992. La France adoptant ce traité par référendum avec 52% de suffrages favorables.

### *Avènement de l'euro*

Dès lors, le processus de création d'une nouvelle monnaie, laquelle allait se substituer aux monnaies nationales, s'est mise en place. Au premier juillet 1998 la Banque centrale européenne (BCE) s'est installée à Francfort et, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, toutes les comptabilités nationales ont basculé en euros, nom retenu pour la devise européenne.

Les monnaies nationales n'ont pas disparu pas tout de suite. Entre 1999 et 2002, elles étaient encore en circulation pour une période transitoire d'adaptation, mais avec une parité fixe qui ne devait plus évoluer : En France, 6,55957 F. pour 1 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie fiduciaire euro est entrée en circulation. Elle a marqué la fin des monnaies nationales de douze pays qui constituent la zone euro. Vingt ans après, dix-neuf pays en font partie ; au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ils seront vingt avec l'entrée de la Croatie.

Tous les pays membres de l'UE sont appelés à adopter l'euro. La condition étant une bonne santé économique et monétaire, l'adoption des règles de fonctionnement de la monnaie unique et une décision souveraine de l'État candidat.

## **Euro, 20 ans déjà... Bon anniversaire, l'euro... et longue vie !!**

**Alain Malégarie**

Ancien Directeur de l'Institut de l'euro, membre du Bureau de Presse fédéraliste et de l'UEF, malheureusement décédé le 20 novembre 2021

Ce texte a été écrit en 2019 et publié à l'époque dans *Carnet d'Europe*



### *L'euro est né le 1<sup>er</sup> janvier 1999*

Pour avoir vécu de près la préparation de l'avènement de la monnaie unique en tant que directeur de l'Institut de l'euro, je ne peux que saluer et me réjouir de son vingtième anniversaire. Pas mal, pour une **monnaie mondiale** (la deuxième, plus précisément), dont beaucoup de commentateurs, experts économiques ou monétaires, prévoyaient la disparition dès sa première année d'existence.

L'euro naît le 1<sup>er</sup> janvier 1999, en tant que monnaie officielle de onze pays, mais monnaie scripturale au départ (conversion

des comptes publics des pays adoptant l'euro, du salaire des fonctionnaires, de la dette, des comptes bancaires, etc.). La monnaie fiduciaire, elle (introduction des pièces et billets) n'arrive que trois ans plus tard (au 1<sup>er</sup> janvier 2002) au terme d'une (longue) période de transition (cohabitation avec l'ancienne monnaie nationale) et de préparation technique et psychologique. Aujourd'hui, l'expérience aidant, au fur et à mesure des arrivées des nouveaux pays candidats sélectionnés (sur des critères très stricts), la période de transition est réduite à six mois environ.

Rendons hommage ici à ses concepteurs : les plans de Raymond Barre (alors Vice-Président de la Commission européenne) et de Pierre Werner (responsable politique au Luxembourg) en 1969 et 1970 ; puis la création du Système monétaire européen (SME) par Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt introduisant une monnaie virtuelle, l'ECU (European Currency Unit), unité de compte européenne, soit un pivot fixant des taux de fluctuation pour les monnaies nationales qui lui sont rattachées ; enfin, les Traités de Madrid (1989) puis de Maastricht (1992) qui créent l'Union économique et monétaire (UEM).

Saluons enfin le rôle déterminant de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne (1985 à 1995) qui



parvient à convaincre les dirigeants des deux premiers États de l'Union (Helmut Kohl et François Mitterrand pour l'Allemagne et la France) de lancer la monnaie unique. Ce n'est pas du tout évident de convaincre le chancelier allemand de se défaire du Deutschemark, monnaie très forte et solide par rapport à d'autres devises européennes plus vulnérables, dont le franc français...

### **Les trois objectifs de la monnaie unique**

Dans l'esprit de ses concepteurs, la monnaie unique a **trois objectifs** majeurs :

- **Un objectif monétaire, bien sûr.**

Il s'agit en effet de mettre un terme au désordre à répétition des monnaies les plus faibles qui dévaluent souvent. L'euro est l'aboutissement logique du marché commun puis unique et de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Dans un vaste marché intérieur européen, pourquoi se faire la « guerre » entre monnaies nationales, alors qu'il n'y a plus de « guerre » commerciale ou douanière ?

- **Un objectif politique.**

Après les « Trente Glorieuses », l'Europe est vite devenue un géant économique, mais depuis 1945 reste quand même sous totale domination du dollar, dont l'hégémonie est totale. La première puissance commerciale du monde aspire donc légitimement à se doter d'une monnaie mondiale (la seule devise européenne à avoir eu ce rang, et le premier même jusqu'en 1917, est la livre sterling). L'Europe se doit alors de maîtriser « sa » monnaie avec une banque centrale européenne maîtresse de sa politique monétaire (taux, puis après la crise mondiale de 2008, rachat ou garantie de dettes). L'euro doit nous affranchir du dollar, mais aussi du deutschemark qui fait office de « monnaie européenne ». Une monnaie unique est à l'évidence un élément clé de souveraineté européenne, un vecteur puissant d'intégration politique de l'Union. Car malgré sa force, le deutschemark n'est nullement une monnaie « mondiale ».

- **Un objectif citoyen.**

La monnaie, pièce ou billet, ça concerne tout le monde, chaque citoyen. Partager une monnaie avec plusieurs États, c'est un symbole fort, pour son usage quotidien, pour promouvoir un élément d'identité voire de citoyenneté européenne. En soixante ans, l'Europe réalise de belles choses : la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour instaurer la paix durable et même irréversible entre anciens belligérants ; les fonds européens dont la PAC (Politique agricole commune) pour rééquilibrer des territoires ; Erasmus+ pour rapprocher les étudiants, et désormais les apprentis et les demandeurs d'emploi. Mais une monnaie unique, ça touche absolument chacune et chacun des 340 millions de citoyens européens de la zone euro, élargie désormais à dix-neuf États (et alors que plusieurs autres États attendent de pouvoir nous rejoindre).

### **Un bilan flatteur**

Le dollar a mis cent ans pour détrôner la livre sterling du statut de « première monnaie mondiale ». L'euro s'impose immédiatement à la seconde place, dépassant le yen.

En 2018, l'euro est utilisé dans 37% des transactions internationales. Le dollar américain est utilisé dans 40% des paiements. Sur ce plan, les deux monnaies mondiales sont à peu près à égalité et, progressivement, mais sûrement, l'euro rattrape le dollar. Par contre, en ce qui concerne les réserves

mondiales de change, le dollar reste la monnaie reine représentant 60% de tout ce que contiennent les coffres forts bancaires de la planète. L'euro représente quant à lui 20% (2ème place). Au-delà des dix-neuf États membres de la zone euro, en attendant d'autres États à l'Est de l'Europe, comme les Balkans dès qu'ils rempliront tous les critères, (ce sera le cas dès janvier 2023 pour la Croatie) ; plusieurs autres États ou principautés ayant fait de l'euro leur monnaie officielle : Andorre, Monaco, San Marin, Cité du Vatican.

L'euro est apprécié car il rassure par sa force et sa stabilité, bénéficiant aussi de la place de l'Union européenne en tant que première puissance commerciale du monde. Il permet aussi à nombre de pays, notamment émergents, de diversifier

Après les « Trente Glorieuses », l'Europe est vite devenue un géant économique, mais depuis 1945 reste quand même sous totale domination du dollar, dont l'hégémonie est totale. La première puissance commerciale du monde aspire donc légitimement à se doter d'une monnaie mondiale

leurs devises et ainsi de s'affranchir un peu du roi-dollar pour des raisons financières mais aussi politiques ou géopolitiques. Les atouts de la monnaie unique européenne sont réels pour les citoyens et les entreprises, grâce à sa stabilité et sa solidité, mais aussi grâce à une excellente gestion par le précédent président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, qui sut prendre de bonnes initiatives, et par l'actuelle présidente, Christine Lagarde.

L'euro rassure dans l'Union européenne mais aussi à l'extérieur, les particuliers comme les entreprises, les créanciers comme les emprunteurs.

Heureusement que l'on a l'euro lors de la terrible crise financière, puis économique de 2008, la plus grande crise mondiale après celle de 1929. L'euro résiste à tout : à une crise économique, budgétaire, politique, morale sans précédent. Mais il n'y a jamais eu de crise monétaire, l'euro n'a jamais flanché malgré les tentatives d'attaques spéculatives.

Et la Banque centrale européenne (BCE) a fait, pour la faillite de la Grèce ce qu'aucune banque nationale n'aurait pu faire : injecter massivement des liquidités (plus de 1.000 milliards €) pour faire baisser les taux d'intérêt et racheter des dettes. Et cela a marché, les taux d'intérêt grecs sont retombés de 25% (!) à 6 ou 7 %.

L'euro permet à chacun d'échanger, voyager, étudier, comparer les prix en toute simplicité. **Tous les épargnants de la zone euro sont les seuls citoyens au monde à bénéficier d'une sécurisation totale de leurs avoirs dans n'importe quelle banque jusqu'à 100.000 €** (même si la banque fait totalement faillite).

L'euro permet aussi à l'Union européenne de peser davantage à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) face aux États-Unis et à la Chine. Si nos États siégeaient de façon isolée, avec nos petites monnaies nationales, nous serions balayés dans les décisions prises. Selon la dernière enquête d'Eurobaromètre de novembre 2018, 74% des Européens sont convaincus de l'effet positif de l'euro sur l'Union, et 64% pensent qu'il est bénéfique pour leur pays.

En toute logique, il n'y a absolument aucun pays (pas même la Grèce) pour envisager sérieusement d'abandonner l'euro. Et il y a au contraire beaucoup de candidats à rejoindre la zone euro, même en dehors de l'Union européenne !



## Les faiblesses de l'Union économique et monétaire (UEM)

L'euro n'est pas la cause de ces faiblesses. Il en est plutôt la victime.

Depuis le début, il est bien prévu de réaliser l'UEM (l'Union économique et monétaire). À ce jour, au bout de 20 ans, on n'a réalisé que l'union monétaire, pas l'U « E » M. Et c'est là que le bât blesse.

L'immense responsabilité n'incombe ni à la monnaie elle-même, ni à ses critères, ni à la gouvernance de la BCE (qui a même osé adopter des actions salvatrices « non conventionnelles ») pendant la crise, et pas que pour la Grèce. Cette responsabilité incombe aux dirigeants frileux de la zone euro qui ont trahi depuis 20 ans, les pères fondateurs de l'euro : une zone monétaire unique doit marcher sur ses deux jambes, le monétaire et l'économique. Et pas que sur sa jambe monétaire.

Les dirigeants frileux de la zone euro ont trahi depuis 20 ans, les pères fondateurs de l'euro : une zone monétaire unique doit marcher sur ses deux jambes, le monétaire et l'économique. Et pas que sur sa jambe monétaire.

Tous les rapports depuis les années 1969-70 prévoient bien que *l'euro est le premier étage de la fusée « Intégration économique et politique de l'UE »*. L'euro est un point de départ. Les gouvernants en ont fait sciemment, un point d'arrivée, en refusant de toucher à des prérogatives régaliennes, comme la fiscalité, un budget autonome, un ministère de l'euro, etc. Une convergence fiscale et sociale est indispensable pour conforter la zone euro face à la concurrence forte des États-continentaux émergents et émergés. Chaque État profite des bienfaits de l'euro (stable, sécurisant) pour gérer « nationalement » « son » économie, « sa » fiscalité (d'où le dumping !), « ses » dépenses publiques excessives, alors qu'une monnaie unique exige de la cohérence, de la solidarité, de la gouvernance partagée.

On a sauvé la Grèce. Mais il n'y a toujours pas un État pour l'euro, au moins un ministre, des ressources budgétaires

propres (taxes sur les transactions financières, les GAFAs, etc.). Pas de politique de lutte contre les évasions fiscales (équivalentes au budget annuel de l'UE, soit 150 milliards !). Pas de vraie réplique juridique et judiciaire à l'extraterritorialité imposée par nos « alliés » américains depuis 1993 !

On doit demander la permission à l'oncle Sam, pour commercer en euro avec des pays, certes douteux sur le plan démocratique ! Même Airbus se vend en dollar à l'intérieur de la zone euro !! C'est humiliant.

Deuxième monnaie du monde grâce à l'euro ; première puissance commerciale (excédentaire sur les États-Unis !), mais toujours des « nains politiques » pour reprendre la formule, qui a 20 ans, de Jacques Delors.

## Osez une structure géopolitique crédible

L'euro est victime des égoïsmes nationaux. Le dollar reste de très loin en tête, car il a une nation unie, un Trésor unique, un budget (fédéral) unique. Sa force est donc considérable, y compris sa politique monétaire et la manipulation de ses taux d'intérêt. Quand les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, ils augmentent en Europe, plusieurs mois après. C'est cela la domination de la première puissance mondiale. Elle impose aux autres sa politique, tôt ou tard.

L'euro seul ne peut faire jeu égal face à la première puissance militaire, économique, culturelle, diplomatique des États-Unis aujourd'hui, et de la Chine et de l'Inde demain si on ne fait rien...

Une alternative crédible est possible, mais il faut donner à la zone euro une structure géopolitique crédible. C'est parfaitement possible (taille, démographie, puissance commerciale, innovation). **Il faut que nos dirigeants actuels ou futurs acceptent d'aller vers plus de souveraineté européenne, l'euro ne suffit pas.**

L'euro est encore trop orphelin. Son succès reste encore inachevé. Et c'est un incroyable gâchis.

Il nous faut nous dépêcher. Les USA céderont la première place mondiale à la Chine. Dans dix ans au plus, ce sera pire... L'euro a 20 ans. Il est en pleine forme. Faisons-le grandir.

Comme l'écrivait Antoine de Saint-Exupéry : « *l'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre !* »

## L'euro et l'identité européenne

Audrey Soria

Conférencière du réseau Europe direct. Membre du CA de Presse fédéraliste et auteur de *Victor Hugo et les États-Unis d'Europe. Le discours au Congrès de la Paix de Paris de 1848*, Presse fédéraliste, 2021



Depuis sa création, l'euro est au cœur de tous les débats européens. Économiques et financiers, évidemment avec le poids de la zone euro et de l'Union européenne (UE). Et en cela l'euro conforte les théories économistes sur les

trois fonctions primordiales de la monnaie : une unité des comptes (pour évaluer la valeur des biens et services), une réserve de valeur (pour épargner), un intermédiaire des échanges (pour commercer).

Mais ce qui devrait être le plus intéressant, c'est de questionner cette quatrième fonction de la monnaie, tout aussi essentielle, celle de l'identification, qui permet de dépasser une fonctionnalité économique et financière, et faire de la monnaie, aussi, un objet politique et social. L'euro porte, ainsi, la dimension culturelle et identitaire de l'UE et des Européens. Mais parce que l'euro est d'un usage quotidien, banalisé, on a perdu la conscience qu'il pourrait être un des éléments structurants de notre identité européenne.

Une identité, pour se construire, a besoin, entre autres choses, de narration, de mémoire et de symboles.

Et l'euro fait partie, pleinement et officiellement, des symboles de l'UE, porteurs de la citoyenneté européenne, telle que

définie par le Traité de Maastricht. Si les symboles ont disparu du Traité de Lisbonne, une déclaration commune de 16 États membres, dite déclaration n° 52, et annexée au TFUE, réaffirme l'attachement de ces États aux symboles européens que sont le drapeau, l'hymne, la devise, le 9 mai et l'euro.

L'identité européenne est complexe et polysémique. Elle est fondée sur un héritage et une mémoire en commun. Sur la volonté de partager un destin et un dessein communs. Mais aussi sur la diversité culturelle et nationale.

Et l'euro est à l'image de cette complexité, dans son positionnement subtil, de prétention à une identité européenne, sans oser l'affirmation claire.

Parce que nous partageons une monnaie commune, à 19 États-membres, bientôt 20, nous partageons aussi la preuve de notre appartenance à une seule et même communauté européenne. L'euro devrait donc agir comme un objet et un outil de reconnaissance, d'interconnaissance et d'intégration européenne.

Les pièces ont répondu à cet objectif, en permettant la coexistence d'une identité nationale, avec la face dite nationale (...), et d'une identité commune, avec la valeur sur le revers. En ce sens, les États membres de la zone euro ont reproduit un schéma traditionnel et ancien, remontant à la Grèce antique, de représentation d'effigies de déesses ou de souverains, ou de symboles, incarnation de narrations propres à une communauté, qui comprend ces symboles, les reconnaît comme siens et se les approprie.

Toute différente est l'option prise pour les billets. Techniquement, il paraissait, évident, que les billets devaient présenter des signes de sécurité homogènes, pour en limiter la contrefaçon, mais aussi la méfiance des utilisateurs. Il y aurait eu pourtant, au moment où les billets ont été dessinés, une opportunité de concrétiser et d'affirmer la vocation de support d'identité européenne de l'euro.

De 1995 à 1998, un groupe de travail de l'Institut monétaire européen (IME), le préfigurateur en quelque sorte de la Banque centrale européenne (BCE), a réfléchi sur cette incarnation possible. Et, comme les billets en franc français, en franc belge ou en Deutsche Mark, par exemple, il a été envisagé, un temps, de proposer des figures européennes, soit des écrivains, penseurs ou musiciens (Voltaire, Cervantès, Dante, Goethe par exemple), soit des Pères de l'Europe (Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, par exemple). Or, il y avait potentiellement moins de coupures de billets que d'États membres en 1999 (11 puis 12 pays), et donc des États qui n'auraient pas eu leur gloire nationale sur les billets. Pour ne pas froisser les identités nationales, on a perdu l'occasion de valoriser l'identité européenne. Les concepteurs de la monnaie unique ont fini par opter, en 1998, pour une thématique consensuelle « époques et styles de l'Europe », nos fameux ponts, portails et fenêtres, dessinés par l'artiste autrichien, Robert Kalina. À chaque billet son époque, de la

plus ancienne pour la valeur la plus faible, à la plus contemporaine, pour la valeur la plus forte. Mais, des ponts et fenêtres issus de la créativité d'un artiste, qui n'ont existé ni sur le territoire européen ni à une époque donnée.

Comment construire dès lors une narration identitaire avec des ponts et des fenêtres ?

Et si finalement, l'euro avait fini, en catimini, à faire partie de notre identité européenne ? Un eurobaromètre d'octobre 2021 indiquait que 69% des citoyens de la zone euro estimaient que la monnaie unique était une bonne chose pour leur pays.

Georg Simmel, dans son ouvrage *La philosophie de l'argent*, développe une métaphore selon laquelle l'argent est à la fois pont et porte. Un pont qui lie et relie, qui symbolise l'échange et l'interdépendance économique. Et qui apporte de la sécurité. Une porte ouverte vers l'inconnu et peut-être l'incertitude. Et qui apporte de la curiosité, ou du doute ou de l'angoisse. La symbiose de la porte et du pont, comme une définition simmélienne de la civilisation. Et de façon beaucoup plus prosaïque, du lien et de l'ouverture. D'autres y ont vu, un rappel à la créativité européenne et à sa capacité de se recréer, ou bien, autrement, une incapacité à s'humaniser... Ils sont aussi le résultat d'un compromis face à la prévalence des nations. Pour l'IME, qui a justifié ce choix, « les fenêtres et portails symbolisent l'esprit d'ouverture et de coopération dans l'Union européenne... et les ponts sont utilisés comme une métaphore pour la communication à la fois entre les peuples d'Europe, et entre l'Europe et le reste du monde ». L'explication de texte de l'iconographie allégorique rend moins aisée l'incarnation par les citoyens du message.

Mais tout va peut-être changer. Et le débat refait surface, régulièrement, sur l'arrivée de figures historiques, de visages sur les billets. En 2013 a été lancée une nouvelle série de billets, dite « série Europe », parce que la déesse Europe apparaît, enfin, sur les billets, et avec elle aussi, enfin, un visage. En décembre 2021, pour les 20 ans de l'euro, la BCE a annoncé réfléchir à faire figurer, sur les futurs billets, des portraits d'Européennes et d'Européens célèbres, et aussi de monuments symboliques. Pour Christine Lagarde, présidente de la BCE, cela permettrait aux « Européens de tous âges et de tous horizons de s'identifier plus facilement à leurs billets de banque ». Les nouveaux billets, à figures, sortiraient en 2024... À suivre...

Et si finalement, l'euro avait fini, en catimini, à faire partie de notre identité européenne ? Un eurobaromètre d'octobre 2021 indiquait que 69% des citoyens de la zone euro estimaient que la monnaie unique était une bonne chose pour leur pays. Ils étaient 82% en Finlande, 73% en Grèce, et 66% en France.

C'est certainement là la plus grande réussite de l'euro.



À partir de la fin des années 1960, l'objectif d'une Union économique et monétaire (UEM) a caractérisé les débats sur l'Union européenne. Il est vrai qu'en termes d'intégration, l'UEM représentait un indéniable progrès puisque l'unification monétaire du continent supposait une coordination avancée des politiques budgétaires et économiques dans le but de mettre en œuvre une politique monétaire commune avec une monnaie européenne. Cet aspect politique des questions monétaires européennes nous est familier.

Les dimensions plus directement économiques du passage à une monnaie unique sont moins connues du grand public. En théorie, le projet d'une monnaie unique est cohérent si l'on s'assigne un objectif de libéralisation des marchés à l'échelle de tout un continent (ce à quoi correspond l'Acte Unique de 1984). On peut bien sûr postuler que les échanges commerciaux en Europe ne nécessitaient pas spécialement une monnaie unique puisque les parités des diverses monnaies nationales auraient pu rester fixes entre elles. Il s'agissait là du pari du Système monétaire européen (SME) qui a précédé l'euro. Sur le papier, cette solution était élégante. Dans le concret, elle n'a pourtant guère tenu la route, et ce, pour deux raisons. Sur un plan strictement microéconomique, l'existence de monnaies différentes entre États membres ne favorisait guère la transparence des prix et grevait les échanges entre acteurs européens de coûts de transaction.

### *Avantages macroéconomiques de l'unification monétaire européenne*

Cependant, c'est davantage sur un plan plus directement macroéconomique que les choses se sont gâtées pour ce type d'arrangements institutionnels. Le régime de liberté de circulation des capitaux a vite fait, au début des années 1990, de désarticuler les parités prédéterminées des monnaies européennes entre elles. À l'époque, la peseta et la lire font l'objet d'attaques spéculatives de la part d'attaques du fonds spéculatif dirigé par Georges Soros (Soros Fund Management LLC) basé à New York. Il en résulta une profonde dépréciation de ces deux devises. Quelques semaines plus tard, c'était au tour de la livre sterling de connaître des difficultés

similaires. « En septembre 1992, Soros connut pourtant une célébrité fulgurante : il était l'homme qui avait fait sauter la Banque d'Angleterre, et avec elle le mécanisme de taux de change européen (MCE). Ce n'est pas seulement le socialisme qui fut mis en péril quand, dans les années 1980 et 1990, les marchés financiers mondiaux devinrent à la fois plus grands et plus intégrés. Avec l'union de la déréglementation (en particulier la suppression des contrôles des changes et des capitaux) et de l'informatisation (en particulier la création de flux d'informations et de transactions transfrontaliers plus rapides), toute entreprise politique fondée sur le contrôle [des mouvements de capitaux] était désormais vulnérable »<sup>10</sup>. La livre sterling est alors expulsée du SME, du fait de cette activité spéculative débridée.

Un an plus tard, à l'été 1993, le Soros Fund Management prend à nouveau pour cible le SME. Ce dernier en sort démantelé de fait puisque les dépréciations monétaires furent si profondes que les marges de fluctuation entre les devises européennes étaient dépassées. L'organisation des relations monétaires entre États membres ne pouvait alors plus passer par un mécanisme présentant un pare-feu aussi limité qu'une norme limitant a priori les marges de fluctuations autour d'un indice pivot fonctionnant comme une unité de compte entre les différentes devises (en l'occurrence, l'ECU). La création d'une monnaie unique trouvait là évidemment sa pleine justification. L'euro allait donc naître sur les décombres de l'ancien SME et a été mis en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Puisque l'Europe, en tant que zone économique intégrée, était, grâce à l'euro, libérée du fardeau de possibilités de spéculations déstabilisantes sur les devises du Vieux Continent, on aurait pu logiquement s'attendre à une généralisation de l'utilisation de la monnaie unique en dehors des frontières de l'Union européenne. Dix ans après sa mise en circulation, les spécialistes s'interrogeaient sur la place réelle de l'euro dans le monde et formulaient un constat pour le moins interpellant. « D'emblée, à sa création en janvier 1999, la monnaie unique prend la seconde place, derrière le dollar, des monnaies les plus utilisées dans le monde. Elle ne gagnera toutefois pas une place supérieure à celle qu'avaient les monnaies nationales qu'elle remplace. (...) Le dollar est une valeur refuge, l'euro beaucoup moins »<sup>11</sup>. En tout état de cause, l'euro, à sa naissance, fait, avant tout, figure de monnaie avant tout régionale. Nous pouvons observer que cette fonction a évolué avec le temps.

### *Évolutions contrastées depuis longtemps*

Pour comprendre ce qu'est une valeur refuge, il faut en revenir aux questionnements de Keynes sur le besoin presque vital qu'éprouvent les agents économiques lorsque le cycle économique devient troublé et rend l'avenir incertain, de convertir leur patrimoine sous la forme de titres peu risqués et de liquidités<sup>12</sup>. Pendant longtemps l'or a joué ce rôle.

<sup>10</sup> Ferguson Niall, « Le casse de la Banque d'Angleterre » in *La Place et la Tour. Réseaux, hiérarchies et lutte pour le pouvoir* (sous la direction de Ferguson Niall), Odile Jacob, Paris, 2019, p. 326.

<sup>11</sup> Carton, Benjamin. « L'euro, une monnaie internationale ? » in *Regards croisés sur l'économie*, vol. 11, n°1, 2012, p. 160-167.

<sup>12</sup> Keynes, John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), Payot, Paris, 2017, spécialement le

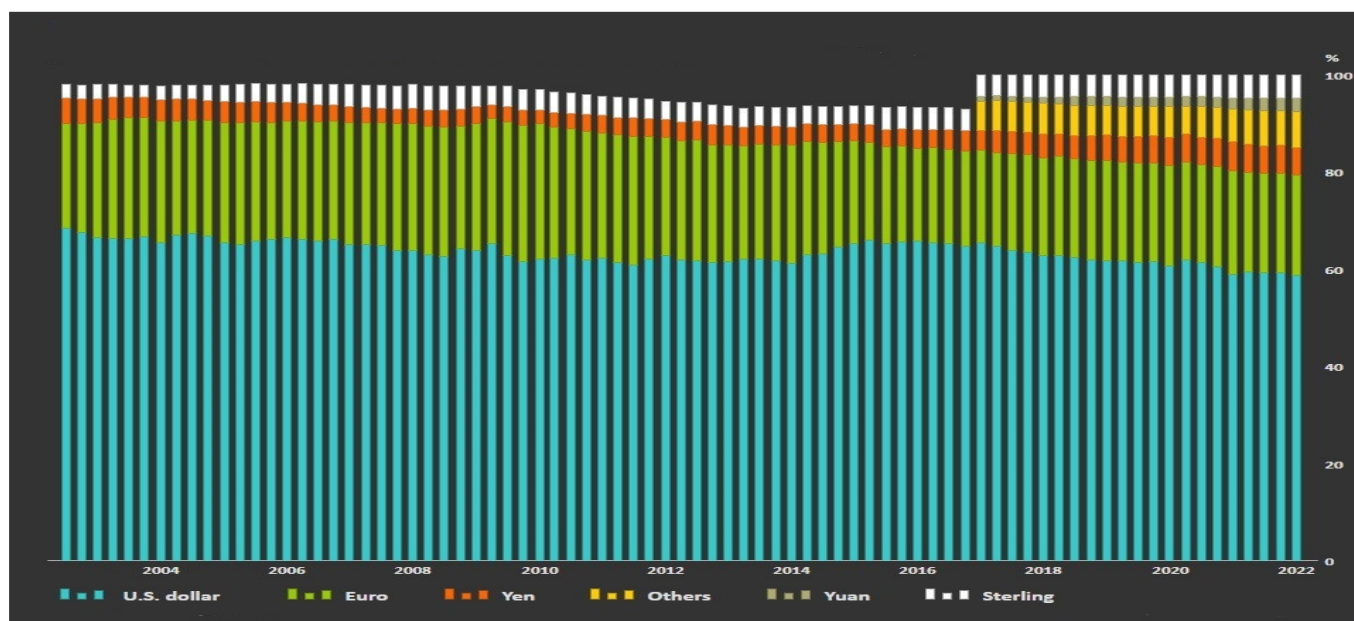


Aujourd'hui, c'est le dollar. Chacun se souviendra, à ce propos, des commentateurs qui, lorsqu'éclatait la Première Guerre du Golfe (août 1990-février 1991) relevaient que les investisseurs inquiets, comme on pouvait s'y attendre, par le fait qu'éclate un conflit militaire à proximité des champs de pétrole de la péninsule arabique, avaient délaissé l'or au profit du billet vert.

L'euro est donc la deuxième monnaie en circulation à l'intérieur du système monétaire international derrière le dollar états-unien. La chose présente un caractère structurel. Par exemple, on observera, à la suite de la Banque de France, qu'à la fin 2019, 20,6% des réserves de change mondiales étaient détenues en euros<sup>13</sup> » contre un peu plus de 60% pour le dollar.

La place de l'euro comme monnaie de réserve, depuis sa création, a été fluctuante au point de dépasser par périodes le taux de pénétration initial au sein des réserves de change constatable au moment de sa création. Cela prouve, au demeurant, qu'une monnaie peut jouer un rôle important à l'échelle mondiale sans pour autant constituer une monnaie de réserve au sens strict. C'est ce que permet de prouver le graphique qui suit.

### Composition des réserves internationales (2004-2022)



Source : Fonds monétaire international, mars 2023 (calculs propres)

De ce tableau qui brosse 20 ans d'histoire des réserves monétaires, on retiendra également la place dominante du dollar états-unien, quoiqu'en baisse constante depuis 2015 de telle sorte que le billet vert a atteint l'année dernière son niveau le plus faible depuis une vingtaine d'années. Alors qu'au début du siècle, le dollar était stabilisé, en termes de part des réserves internationales, à un niveau oscillant autour de 65%, on voit qu'il est, depuis la crise Covid, passé légèrement en dessous de la barre des 60%. Il est sans doute trop tôt pour pronostiquer

chapitre XV du Livre IV (« Les motifs psychologiques et commerciaux de la liquidité »).

<sup>13</sup> Banque de France, Le rôle international de l'euro, juin 2021, Url: <https://www.banque-france.fr/billets/analyser-et-anticiper/le-role-international-de-leuro>. Date de consultation: 12 mars 2023.

comme certains spécialistes à repérer une dédollarisation des réserves dans le monde à brève échéance. En revanche, une certaine banalisation du dollar peut être repérée à l'échelle internationale depuis le tournant du nouveau millénaire. Pour s'en convaincre, on mentionnera que les réserves étaient composées à hauteur de 71% par le dollar en 1999<sup>14</sup>. Sur le

L'euro est donc la deuxième monnaie en circulation à l'intérieur du système monétaire international derrière le dollar états-unien. La chose présente un caractère structurel.

long terme, on observe donc une baisse du niveau de la devise des États-Unis. La question de la diminution de la part de marché du billet vert peut clairement être posée à titre de prolongation de tendances. Cependant, on ne conclura pas que la fin du dollar est pour demain. Cela dit, la progression du yuan est assez remarquable. Fin 2022, la devise chinoise représentait 2,76% des réserves des banques centrales dans le monde. On rappellera que le yuan renminbi n'a été intégré au sein du panier de visés de référence du FMI qu'en 2016 aux côtés du dollar américain, de l'euro, du yen et de la livre sterling. À cette époque, la place de la devise chinoise était absolument anecdotique. On ne peut que constater le chemin parcouru.

En ce qui concerne l'euro, on observe des variations sensibles de sa représentation dans les réserves des banques centrales. Fin 2022, la part de la monnaie unique était légèrement supérieure à 20%. À la fin de l'année 2009, alors que l'économie mondiale entrait dans l'ère de la Grande Récession, l'euro représentait 28% des réserves mondiales. Il s'agit là du niveau maximal atteint par la devise européenne alors qu'un plancher avait été touché à la fin 2000 avec une part de 17% des réserves. En d'autres termes, la part de l'euro a augmenté de 11 points de pourcentage (p.p.) entre 2000 et 2009. Il s'agit là d'une progression, somme toute, impressionnante. En

<sup>14</sup> FMI, Source enquête Cofer (Currency Composition of Official Foreign Exchange Reserve), mars 2023,Url: <https://www.cutly.cc/4VECY>. Date de consultation: 7 mars 2023.

revanche, de 2009 à 2020, on doit constater une diminution de 8 p.p.

La BCE a mis au point, au cours de l'été dernier, un mécanisme innovant, à savoir l'**instrument de protection de la transmission (IPT)** qui consiste en un mécanisme permettant à la BCE d'acheter sur les marchés secondaires les obligations des États membres qui seraient affectés par une détérioration significative de leurs conditions de financement non justifiée par les fondamentaux propres au pays.

### *Du nouveau et du mieux*

Cependant, on peut augurer d'une bifurcation depuis la fin de l'année dernière. En effet, les dernières études du Fonds monétaire international concernant la composition des réserves officielles de change (COFER) établissent, avec certitude, que les banques centrales ont augmenté leurs avoirs en euros de l'ordre de 70 milliards de dollars à cette époque. On n'avait plus observé un mouvement haussier aussi important, depuis 3 ans<sup>15</sup>. Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce regain de popularité.

Au fur et à mesure que la Banque centrale européenne (BCE) relève ses taux d'intérêt, on observe que le volume des obligations à rendement négatif diminue dans la zone euro où les taux d'intérêt réels seront plus que vraisemblablement positifs au cours du dernier trimestre de cette année. Par conséquent, le regain pour la devise européenne devrait s'intensifier dans les mois à venir. À côté de cette tendance très nette au rétablissement des rendements pour l'euro, on doit encore pointer un élément supplémentaire qui plaide en faveur d'un retour en grâce de l'euro, à savoir l'augmentation de la liquidité qui résultera de la réduction de bilan que la BCE va opérer dans les mois qui viennent, normalisation monétaire oblige.

Cela signifie qu'il y aura davantage d'obligations libellées en euros sur le Vieux Continent dans les mois qui viennent. Par conséquent, les opportunités de placement en euros pour l'ensemble des banques centrales de la planète vont se multiplier. Cette réaffirmation de l'euro dans les réserves internationales sera évidemment plus manifeste encore si dans les mois qui viennent, la guerre en Ukraine donne lieu à l'émission d'euro-obligations traditionnellement bien cotées par les agences de notation et donc appréciées par les marchés. Ces éléments de contexte sont éminemment favorables à un retour en force de l'euro dans les réserves de change. On veillera toutefois à ne pas tomber dans un optimisme béat. Certains pays du sud de la zone euro particulièrement endettés (et on pensera, en tout premier lieu, à l'Italie) pourraient voir leurs coûts d'emprunt augmenter jusqu'à en devenir intenable.

Pour l'heure, on peut écarter la survenance à court terme d'un scénario de tensions internes se traduisant par une augmentation des écarts de taux d'intérêt entre l'Allemagne (prise comme valeur de référence) et des pays plus fragiles. En effet, la BCE a mis au point, au cours de l'été dernier, un

mécanisme innovant, à savoir l'instrument de protection de la transmission (IPT) qui consiste en un mécanisme permettant à la BCE d'acheter sur les marchés secondaires les obligations des États membres qui seraient affectés par une détérioration significative de leurs conditions de financement non justifiée par les fondamentaux propres au pays. Comme la BCE dispose, dans ce cadre, d'une force de frappe illimitée, elle devrait logiquement être en mesure de garantir que la charge d'intérêt des États membres fragiles ne constituera pas une menace pour l'homogénéité de la zone.

La mise en œuvre de ce mécanisme au bénéfice d'un pays sous pression sera cependant conditionnée à l'application par ce dernier de politiques macroéconomiques «saines et durables», en ce compris la viabilité de la trajectoire budgétaire. En s'engageant à mettre en œuvre ces critères, la BCE balaie d'un revers de la main les critiques identifiant cet outil à un passe-droit en faveur des pays très endettés de la zone euro qui leur garantirait *ad vitam aeternam* la possibilité de reproduire des politiques budgétaires dispendieuses.

Toutefois, certains économistes, tel Clemens Fuest<sup>16</sup>, professeur d'économie au *Center for Economic Studies* de l'Université Louis-et-Maximilien de Munich et par ailleurs, président de l'Institut für Wirtschaftsforschung (IFO) très proche du patronat allemand, considère que les critères d'évaluation sont trop vagues et laissent de ce fait un pouvoir discrétionnaire à la BCE. Si un excès de crédits est accordé à un État membre fiscalement irresponsable, il en résultera un effet d'éviction en défaveur du financement des entreprises. D'un autre côté, si des règles d'assainissement budgétaires trop drastiques sont imposées à un État membre comme ce fut le cas pour la Grèce au moment de la crise de la zone euro, la cohésion de cette dernière peut en ressortir ébranlée. Ce type de crises existentielles se traduit inévitablement par une diminution du rôle de monnaie de réserve dans le chef de l'euro dont l'attractivité diminue à l'international. Par conséquent, la contrainte extérieure sur l'économie européenne se renforcera. Au total, il en résultera une chasse au déficit sans fin qui ne pourra que nuire à la croissance du PIB sur le Vieux Continent.

Pour l'heure, la BCE se livre à un numéro d'équilibriste entre les exigences des milieux d'affaires allemands et les besoins de financement des États membres lourdement endettés. C'est un grand classique. Si l'unification monétaire européenne avait parallèlement donné lieu à une politique européenne de transferts, nous nous serions sans doute collectivement évités la grande crise de la zone euro des années 2010. En tout état de cause, cet élément de solidarisation des sociétés européennes est dramatiquement absent des débats relatifs à la mise en œuvre de la politique monétaire. On se consolera en se disant que l'Europe ne s'est pas faite en un jour. Cela dit, la paix dont nous bénéficions de ce côté-ci du continent, alors qu'à trois heures d'avion de Bruxelles, des écoles sont bombardées, constitue une preuve assez tangible de ce que la méthode européenne des petits pas et des compromis sans cesse remis sur le métier a indéniablement du bon...

<sup>15</sup> FMI, *ibid.*

<sup>16</sup> Tweet de Clemens Fuest du 21 juillet 2022, disponible sur le réseau social Twitter.



### Tout savoir sur l'affaire Speidel et le dernier combat d'Henri Frenay

**Robert Belot**

Historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUPOPA à l'Université de Saint-Étienne  
Membre du Conseil scientifique de l'UEF France

#### *Pourquoi revenir sur « l'affaire Speidel » aujourd'hui ?*

Pour deux raisons. D'abord, parce que cette « affaire » est totalement oubliée aujourd'hui et qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une étude en France. Ensuite, parce que j'ai trouvé dans les archives d'Henri Frenay, confiées par Jean-Pierre Gouzy lorsque je préparais ma biographie, un dossier intitulé « Affaire Speidel ». J'ai ouvert ce dossier et constaté qu'il méritait d'être connu et analysé. Car cette affaire a quelque chose à nous dire de notre rapport à l'Europe. Elle illustre les difficultés françaises à « faire l'Europe », à « penser l'Europe ».

#### *Pouvez-vous pour nos lecteurs résumer brièvement cette « affaire » ?*

Elle éclate en février 1957, quand le général allemand Hans Speidel est pressenti pour occuper les fonctions de commandant des forces terrestres du théâtre d'opérations Centre-Europe, dans le cadre de l'OTAN. Les communistes, appuyés par les gaullistes et quelques autres, déclenchent une vaste campagne de presse pour dénoncer ce « scandale ». Cela commence par une pétition publiée le 27 février 1957 dans le journal *Libération* : « 64 personnalités de la Résistance appartenant à toutes les tendances politiques demandent au Gouvernement de reconsidérer la nomination de Speidel ». Les soussignés se présentent « unanimes comme au temps de la clandestinité ».

#### *On utilise donc la Résistance comme caution ou couverture d'une action politique ?*

Tout à fait. La Résistance et le patriotisme. La stratégie vise à mettre en avant des personnalités de la Résistance pour légitimer historiquement et patriotiquement la démarche. C'est ce qui révolte Henri Frenay. Il met tout son poids d'inventeur de la Résistance et de figure emblématique de l'Union européenne des fédéralistes (UEF) pour dénoncer ce qu'il perçoit comme une manipulation de la mémoire de la Résistance. Rappelons que Frenay a créé avec Berty Albrecht le plus important mouvement de Résistance sous l'occupation (Combat), et que ce mouvement était clairement favorable à la construction d'une Europe unie une fois l'Allemagne nazie vaincue et rééduquée démocratiquement. Frenay était l'homme qui, en France, avait le moins de leçon de patriotisme et d'héroïsme à recevoir. Et pourtant, il lui était insupportable que certains revendiquent le monopole de la Résistance et du patriotisme.

#### *Il y avait désunion chez les anciens résistants ?*

Il n'y a jamais eu véritablement d'union, pendant le combat clandestin et, surtout, après. Cette affaire donne à voir l'inexistence de l'unité de la Résistance après la guerre et permet de rappeler que l'engagement dans la Résistance n'a pas toujours été associé à la volonté de faire l'Europe, contrairement à une idée reçue.

#### *L'Allemagne fait donc encore peur en 1957 ?*

Certainement. Et on peut le comprendre. Le traumatisme est loin d'être résorbé. Les blessures sont vives. Les mémoires restent meurtries. Mais il est des hommes qui ont eu la capacité de vouloir aller au-delà de leur propre histoire. Si Frenay est devenu fédéraliste, c'est justement parce qu'il pensait qu'il fallait réintégrer l'Allemagne dans le jeu européen, et que l'Europe ne pouvait se faire sans elle. À une logique de vengeance et de ressentiment, et malgré toutes les souffrances endurées et les risques pris, il voulait opposer une logique de paix dans la dignité et la responsabilité. C'est pourquoi il déplore l'exploitation des « haines héréditaires » à des fins politiciennes. Pour lui, l'anti-germanisme est le visage de l'antieuropéisme. Il constitue un danger majeur car l'entente franco-allemande est « la clef de voûte de l'édifice » européen et de la paix. Mais il y a un autre point sur lequel Frenay insiste. Dans diverses tribunes, il met en garde contre le danger que représente le fait de « faire peser sur chaque soldat allemand, c'est à dire sur tout un peuple, la responsabilité des crimes nazis ». La culpabilité collective n'existe pas en culture démocratique.

#### *Frenay entend dévoiler le but caché de cette campagne, à savoir la volonté d'entraver le chemin de l'unification européenne.*

Frenay entend dévoiler le but caché de cette campagne, à savoir la volonté d'entraver le chemin de l'unification européenne. Il soutient qu'il faut tout faire au contraire pour « établir entre la France et l'Allemagne nouvelle un climat de confiance et d'amitié à la faveur duquel on pourra construire un avenir meilleur ».

#### *1957. Le contexte est important : c'est l'année du traité de Rome ?*

Tout à fait. La coïncidence n'est pas fortuite. Nous sommes trois ans après l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), un projet conçu par la France mais auquel la France, par une inconséquence peu commune, a décidé de renoncer. Suite à cet échec, c'est dans le domaine économique qu'on recherche un nouvel élan européen. C'est l'objet de la fameuse conférence de Messine (juin 1955) qui va aboutir au traité de Rome. L'affaire Speidel est un rejeu du psychodrame franco-français auquel la CED a donné lieu et porte en filigrane le rejet de la « relance » européenne par l'économie. Il faut aussi mentionner que le potentiel polémique de l'affaire est démultiplié par le fait que nous sommes en pleine guerre froide. D'autre part, l'antiaméricanisme (des communistes et des gaullistes, pour des raisons différentes) est réactivé par le fait qu'il s'agit de l'OTAN, le bras armé de l'Occident et des Américains contre le monde communiste.

### ***Mais Speidel était-il un nazi ? Ce choix pouvait paraître pour le moins maladroit ?***

Questions légitimes que je me suis posées en écrivant cet essai. On peut supposer que tout autre Allemand aurait subi le même sort et la même vindicte. Après enquête, je puis affirmer que Speidel a fait partie des officiers modérés à qui répugnait une répression sanglante sur les civils, qui pensaient pouvoir faire cette guerre en militaires. Bref, « la guerre sans haine », pour reprendre le titre des Mémoires de Rommel, dont Speidel a été le subordonné à la fin de la guerre. Je dirais : ni héros ni salaud, ni anti-nazi ni nazi. Lorsqu'il était à Paris, de 1940 à 1942, il était le chef d'état-major du général Otto von Stülpnagel, commandant en chef des troupes allemandes en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) qui fut désavoué. Speidel était très ami avec l'écrivain Ernst Jünger. Il a quitté ses fonctions à Paris quand le pouvoir de l'occupant est passé aux mains de la police politique allemande. Quand il est revenu en France en 1944 avec Rommel sur le front de Normandie, il aurait influencé le général Von Choltitz pour qu'il n'obtempère pas à l'ordre d'Hitler de « brûler Paris ». Renvoyé en Allemagne, il sera placé par Hitler en forteresse. Ce qui est sûr c'est que sa présence en France pendant une partie de l'occupation ne pouvait que susciter la crispation de l'opinion.

### ***Un fait aurait pu laver le général Speidel de tout soupçon : s'il avait participé aux complots contre Hitler. Votre livre permet-il d'en savoir plus ?***

C'est compliqué. Je dirais que Speidel était favorable à une élimination d'Hitler, et qu'il a été proche de certains comploteurs. Hitler lui-même était convaincu qu'il avait participé au complot du 20 juillet 1944. D'où son arrestation et son renvoi en Allemagne le 7 septembre 1944. Mais il n'a pas été directement impliqué. La question plus subtile est de savoir pourquoi il était favorable à une élimination d'Hitler. Sur ce point, je verse au dossier le livre signé Hans Speidel et publié en 1950 : *Invasion 1944. Le destin de Rommel et du Reich*. L'auteur admet qu'il a regretté à l'époque que le complot n'ait pas réussi. Mais ce que Speidel reproche à Hitler, c'est surtout de n'avoir pas suivi le plan de défense contre le débarquement allié qu'il avait élaboré avec Rommel. Leur différend relève d'abord de la tactique militaire. Mais l'ennemi est le même. Speidel croyait donc encore en la possibilité et en la positivité d'une victoire qui aurait eu pour effet objectif, inévitablement, de sauver le régime hitlérien, ou à tout le moins de le prolonger. Pourtant, l'auteur veut montrer qu'il aime la France et son histoire, en homme cultivé, et que Rommel est très humain.

### ***À cette occasion, vous révélez un commentaire très sévère d'Invasion 44 émanant du frère de Stephan Hessel, Ulrich Hessel***

Vous avez bien lu ! Je l'ai en effet découvert à l'occasion de cette recherche. **Ulrich Hessel** est alors journaliste dans la revue *Le Monde juif*. D'emblée, il prévient ses lecteurs : « l'invasion » dont il s'agit, c'est « la libération de la France ». Le terme « invasion » est en effet mal choisi. Hessel insiste sur le rôle de plus en plus important joué par Hitler en tant que « chef militaire », rôle qui aurait été « néfaste » pour l'Allemagne parce que Hitler n'était pas « spécialiste en matière militaire ». À travers le récit du complot du 20 juillet 1944, particulièrement mis en valeur dans le livre, Hessel ne peut pas ne pas remarquer que, « ici encore, Speidel se révèle bien

allemand ». Il écrit : « Naturellement il faut se débarrasser de Hitler, mais c'est parce qu'il ne peut pas réussir avec sa méthode à assurer à l'Allemagne la domination du monde – ou du moins de l'Europe. Quelques phrases bienveillantes, et assurément sincères, sur la beauté de la France, ne trompent personne sur ce point, ni des vues très justes sur la situation paradoxale du Gouvernement de Vichy, plus ou moins 'trahi' par les Allemands en retraite. Peut-être le reproche de politisation de la Wehrmacht est-il plus sérieux. Mais jamais il n'est dit : « Nous n'aurions pas dû faire cette guerre ». Tout au plus pourrait-on résumer en disant : « Nous aurions dû la faire plus proprement ».

### ***Dans sa préface au livre de Speidel, une préface qui vaut un peu d'édouard, Ernst Jünger montre une certaine ambiguïté ?***

En effet, Ulrich Hessel termine son analyse en commentant la préface d'Ernst Jünger. Pour lui, l'écrivain allemand cherche à diluer la responsabilité de l'Allemagne et des Allemands dans cette catastrophe. Sa préface « tâche de placer les événements dans le cadre de l'histoire universelle et de décharger ainsi la seule Allemagne de la responsabilité qui lui incombe au premier chef ». Le récit de Speidel, peut-être à son corps défendant, constitue la preuve qu'il a voulu lutter jusqu'au bout pour défendre le Troisième Reich en tant que puissance militaire. Et ce, malgré Stalingrad, malgré l'attentat raté, malgré le fait que, comme le notent des rapports internes de l'administration hitlérienne, dans tous les milieux on pense à une « paix de compromis » dès mai 1943. Notons, mais sans pouvoir aller plus loin, que la thèse d'un Hitler totalement incohérent et incompetent militairement vers la fin de son règne est remise en cause par certains historiens allemands. Bernd Wegner, par exemple, signale que cette thèse, a « d'abord été propagée après la guerre par les généraux.

### ***Speidel s'est-il engagé en faveur de la Communauté européenne de Défense (CED) ?***

Tout à fait. Speidel a été un partisan actif de la CED. Il a été le conseiller militaire du Chancelier Konrad Adenauer et à ce titre le représentant du gouvernement de Bonn aux négociations de Paris sur le projet d'armée européenne. Autant que l'ancien officier d'une Allemagne nazie, c'est ce symbole du « cédisme » qu'on a cherché à neutraliser. Une telle affaire signale bien la permanence en France d'un courant hétéroclite mais fort qui, au-delà des manipulations communistes, mêle pacifistes, gaullistes, germanophobes, nationalistes et anti-atlantistes, unis dans leur volonté de faire obstacle à l'unification européenne. On comprend mieux ainsi les sources de l'échec du projet fédéraliste en France au cours de cette décennie.

Finalement, l'affaire Speidel confirme ce qui a été révélé lors du débat sur la CED : la prégnance en France d'un sentiment antiallemand latent qui témoigne de la permanence d'une culture nationale anti-européenne.

### ***Est-ce qu'on peut dire que ce fut le dernier combat politique d'Henri Frenay ?***

On peut le dire, à quelques nuances près. Frenay va peu à peu s'éloigner de ses responsabilités au sein de l'UEF et de l'UFF. Il va s'attaquer à un autre combat : celui de la mémoire de la Résistance et de sa querelle avec Jean Moulin. Mais c'est une autre histoire...

### Mario Albertini (1919-1997)

Lucio Levi

Publié initialement dans le *Dizionario storico dell'integrazione europea*, 1950-2017, Editore Rubbino, Soveria Mannella (CZ) – Presse fédéraliste remercie la direction du Dictionnaire de son aimable autorisation.

Texte français revu par Jean-François Billion et Pierre Jouvenat, validé par l'auteur



Mario Albertini (à gauche) aux côtés d'Altiero Spinelli, source : Eurobull

Mario Albertini (Pavie, 1919-1997) a été professeur à l'université de Pavie en histoire, sciences politiques, doctrine de l'État et philosophie politique, dirigeant du Movimento federalista europeo (MFE) italien (secrétaire de 1966 à 1970 et président de 1970 à 1995) et de l'Union des fédéralistes européens (UEF Europe, 1975 à 1984), enfin, fondateur de la revue de politique *Il Federalista* (1959), également publiée en anglais depuis 1984 sous le titre *The Federalist*, dont il est resté directeur jusqu'à sa mort.

#### *Les fondements méthodologiques de la théorie politique*

Pour cerner la personnalité intellectuelle d'Albertini, il faut la comparer à celle d'Altiero Spinelli, le fondateur du MFE, dont le plus grand mérite est d'avoir amené le fédéralisme sur le terrain de l'action. Ayant décidé de concentrer toute son énergie sur l'action pour la Fédération européenne, Spinelli a agi comme si l'on pouvait trouver la théorie fédéraliste déjà élaborée dans les classiques de la pensée fédéraliste.

Albertini est un continuateur de Spinelli, qui a écrit à son sujet : « Il est bon qu'il y ait un type Saint-Just dans le MFE ».

Albertini a développé l'autonomie du fédéralisme avant tout sur le plan théorique. Sur ce point, il a surpassé son maître.

L'élaboration théorique d'Albertini s'est développée en étroite relation avec les sciences historico-sociales. Celles-ci permettent, à travers l'analyse des structures de production et de pouvoir, de connaître les conditions objectives dans lesquelles nos comportements sont immergés et ne dépendent pas de nos désirs, aussi nobles soient-ils. Sur la base de cette connaissance, il est possible de distinguer, bien qu'avec une grande marge d'approximation, ce qui dans l'histoire doit être attribué au cours objectif des événements et ce qui, au contraire, peut être déterminé par le libre arbitre, c'est-à-dire par un dessein politique. Les sciences historico-sociales contribuent donc à définir l'espace qui, dans l'histoire, appartient respectivement à la nécessité et à la liberté.

Elles remplissent une fonction indispensable à l'action politique. Par conséquent, ce n'est que si l'on connaît la place occupée par la nécessité dans l'histoire et les lois qui régissent le fonctionnement de la société, qu'il est possible d'identifier les ouvertures permettant l'intervention transformatrice de l'action humaine. L'attitude d'Albertini envers la science a été la même que celle du jeune Marx, selon qui la preuve de la justesse de la pensée réside dans sa capacité à transformer la réalité. L'approfondissement théorique est donc pour Albertini l'expression d'une exigence pratique.

Le modèle élaboré par Albertini pour l'analyse politique est le résultat de la synthèse de différentes théories : le matérialisme historique, la théorie de la Raison d'État et celle de l'idéologie.

#### *Le matérialisme historique*

Le matérialisme historique est la théorie qui considère le mode de production comme le déterminant en ultime instance du cours de l'histoire et du changement social. Le présupposé de toute l'histoire humaine est que ce sont les individus réels qui produisent leurs moyens de subsistance. Le mode de production est la catégorie qui représente la pierre angulaire et le principe d'ordonnement de toute la réalité sociale. Albertini a soumis le matérialisme historique à une révision critique et l'a considéré comme le concept idéal le plus général sur lequel il est possible de fonder l'architecture des sciences sociales. Il a écrit que « si l'on ne confond pas le concept de production sociale avec ceux, moins généraux, de classe ou d'économie au sens spécifique, et si l'on ne conçoit pas l'évolution de la production comme la cause nécessaire et suffisante, mais seulement en tant que cause nécessaire, du devenir historique, [...] on ne peut pas ne pas admettre : a) que le mode de production est bien le phénomène historique le plus général ; b) que doivent effectivement lui correspondre la dimension et la nature des autres phénomènes sociaux (sociaux au sens large : économiques, juridiques, politiques, culturels, etc.) »<sup>17</sup>.

**Le modèle élaboré par Albertini pour l'analyse politique est le résultat de la synthèse de différentes théories : le matérialisme historique, la théorie de la Raison d'État et celle de l'idéologie.**

L'État et le système mondial des États constituent le cadre juridique et politique dans lequel se déroule le processus de production. Marx et Engels leur attribuent un rôle super-structurel. Cela ne signifie pas que ce rôle soit non pertinent dans la détermination du cours de l'histoire. Sans l'État, c'est-à-dire sans l'ordre public et la défense vis-à-vis des autres États, et sans le système mondial des États, c'est-à-dire sans un minimum d'ordre international, le fonctionnement du

<sup>17</sup> Mario Albertini, *Nationalismo e federalismo*, collection « Biblioteca federalista », il Mulino, Bologne, 1999, p. 109-110.



processus de production ne serait pas possible. Le rapport qui existe entre les processus historico-sociaux et les structures politiques est, pour reprendre une image célèbre de Trotski, le même que celui entre la vapeur et un cylindre à piston. Le mouvement dépend de la vapeur, mais sans le cylindre à piston, la vapeur s'évaporerait.

L'adoption de cette théorie [de l'effet structurel des processus historico-sociaux et de leur corollaire les structures politiques] permet à Albertini de formuler un jugement global sur la société contemporaine et d'identifier la **tendance fondamentale de l'histoire de notre temps, « la tendance à l'unité du genre humain ».**

Les structures de pouvoir possèdent une « autonomie relative », c'est-à-dire qu'elles obéissent aux lois spécifiques de la vie politique, qui ne sont qu'« en ultime instance » contraintes à se plier aux exigences de la production. L'adoption de cette théorie permet à Albertini de formuler un jugement global sur la société contemporaine et d'identifier la tendance fondamentale de l'histoire de notre temps, « la tendance à l'unité du genre humain ». Il s'agit d'une tendance irréversible : « Dans les premières étapes de la révolution industrielle la croissance de l'interdépendance de l'action humaine s'est développée surtout en profondeur, au sein des États. Avec la lutte libérale et démocratique de la bourgeoisie contre l'aristocratie et celle socialiste du prolétariat contre la bourgeoisie elle-même, cette phase a d'abord intensifié, puis dépassé, la division en classes antagonistes dans les sociétés évoluées. Cependant, en raison de cette intégration, elle a simultanément renforcé la division de l'humanité en groupes séparés d'États bureaucratiques, les « nations », idéalisés dans la représentation idéologique comme une parenté de sang ou on ne sait quoi d'autre. Le développement croissant de l'interdépendance de l'action humaine fera éclater la division de l'humanité en 'nations' ». Et Albertini conclut : « Nous sommes déjà entrés dans le cours historique qui désarmera les nations, en les unissant dans la Fédération mondiale »<sup>18</sup>.

### **La théorie de la raison d'État**

Le matérialisme historique ne suffit pas à fournir les coordonnées entre lesquelles placer l'analyse fédéraliste. L'action révolutionnaire est une action politique qui tend avant tout à transformer les structures de pouvoir. De là découle la pertinence de l'analyse politique. Albertini emprunte à la théorie de la raison d'État l'hypothèse selon laquelle dans la vie politique prévalent les comportements qui renforcent la sécurité et le pouvoir de l'État. La composante interne de la raison d'État est l'expression du besoin de l'État d'affirmer sa souveraineté sur les autres centres de pouvoir existant sur son territoire, c'est-à-dire d'attribuer au gouvernement le monopole de la force et à l'État le contrôle sur la société civile. La composante externe de la raison d'État est la conséquence de la dispersion de la souveraineté entre de nombreux États. Avec la consolidation de la souveraineté de l'État moderne, la composante externe est devenue la manifestation la plus pertinente de la raison d'État. En raison de la division du monde en États souverains, qui ne reconnaissent aucun pouvoir qui leur soit supérieur, la force

domine dans les relations internationales et la sécurité occupe la première place dans les préoccupations des gouvernements. Albertini écrit que « Le résultat est l'insécurité universelle et un état constant de tension et de préparation militaire – la situation qualifiée à juste titre par les fédéralistes d'« anarchie internationale » – ainsi que la dégénérescence autoritaire des États. Il en résulte également le désordre économique »<sup>19</sup>.

Pour garantir la sécurité, les gouvernements sont prêts à sacrifier toute autre valeur de la coexistence politique et à utiliser tous les moyens, en violant, si nécessaire, les normes de droit et de morale. La raison d'État est une force motrice aveugle et irrésistible, qui ne connaît pas de limites et s'impose à tout homme d'État, indépendamment des principes qui inspirent son action. Elle n'est pas le libre choix d'une valeur (la guerre plutôt que la paix, l'autoritarisme plutôt que la liberté), mais la reconnaissance de la nécessité d'adapter la structure et la politique de l'État aux conditions nationales et internationales de sa survie.

C'est seulement dans le cadre de la pensée fédéraliste que la théorie de la raison d'État peut être pensée de manière rigoureuse. Albertini note que « seul le but final de la paix, qui suppose l'intention de contrôler dans l'intérêt général la politique de tous les États, et non seulement celle de son propre État, qui fait de la politique internationale un objet autonome de la volonté humaine. Dans tous les autres cas, chacun se limitant à contrôler directement exclusivement la politique de son propre État, la politique internationale dépend surtout du processus d'affrontement entre les États, c'est-à-dire d'un facteur transcendant la volonté de tous. [...] Seule la théorie du gouvernement supranational, ou la connaissance du fait que l'on peut contrôler les rapports entre les États et de la manière par laquelle il est possible de faire cesser leur affrontement, configure les relations internationales comme un processus créé par les hommes et soumis à leurs choix, et donc comme une activité dont la cause est bien connue et parfaitement explicable »<sup>20</sup>.

La théorie de la raison d'État n'est pas une loi éternelle de la politique, mais la théorie de la politique d'une phase de l'histoire : celle de l'anarchie internationale. Le fédéralisme permet d'établir « le cadre à l'intérieur duquel le concept [de raison d'État] peut et doit être appliqué ». C'est-à-dire qu'elle (la raison d'État) « doit être considérée comme quelque chose qui correspond à un certain type d'organisation politique de l'humanité (système d'États souverains et exclusifs, défense par les armes de l'indépendance nationale, nécessité pour chaque nation de maximiser ses ressources de puissance, subordination de toutes les nations à la hiérarchie des rapports de force et de toutes les valeurs à celle de la défense de la nation), et qui s'effondre avec un autre type d'organisation (fédération mondiale, indépendance des nations garantie par le droit, égalité des nations comme conséquence de l'élimination de la défense armée et donc aussi de la hiérarchie découlant des rapports de force »<sup>21</sup>.

La conception matérialiste de l'histoire et la théorie de la raison d'État sont généralement considérées comme incompatibles, comme les courants de pensée qui les ont produites. Cependant, lorsqu'elles sont considérées comme complémentaires, elles permettent de clarifier des corrélations autrement inexplicables. Par exemple, le matérialisme

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>19</sup> M. Albertini, *Il Federalismo*, réédition, coll. « Biblioteca federalista », il Mulino, Bologne, 1993, p. 145.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 220-221.

# IL FEDERALISTA

rivista di politica

*Sperare in una permanenza di armonia tra molti Stati indipendenti e slegati sarebbe trascurare il corso uniforme degli avvenimenti umani e andar contro l'esperienza accumulata dal tempo.*

Hamilton, The Federalist



historique explique la relation entre l'industrialisation et la naissance des États bureaucratiques modernes de dimension nationale. Ce qui explique la différence entre la structure rigide et centralisée des États du continent européen et celle souple et décentralisée de la Grande-Bretagne est un facteur politique : la pression militaire subie par les États était plus forte sur le continent que sur les îles. C'est un facteur qui n'a pas de relation directe avec la structure du système de production. L'hypothèse d'Albertini est que le matérialisme historique et la théorie de la raison d'État sont des modèles complémentaires. Le matérialisme historique permet d'expliquer la relation entre une phase donnée de l'évolution du mode de production et la taille et la forme des États, alors que le champ d'adaptation non défini par le matérialisme historique serait couvert par la théorie de la raison d'État, entendue comme une théorie fondée sur le principe de l'autonomie relative du pouvoir politique par rapport à l'évolution du mode de production. L'hypothèse de leur complémentarité, semble permettre de s'approcher de la connaissance et de la prédiction du cours de l'histoire, plus que l'une ou l'autre des deux approches séparément.

## **La théorie de l'idéologie**

Troisièmement, Albertini développe la théorie de l'idéologie, entendue comme forme que prend la pensée dans la sphère du politique. Les idéologies, sur la base de leur projection dans l'avenir et de la tentative, jamais pleinement réalisée, d'atteindre une connaissance globale de la situation historique dont elles sont issues (les idéologies ont toujours réuni des connaissances théoriques et des mystifications), indiquent à la volonté humaine une valeur à réaliser et les moyens correspondants.

Le mot idéologie a deux significations. « S'il est inévitable, sur le plan du langage courant (après Marx), de faire correspondre au terme 'idéologie' l'auto-mystification politique et sociale », note Albertini, « il n'est toutefois pas possible de réduire les 'idéologies' (au pluriel : libéralisme, etc.) à la pure et simple 'idéologie' (au singulier : l'auto-mystification). Il ne fait aucun sens d'identifier totalement le libéralisme, le socialisme, etc. avec l'auto-mystification. Les grandes idéologies traditionnelles, jusqu'au marxisme, constituent une grande partie de notre patrimoine de culture politique et de nos outils de connaissance des faits historico-sociaux, même s'il est vrai qu'il s'agit d'un savoir sous une forme non critique (sans possibilité de contrôle autre que celle de la sagesse) et s'il est en outre vrai que, pour cela, c'est au sein de ces idéologies que l'idéologie se manifeste comme auto-mystification ». Albertini établit ainsi le lien entre les deux notions d'idéologie : « Comme processus mental, l'auto-mystification dépend [...] de la confusion entre jugements de valeur et affirmations factuelles. Il s'ensuit que si l'on distingue et isole la valeur, on laisse tomber tout ce qui est fait déguisé en valeur et on récupère tout ce qui est valeur déguisée en fait. Cela montre que l'auto-mystification ne se manifeste pas (ou peut être éliminée) si l'on traite (ou retire) la valeur en tant que telle, c'est-à-dire comme le modèle d'une situation souhaitable, sans confondre l'élaboration du modèle ou un objectif avec la connaissance des moyens appropriés pour l'atteindre »<sup>22</sup>.

Les idéologies sont des schémas conceptuels qui servent à connaître la société et l'histoire et à en orienter le changement. Elles définissent un projet politique, qui éclaire le sens d'une époque historique à travers l'affirmation des institutions et des valeurs correspondantes. L'idéologie est, selon Albertini, la forme que prend une pensée politique active. Elle rend possible la convergence de la pensée indispensable à la cohésion d'un groupe politique et la cohérence de ses principes d'action. Elle se distingue de la pensée philosophique et religieuse par son caractère actif, c'est-à-dire son orientation vers l'action.

Les idéologies sont des schémas conceptuels qui servent à connaître la société et l'histoire et à en orienter le changement. [...] L'idéologie est, selon Albertini, la forme que prend une pensée politique active. Elle rend possible la convergence de la pensée indispensable à la cohésion d'un groupe politique et la cohérence de ses principes d'action.

## **Le fédéralisme comme idéologie**

Puisque les institutions sont conditionnées par la société, qui constitue l'infrastructure des institutions, et que celles-ci constituent à leur tour des instruments de gouvernement servant à produire des décisions politiques et donc à poursuivre certaines valeurs déterminées, une définition complète du fédéralisme exige que, à côté de son aspect institutionnel, l'on prenne également en compte son aspect historico-social et son aspect de valeur. Étudié de ce point de vue, le fédéralisme se présente comme une idéologie qui a un aspect de structure (l'État fédéral), un aspect de valeur (la paix) et un aspect historico-social (le dépassement de la division de la société en classes et en nations).

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 92.



- ***L'aspect de valeur du fédéralisme est la paix.***

La relation qui existe entre le fédéralisme et la paix est la même que celle qui existe entre le libéralisme et la liberté, la démocratie et l'égalité, le socialisme et la justice sociale. Dans cette perspective, Albertini récupère la vision kantienne, dont la pertinence est mise à l'ordre du jour par la crise de l'État national et par le développement, au-delà des frontières des États, de l'interdépendance de l'action humaine, dont l'unification européenne est l'expression la plus développée. Ces phénomènes étant entendus comme des prémisses à la réalisation de la paix perpétuelle par la construction de la Fédération mondiale. Nier, avec la Fédération européenne, la nation signifie nier « la culture de la division politique du genre humain » et, en même temps, d'affirmer « au siège même des nations » le « modèle multinational, [...] la culture politique de l'unité du genre humain »<sup>23</sup>.

- ***L'aspect structurel du fédéralisme est l'État fédéral***

Il permet de surmonter les structures fermées et centralisées de l'État national vers le bas, avec la formation de véritables autonomies régionales et locales, et vers le haut, avec la réalisation de formes efficaces de solidarité politique et sociale au-dessus des États nationaux.

L'aspect historico-social du fédéralisme consiste à surmonter la division de l'humanité en classes et en nations antagonistes, ouvrant la voie à la formation d'une société fédérale, dans laquelle le loyalisme à la société dans son ensemble coexiste avec celui envers des communautés territoriales plus petites sans que l'une prenne le pas sur l'autre. Dans les sociétés fédérales ayant existé jusqu'à présent, cet équilibre social s'est développé en partie seulement parce que, d'une part, la lutte des classes a fait prévaloir le sens d'appartenance à une classe

Étudié de ce point de vue, le fédéralisme se présente comme une idéologie qui a un aspect de structure (l'État fédéral), un aspect de valeur (la paix) et un aspect historico-social (le dépassement de la division de la société en classes et en nations).

sur toute autre forme de solidarité sociale et empêché que de forts liens de solidarité s'enracinent dans les communautés régionales et locales et que, d'autre part, la lutte entre les États au niveau international a conduit au renforcement du pouvoir central au détriment des pouvoirs locaux.

La conception du fédéralisme en tant qu'idéologie ne fait pas qu'éclairer les limites des conceptions réductrices qui le définissent comme une simple technique constitutionnelle (Kenneth C. Wheare)<sup>24</sup>. La critique d'Albertini est également dirigée contre les courants politiques, tels que le fédéralisme intégral d'Alexandre Marc ou de Denis de Rougemont et celui qui se réfère à Daniel Elazar, qui ne soulignent que l'aspect social. Selon Albertini, il s'agit d'une conception générique et historiquement indéterminée, faisant remonter les origines du fédéralisme à la nuit des temps, quand se formèrent les premières formes d'association entre tribus et dont on en trouve des traces à toutes les époques : dans les ligues entre les Cités-états de la Grèce antique, dans l'Empire romain, à l'époque des communes de l'Italie et de l'Allemagne

médiévales, dans le Saint Empire romain germanique, et ainsi de suite.

Selon Albertini, la démocratie représentative est une condition essentielle des institutions fédérales. La première constitution fédérale est donc celle des États-Unis, tandis que les formations politiques antérieures, telles que celles mentionnées ci-dessus, n'ont pas de caractère fédéral ; bien que présentant une articulation territoriale du pouvoir, elles n'avaient pas de structure démocratique. Elles peuvent, tout au plus, être classifiées comme des manifestations anticipatrices du fédéralisme.

### ***Crise de l'État national et unification européenne***

La définition rappelée ci-dessus a permis à Albertini de séquencer les phases de développement de la pensée fédéraliste. La première phase, de la Révolution française à la Première Guerre mondiale, est caractérisée par l'affirmation, même sur le seul plan des principes, de la composante communautaire et cosmopolite du fédéralisme contre les aspects autoritaires et guerriers de l'État national. Dans la deuxième phase, de la Première à la Seconde Guerre mondiale, les critères du fédéralisme ont été utilisés pour interpréter la crise de l'État national et du système européen des États. Dans la troisième phase, débutée après la Seconde Guerre mondiale et qui se poursuit encore aujourd'hui, l'utilisation des cadres conceptuels et des instruments politiques et institutionnels du fédéralisme est nécessaire pour résoudre la crise de l'Europe.

Il est plus facile de comprendre la signification du fédéralisme si l'on commence à le considérer du point de vue de ce qu'il nie plutôt que de celui de ce qu'il affirme. Les déterminations positives de la théorie fédéraliste se sont précisées avec l'expérience de la négation de la division de l'humanité en États souverains et de la centralisation du pouvoir politique.

Ces phénomènes s'étant manifestés sous la forme la plus claire dans l'Europe des nations, le fédéralisme a pris forme avant tout comme négation de l'État national.

Albertini a développé une nouvelle théorie de la nation afin de démolir le paradigme natio-centrique de la politique, expression d'une culture archaïque, incapable de s'attaquer aux grands problèmes du monde contemporain. La méthode employée par

Albertini consiste à définir la nation sur la base d'une observation empirique du comportement des individus. Le comportement national est un comportement de loyauté. La référence objective de ce comportement est l'État, qui n'est cependant pas pensé en tant que tel, mais comme une entité illusoire, à laquelle se rattachent des expériences culturelles, esthétiques, sportives, dont le caractère spécifique n'est pas national. Pourquoi, se demande Albertini, lorsqu'un Italien regarde la baie de Naples, dit-il : « l'Italie est belle » ? Cette déclaration est sous-tendue par un fait politique. Les individus, qui fréquentent des écoles nationales, célèbrent des fêtes nationales, paient des impôts nationaux, font leur service militaire national, qui les prépare à tuer et mourir pour la nation, expriment ces comportements en termes d'allégeance à une entité mythique, la nation, représentation idéalisée des États bureaucratiques et centralisés. Cette idéalisation de la réalité est un reflet mental des relations de pouvoir entre les individus et l'État national.

Albertini a étendu la notion d'idéologie, que Marx avait liée aux positions de classe, aux relations de pouvoir au sein de

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 288-289.

<sup>24</sup> Kenneth C. Wheare, *Federal Government*, Oxford University Press, 3<sup>ème</sup> édition, 1956.

L'État. Sur cette base, il est possible de démystifier l'idée de nation, née comme une idée révolutionnaire et aujourd'hui transformée en un facteur de conservatisme. Dans la mesure où elle décrit la division politique entre les nations comme étant juste, naturelle et même sacrée, l'idée de nation contrecarre la tendance sous-jacente de l'histoire contemporaine, à savoir l'internationalisation du processus de production, qui exige de l'État qu'il s'organise sur de vastes espaces politiques selon des schémas multinationaux et fédéraux.

La négation de l'État national par la pensée fédéraliste s'est manifestée dès l'époque de la Révolution française, c'est-à-dire dès la première apparition de l'idéologie nationale. Mais pendant longtemps, elle ne s'est exprimée qu'en tant que principe. Dans la réalité historique, les conditions qui auraient permis au fédéralisme de se présenter comme une alternative politique à l'organisation de l'Europe en États nationaux n'étaient pas encore réunies et donc le principe fédéral ne pouvait pas se traduire en action politique.

La situation va changer avec l'avènement de la société industrielle et plus précisément avec la deuxième phase du processus d'industrialisation, qui « accroît l'intensité et la fréquence des relations entre individus de différents États, élargissant ainsi la sphère de la politique internationale »<sup>25</sup> (1993, p. 147). À ce stade, un nouveau phénomène commence à se manifester : *la crise de l'État national*. C'est là le concept sur lequel se fonde l'autonomie théorique du fédéralisme contemporain. Il occupe la place centrale qu'avait, dans la théorie libérale, la « *crise de l'ancien régime* » et, dans la théorie socialiste et communiste, « *la crise du capitalisme* ». Il permet d'identifier la contradiction fondamentale de toute une époque et de formuler sur elle un jugement historique global. Il s'agit d'un concept que tant Lev Trotski que Luigi Einaudi ont utilisé pour expliquer la Première Guerre mondiale. L'impérialisme allemand est analysé comme l'expression en négatif du besoin de l'unité européenne. L'alternative à une Europe unifiée dans la violence est pour tous les deux dans les États-Unis d'Europe. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale qu'il deviendra possible de poursuivre cet objectif.

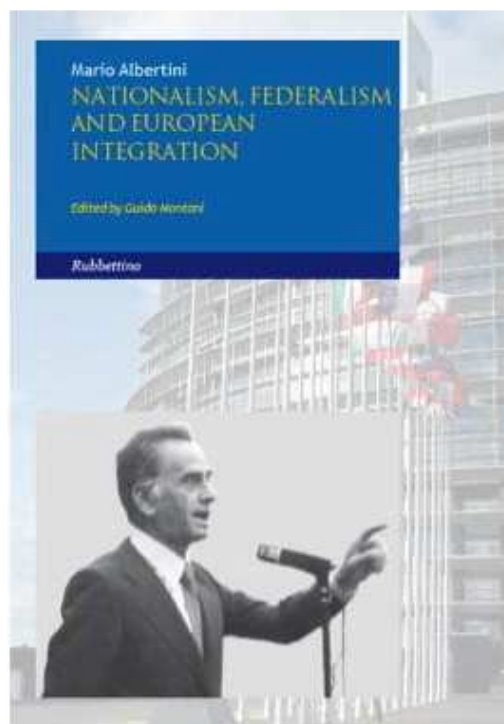
L'intégration européenne est le problème historique qui est au centre de toute l'élaboration théorique d'Albertini. Il a élaboré une grande quantité de modèles analytiques constituant un appareil conceptuel complexe nécessaire pour maîtriser théoriquement et pratiquement ce processus. L'espace manque ici pour en illustrer toutes les facettes. Je vais me limiter à en tracer les lignes de fond.

Après la Seconde Guerre mondiale, les États nationaux « ne sont plus en mesure de faire face d'eux-mêmes aux deux tâches fondamentales auxquelles tout État est confronté : celle du développement économique et celle de la défense des citoyens ». Là est la cause de la crise du consensus envers les institutions nationales. Il en découle que les gouvernements nationaux « se trouvent en permanence face à l'alternative entre l'impuissance dans la division ou la force dans l'unité [...] leur propre raison d'État [...] les oblige, sans échappatoire, à résoudre ensemble les problèmes. »<sup>26</sup>

En 1968, Albertini arrive à la conclusion que l'intégration européenne a désormais atteint un « caractère irréversible ».

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>26</sup> M. Albertini, *Nationalismo e federalismo*, il Mulino, Bologne, 1999.



Il argumente cette affirmation comme ceci : « L'intégration dans le cadre des Six n'est que le stade le plus avancé d'un processus plus vaste d'intégration de l'activité humaine au plan mondial qui, semble-t-il, revêt le caractère d'un nouveau cycle historique à son début, c'est-à-dire celui d'une force historique irréversible. Une évolution de ce type n'exclut pas, évidemment, la possibilité de crises, voire de périodes d'arrêt ou même de retour en arrière, pouvant, par hypothèse, concerner le Marché commun lui-même. Mais elle exclut, par principe, la possibilité d'un retour durable à des formes de marché national fermé ». Et, il conclut que le caractère irréversible du processus, dépend de l'évolution même du processus de production, c'est-à-dire d'un fait historique primaire ».<sup>27</sup>

Albertini a consacré une grande part de ses énergies

A travers l'élaboration et l'affirmation de la culture de la paix, Albertini propose un projet de société capable de donner une réponse aux plus grands problèmes de notre époque et il ouvre à nouveau la possibilité de penser l'avenir qui avait disparu dans le cadre des idéologies traditionnelles, à cause de l'épuisement de leur élan révolutionnaire.

intellectuelles à l'étude de l'unification européenne, entendue comme la première expression du cours supranational de l'histoire. Le fédéralisme est la théorie qui permet de comprendre et de contrôler ce processus. Il a un rôle analogue à ceux tenus dans le passé par les idéologies libérale, démocratique et socialiste : à travers l'élaboration et l'affirmation de la culture de la paix, il propose un projet de société capable de donner une réponse aux plus grands problèmes de notre époque et il ouvre à nouveau la possibilité de penser l'avenir qui avait disparu dans le cadre des idéologies traditionnelles, à cause de l'épuisement de leur élan révolutionnaire.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 235.

La Fédération européenne se tiendra « sur le terrain de la négation de la division politique de l'humanité ». « C'est », selon Albertini, « la chose historiquement la plus importante. La culture nationale, comme théorie de la division politique du genre humain, est la culture qui a légitimé dans les faits, en mystifiant le libéralisme, la démocratie et le socialisme, soviétique ou non, le devoir de tuer. La culture de la négation de la division politique du genre humain, c'est la négation historique de ce devoir ; c'est l'affirmation, dans la sphère de la pensée, du droit politique, et non seulement spirituel, de ne pas tuer, et donc le cadre historique de la lutte pour l'affirmer même dans la pratique, au-delà de la Fédération européenne, avec la Fédération mondiale. »<sup>28</sup>

### *Le gradualisme constitutionnel*

L'unité européenne, telle qu'envisagée par Spinelli pendant la Seconde Guerre mondiale durant sa relégation forcée à Ventotene, n'était pas une simple prédiction historique. C'était le but d'une action politique. Après la guerre, c'est progressivement devenu une réalité économique et



institutionnelle, basée sur l'intérêt des gouvernements à collaborer entre eux et à promouvoir une politique d'intégration.

En relation avec ces développements, l'objectif stratégique que le Movimento federalista europeo (MFE) a choisi dès sa fondation – concrétiser l'adhésion des citoyens à l'unité européenne par une campagne d'agitation de l'opinion publique pour préparer la convocation d'une assemblée constituante européenne – s'est modifié dans la perspective du « gradualisme constitutionnel ». Cette expression, inventée par Albertini, indique un tournant dans la stratégie fédéraliste, qui abandonne le maximalisme des origines, tire une leçon du succès du gradualisme économique et place l'objectif constituant à la fin d'une série d'actes constitutionnels intermédiaires représentant autant d'étapes vers la construction de la Fédération européenne. Ces étapes sont l'élection directe du Parlement européen et la monnaie unique. Albertini a identifié ces objectifs à l'avance et le MFE et l'Union européenne des fédéralistes ont contribué à les

réaliser, en construisant le front des forces politiques et sociales et le consensus de l'opinion publique nécessaire.

### *Le fédéralisme et les autres idéologies*

L'objectif de la paix qualifie le fédéralisme comme une idéologie indépendante. L'attitude à l'égard de la paix et de la guerre distingue le fédéralisme des autres idéologies.

Les théoriciens libéraux, démocrates et socialistes, lorsqu'ils ont réfléchi à l'avenir des relations internationales, ont imaginé que les peuples, devenus maîtres de leur destin en se libérant de la domination monarchique et aristocratique, ou bourgeoise et capitaliste, n'auraient plus recours à la guerre. Ce que le libéralisme, la démocratie et le socialisme ont en commun c'est la vision de la politique internationale appelée internationalisme, qui analyse la politique internationale avec les mêmes catégories que celles utilisées pour expliquer la politique intérieure. L'internationalisme impute les tensions internationales et les guerres exclusivement à la nature des structures internes des États et considère la paix comme une conséquence automatique et nécessaire de la transformation de leurs structures internes. L'internationalisme est une conception politique qui, d'un point de vue théorique, ne reconnaît pas l'autonomie du système politique international à l'égard de la structure interne des États ni celle de la politique extérieure à l'égard de leur politique intérieure. Enfin, sur le plan pratique, l'internationalisme considère comme prioritaire les efforts visant à réaliser la liberté et l'égalité à l'intérieur des divers États et attribue un rôle subordonné aux objectifs de la paix et de l'ordre international.

Au contraire, la pensée fédéraliste identifie l'anarchie internationale comme le facteur empêchant la consolidation de la liberté, de la démocratie et de la justice sociale au sein des États et soutient que la paix, c'est-à-dire la création d'un ordre juridique international, est la condition pour vaincre les tendances belliqueuses et autoritaires toujours latentes dans l'État. Il s'agit d'un véritable renversement du point de vue prévalant encore aujourd'hui, qui considère comme prioritaire la réforme de l'État par rapport à l'objectif de l'ordre international et qui s'illusionne sur le fait que la paix puisse être la conséquence automatique de l'affirmation des principes libéraux, démocratiques et socialistes au sein des différents États.

En fin de compte, « alors que l'affirmation historique de chacune de ces idéologies constitue l'une des prémisses de la paix, la paix, à son tour (en tant que gouvernement mondial) constitue le prémisses nécessaire de leur réalisation intégrale, ce qui montre immédiatement que la paix ne peut pas être construite par le simple renforcement de ces idéologies »<sup>29</sup>.

La relation entre le fédéralisme et les autres idéologies n'est pas concurrentielle, mais complémentaire. Le fédéralisme « ne se présente pas comme une idéologie alternative au libéralisme, à la démocratie et au socialisme qui, ayant représenté et organisé la libération de la bourgeoisie, de la petite-bourgeoisie et du prolétariat, ont historiquement assumé des formes antagonistes et réciproquement exclusives, limitant ainsi la réalisation même de leurs valeurs de liberté et d'égalité qui, en elles-mêmes, sont complémentaires et non pas alternatives. Il s'ensuit que le fédéralisme [...] ne peut se développer qu'en collaborant à une affirmation toujours plus complète des valeurs de liberté et d'égalité par le truchement de la paix, qui ne trouve les conditions de sa réalisation morale, institutionnelle et historique que dans le fédéralisme ».<sup>30</sup>

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 181-182.



## Les modèles normatifs et la philosophie de l'histoire.

L'étude du fédéralisme a révélé l'existence d'un aspect de valeur de ce concept. Il s'agit d'une caractéristique de tous les concepts cruciaux du vocabulaire politique à commencer par le mot « politique ». Machiavel avait observé que les conflits politiques ne peuvent être résolus que par des moyens légaux ou par des moyens violents. Cet état de fait se présente comme une déchirure dans le tissu de la coexistence politique et une contradiction dans l'approche des significations de la vie politique. L'analyse empirique de la politique, qui se limite à l'observation de la réalité telle qu'elle est, se manifeste comme une approche partielle, renvoyant à l'idée d'un but non atteint : la politique émancipée de la violence.

Albertini avait commencé sa réflexion sur la politique en élaborant ses propres catégories dans le cadre de la science politique, mais il s'est vite rendu compte que l'approche descriptive ou empirique ne permettait pas une analyse complète des problèmes posés par la politique. Selon Albertini, « la politique n'est pas vraiment elle-même si elle laisse subsister, à côté de la sphère des rapports réellement juridiques, une sphère de rapports de force et d'abus de pouvoir.

[...] Cette idée [...] de la politique, tout en étant un aspect constant du processus historique, c'est-à-dire précisément un aspect [...] de la politique dans son élaboration, n'est pas encore devenu un élément de la connaissance positive de la réalité sociale. Cette idée est encore confinée aux domaines de l'utopie et de l'idéologie [...] L'étude positive des faits, d'autre part, est à son tour confinée à un soi-disant 'réalisme' [...], qui en vérité n'est pas du tout réaliste mais réducteur parce qu'il ne sait pas considérer les idéaux comme réels ».<sup>31</sup>

L'étude d'auteurs tels que Kant, pour ce qui est de la paix, et Proudhon, pour ce qui est de la propriété, met en évidence la possibilité de surmonter les limites théoriques d'un examen séparé des deux aspects de la politique. « En partant d'une donnée primaire d'observation, les caractéristiques empiriques » des relations de pouvoir, qui se manifestent respectivement en matière de propriété ou de relations internationales, « et d'un fait primaire théorisable, la transformation révolutionnaire du comportement humain, Proudhon a pu démontrer que [...] l'économie ne devient elle-même, c'est-à-dire peut véritablement se fonder sur le travail que si, et seulement si, en se développant sur la base du droit et non d'un conflit d'intérêts à l'état sauvage, elle élimine la domination du faible par le fort ».<sup>32</sup> Et Kant, de son côté, a pu montrer que la politique ne devient elle-même que si, une fois expulsée la violence des relations internationales, chaque État, même le plus petit, peut attendre sa sécurité et la protection de ses intérêts non pas de sa propre force, mais seulement de la force collective d'une grande fédération de peuples. En fin de compte, Proudhon et Kant pensaient que les rapports de force appartenaient à la sphère de la pathologie sociale et que les modèles normatifs qu'ils avaient élaborés représentaient « dans leur ensemble le modèle de la société (physiologie sociale) ».<sup>33</sup>

La disposition mentale d'Albertini à l'égard de la politique est celle du scientifique, mais d'un scientifique ayant une attitude active envers la politique. Eh bien, la politique est l'expression

de la « tentative de soumettre l'avenir aux plans de la raison ». Cela implique, entre autres, que l'on admette la présence de la raison dans l'histoire (c'est-à-dire que l'histoire a un sens) ; et cela implique également que l'on choisisse effectivement le progrès – au lieu de se demander dans l'abstrait s'il est possible ou impossible – évitant ainsi l'erreur catastrophique d'appliquer la raison à tout, sauf à ce qui décide de tout, le cours de l'histoire ».<sup>34</sup>

Albertini a consacré une grande partie de son travail théorique à la discussion des modèles normatifs, en particulier à celui de la paix, qui a permis de définir les contours plus généraux du projet fédéraliste.

En adoptant la leçon kantienne qui indique que la paix est le but ultime du cours de l'histoire, Albertini construit l'idée de la paix comme un modèle normatif. La paix est la valeur qui permet de donner un ordre rationnel au monde et un sens à l'histoire.

### La théorie de la paix

En adoptant la leçon kantienne qui indique que la paix est le but ultime du cours de l'histoire, Albertini construit l'idée de la paix comme un modèle normatif. La paix est la valeur qui permet de donner un ordre rationnel au monde et un sens à l'histoire. Elle est définie par Kant en des termes neufs, qui s'écartent du sens que le mot a encore aujourd'hui : la paix entendue au sens de l'absence d'hostilités ou comme la suspension des hostilités dans l'intervalle entre deux guerres (paix négative). Selon Kant, la paix n'est pas un état de nature, mais quelque chose qui doit être établi par la création d'un ordre juridique et garanti par un pouvoir supérieur aux États (paix positive). En définissant la paix comme l'organisation politique qui rend la guerre impossible, Kant trace une nouvelle ligne de démarcation entre la paix et la guerre et place la trêve (c'est-à-dire la situation dans laquelle, même si ont cessé les hostilités, la menace de leur réouverture demeure) du côté de la guerre.

Cependant, le dogme sur lequel repose encore la pensée politique dominante, c'est que notre nation constitue le centre de l'univers politique. Le paradigme centré sur l'État (statocentrique) considère la politique du point de vue de l'intérêt national et de sa promotion et non sous l'angle du bien commun de l'humanité. D'une part, note Albertini, « le monde des États [...] est le monde de la guerre ». D'autre part, « au sein de chaque État, la politique est précisément l'activité par laquelle sont résolus pacifiquement les conflits ». En outre, « l'histoire présente [...] une tendance constante à l'élargissement de la taille des États, c'est-à-dire à la transformation d'anciennes zones de guerre en zones de paix intérieure ». Si la politique est « le processus d'élimination progressive des guerres, [...] la guerre est l'expression de l'imperfection de la politique et la paix est l'expression de la perfection de la politique ».<sup>35</sup>

Albertini a développé à plusieurs reprises des analyses sur la nature de la Fédération mondiale. Ici, je rappelle celle qui lie le gouvernement mondial au contrôle du processus historique. « Avec l'idée du gouvernement mondial » - a-t-il observé - « nous acquérons la possibilité de penser distinctement le

<sup>31</sup> M. Albertini, *Proudhon*, Vallecchi, Florence, 1974, p. 105-106.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>34</sup> M. Albertini, *Nationalisme et fédéralisme*, *op. cit.*, p. 144.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 169.



Cahiers fédéralistes  
N° 2

Mario Albertini

## L'idée de nation

L'idée de nation. Les théories. L'origine des comportements nationaux. La nature des comportements nationaux. Qu'est-ce que la Nation ? Le dépassement des nations.



**PRESSE FEDERALISTE**

C/O Maison des Européens Lyon  
7 rue Amédée Bonnet - 69006 Lyon  
[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

3 €

processus historique non contrôlé et celui qui l'est. Dans ce cas [...] la volonté générale, qui se forme désormais aussi au niveau mondial, n'a plus à se soumettre à la nécessité (comme choc international de volontés nationales). La volonté politique passe donc de la sphère de l'hétéronomie à celle de l'autonomie. Et cela implique, dans le même temps, le passage d'une histoire de caractère déterministe à une histoire guidée par la liberté ».<sup>36</sup> Avec le gouvernement mondial, la politique mondiale cesse d'être le résultat d'une confrontation anarchique entre États et peut devenir l'objet de choix libres et démocratiques. Les fins de la politique ne sont plus choisies sous la pression de la nécessité, mais de la raison.

### *Bibliographie essentielle*

Albertini Mario, *Proudhon*, Vallecchi, Florence, 1974 ;  
Albertini M., *Il federalismo*, Il Mulino, Bologna, 1993 ; *Lo Stato nazionale*, Il Mulino, Bologna, 1997 ; *Nazionalismo e federalismo*, Il Mulino, Bologna, 1999 ; *Una rivoluzione pacifica*, Il Mulino, Bologna, 1999 ; tous ouvrages publiés dans la collection « Biblioteca federalista ».

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 167.

## Building Humane Advances and Institutions post COVID-19: the need for a Global Federation

Arvind Ashta<sup>37</sup>

CEREN EA 7477, Burgundy School of Business, Université Bourgogne Franche-Comté, Dijon, France  
The author acknowledges financial support from the Burgundy and Franche-Comté Regional Council.



Covid-19 gave us time to think about creating a new world. We saw that money was available or could be made available to reduce human suffering. If it could be done then, surely it can also be done in good times. Many started reflecting on how we can

build a better world, a more humane world, which better takes into account the needs of individuals, society, and the planet. Sometimes called the Great Resignation, millions of people considered altering their lifestyle from a work-centered one to something more balanced, more useful, and more pleasurable. In this article, we take a look at some of the major challenges today and how we can create a more equitable, more humane society.

### *The major challenges since COVID-19*

When we think of global challenges today, we consider immediately the 17 sustainable goals focused on the economy, society, and environment. However, in recent times other priorities have come up which are taking away our long-term focus and need immediate reparation.

The first is geopolitical. Under this heading, we can club the Ukraine-Russia crisis, the US-China rivalry, the mercenaries from Russia replacing the old colonial powers in Africa, and many others. All this is leading to protectionism and de-globalization. The Ukraine-Russian conflict has led to mass migration, unemployment, inflation, reduced purchasing power, reduced access to basic necessities. At a more global level, the conflict has led to financial sanctions, increase of commodity prices and supply chain disruptions. While it may eventually lead to more concentration on renewable energies, the immediate impact has been to continue fossil-based and nuclear generation. It has

disrupted years of internationalization of firms: both Russian firms in Europe and European firms in Russia, thus leading to hardship for their employees. Research shows that the 2014 Russian-Ukraine conflict reduces trust and trade even with regions not directly affected by the conflict.

The second is absorbing technological change. One example is artificial change which often improves predictive power compared to regressions and therefore improves opportunities. There have been many other incredible breakthroughs in recent years in many areas such as digital transformation and health services. Much of the conflict between China and USA can be attributed to this race to be the leader in the technologies of the future. The use of these technologies mean that productivity will go up and we may need less labour. This then will create unemployment for those who do not adjust fast to changes. Feeding and accommodating all these people will create strains on the existing social security systems. In addition, the users of artificial intelligence often don't understand the logic hidden in a black box and they need explanations. As a result, there is a lack of trust between humans and AI which may lead to misuse or disuse. In short, we need to consider whether technological advances can be humane and beneficial to society and social integration, rather than divisive and confusing.

When we think of global challenges today, we consider immediately the 17 sustainable goals focused on the economy, society, and environment.

The third, often a consequence of the first two, is economic. Under this heading, we can regroup events such as the supply chain crisis arising from COVID but exacerbated by the wars and economic sanctions. This required firms to rapidly find other sources of supply in other countries, leading to shortages and long delivery times. Other fallouts have been inflation and high-interest rates that no longer reflect sound economics. Economies such as Egypt which were highly dependent

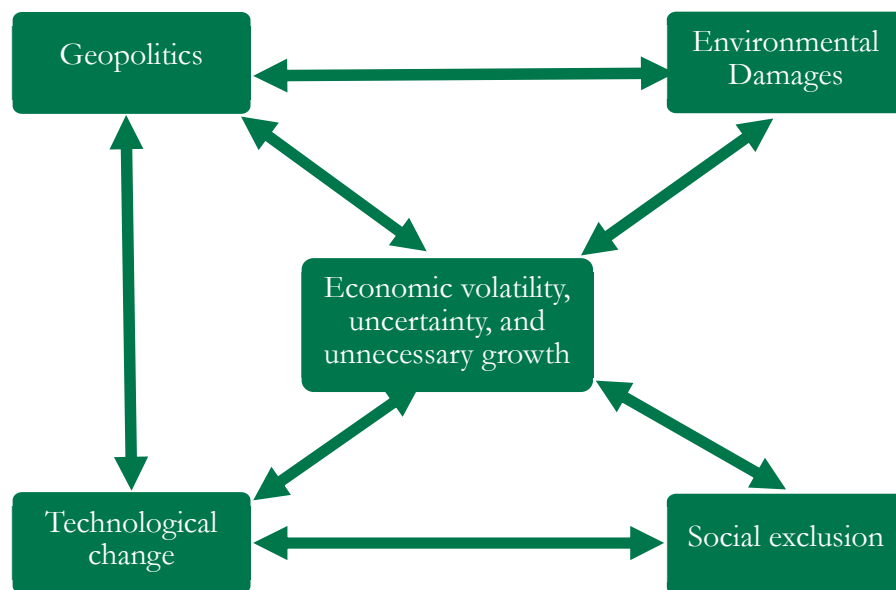
<sup>37</sup> Dr. Arvind Ashta is a professor of Finance at the Burgundy School of Business in Dijon, France and is member of its research centre CEREN, EA 7477. He has over a hundred publications in international academic journals and has authored/edited a few books. He is on the editorial board of a few journals. He is a member of a club of micro-investors. The essential of his research interests hover around microfinance, development innovations, fintech and public governance. He is a member of research associations such as CERMi (microfinance), RRI (innovation), Anti-Poverty Research Group of PRME, and on the scientific board of the Union des fédéralistes européens – France. He is the founder of BHAI: Building Humane Advances and Institutions.

on Ukraine and Russian foodgrains have witnessed high inflation, currency depreciation, and increased debt. We can also consider increased poverty because of COVID-19. This poverty then reduces aggregate demand and stifles development. If technology leads to more unemployment, economic problems will increase.

The fourth, perhaps a consequence of the other three, is social, even sociological. Under this heading, we can regroup inequalities between countries and within countries. These inequalities have risen sharply as a result of COVID when millions got displaced. Such displacements are also a result of the wars, and we can see that today Germany has more Ukrainian immigrants than Syrian. This then brings us to the important sociological problem of aging, exacerbated by the improved technologies, and the need for immigrants. If both Germany and Japan are now open to immigration, it is with strong reluctance. In many European countries, nationalism is rising in consequence. This then creates a feedback loop with de-globalization. It has long been recognized that there is a two-way relationship between economic institutions and social institutions. However, technological change can add to the social problems not only through the mediation of economic change but even directly.

Many of these social challenges are included in the SDGs, but since COVID-19 we have lost a lot of progress in meeting these goals. In addition, we have lost the focus on environmental goals, a fifth major challenge. Some of this is coming back as the US seeks to become the leader in green investments, as much for ideological reasons as for economic and geopolitical dominance. Figure 1 captures some of the inter-relationships between these challenges.

**Figure 1: Complex two-way relations between current global challenges.**



***Factors to be considered in a humane response to the post-Covid Global Challenges***

Responding to these challenges requires understanding the complex interlinkages of some of the challenges that

have been summarized above. Moreover, a humane response to these challenges would require prioritizing fairness, altruism, and caring, according to the GLOBE study of 62 societies. A humane leader, according to this study, shows compassion and generosity. This caring needs to focus on inclusivity, diversity, and environmental impact in scrutinizing technological advances. This would then require creating institutions that oversee and control technological advances.

These institutional responses cannot function if they cannot respond to geopolitical tensions, economic fallout, or social repercussions. The social repercussions include problems of divergent ethics, biases, and continuing stereotypes that may disproportionately impact certain sections.

The inclusion that we need is political, economic, and social. Political inclusion means that people from all backgrounds are represented and may participate in discussions that impact them. Thus, diversity in governance will become increasingly important. At a global level, we need institutions that have a multilateral outlook. Economic inclusion means that everybody can contribute to economic activity. It also means that technological advances are diffused in a way that everybody can access and afford them, even those who are marginalized or disabled. Social inclusion means that different parts of society are all given equal opportunities to develop their competencies and capabilities.

For considering the environmental aspects, we need to understand the impact of the technologies on the resources and energy used in the development and implementation of the new technologies. This can also be linked to geopolitical tensions. The Ukraine-Russia conflict has caused a lot of human loss of lives as well as material damage. Reconstruction will again create environmental damage. The recent earthquake in

Turkey has demonstrated that public governance and certifications have failed to ensure that the buildings were capable of resisting earthquakes. The same would be true of environmentally friendly certification. Ultimately, building humane advances and institutions requires ethical, responsible, inclusive, and impact-oriented decision-making as well as appropriate controls. By considering the needs and experiences of all individuals and environmental impact, we can create a more equitable and sustainable world. With the rapid evolution of myriads of technologies, it means creating a multitude of institutions that examine these issues of inclusivity and accessibility for each change. Besides being representative

of diversity, these institutions of oversight need to be transparent and accountable. They need to be honest and open about the procedure of approval for the diffusion of technology and be able to show that they are not influenced by special interest groups. A major

problem is taking responsibility for the unforeseeable negative consequences of technological advances. These unintended consequences can include harmful or addictive behavior. Finally, the technology should be able to enhance the quality of labor rather than reduce it.

While it would be easy to suggest that the technology be designed in this manner, it is unreasonable to expect that creativity can be controlled. Rather, it is how technology is applied and diffused that needs to be controlled to reduce barriers to social inclusion. Responsible technological advances and institutions require a commitment to continuous education. This means requiring people, including the disabled and the marginalized, to stay up to date on the latest innovations and be willing to adapt themselves to the change. For many people, this means instituting a cultural change of experimenting,

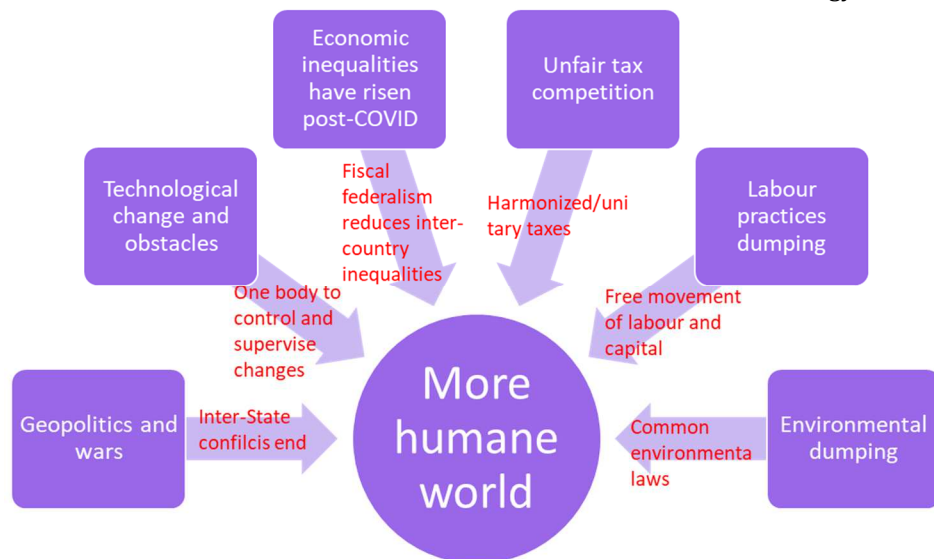
### Meeting Global Challenges: the case for a global Federation

Having set the tone on what we consider humane, I would now like to argue the case for a global federation. It is not being suggested that this is the only way to resolve all problems nor that other solutions will not be useful for addressing specific problems. For example, the humane entrepreneurship theory claims that a proliferation of humane small and medium enterprises could solve the world's employment problems by creating 40 million jobs. Educators feel that this can be done by imparting education where we can cultivate the potential of students and provide them a connection to their self, humanity, and the planet through the inclusion of meditation and inter-subjectivity in the education curricula. All such initiatives are welcomed, but in this essay, I stick to this one suggestion of a global federation. Many of the advantages of federalism have been discussed two centuries ago in the Federalist Papers and more recently elsewhere, but the recent global challenges make it even more necessary. I will argue how a global federation would help to face the post-Covid challenges: reduce geopolitical tensions, technological exclusion, economic inequalities, social injustices, and environmental degradation.

The estimates of casualties in the Ukraine-Russia war differ but all sources agree that at least a hundred thousand lives have been lost and that several million people have been displaced. All of this is thoroughly inhumane and would be unnecessary if the world was organized in a global federation with the military falling into the exclusive competency of the federal level. Certainly, civil strife may continue, but at least war between States would be reduced. Thus, in this respect, the world would become more humane.

Large geopolitical issues such as economic dominance often create races to bring out new technology. This can

lead to unsafe technology. Worse, it can stifle the creation of new technology as one country blocks the imports from and exports to the other country. Of course, the other country is forced to reciprocate. Other countries would then decide which superpower country they would align themselves with. All this would be unnecessary in a federation where the gains of technological change were shared through appropriate mechanisms. Moreover, control of technology and its



appropriate diffusion would also be cheaper since one body could study this instead of institutions in each country. The essential requirement of such a federation is democratic and diverse participation at the global level to ensure a multilateral perspective to solving problems.

Economic inequalities have risen post-COVID. Clearly, there is a huge difference in the average income per day of the lower-income countries (\$5.55 in ppp terms) and that of the high-income countries (\$151.05 in ppp terms). The average income per day in Burundi (\$ 2.14 in ppp terms) is lower than 2% of the average in the higher income countries. Not fixing these inequalities, where such information is now public, would be inhumane.

A global Federation is glued together if there is a mechanism of fiscal federalism where everyone gains. Economic inequalities between countries would reduce if there is a mechanism of redistribution from rich countries to poorer countries. Moreover, if corporate taxation is uniform, there would be no need for complex transfer accounting to shift profits. Some formula of unitary taxation could also ensure that profits are shared with resource-rich developing countries instead of transferring all the profit abroad. With higher tax revenues in developing countries, public officials could be better paid, reducing their need for corruption.

If minimum wages were set equitably all over the world, social divisions would reduce. Similarly, fair labour practices would be set all over the world, based on best cases. If there is only one currency, with repatriation allowed automatically, capital would flow based on productivity and resource availability. Sovereign risk would reduce.



Environmental dumping would reduce. Thus, it would no longer make sense to shift factories from one State to another if environmental laws were the same with the same penalties for environmental damage. Figure 2 captures all these ideas.

## Figure 2: How Federalism would solve some of today's challenges and lead to a more humane world

### Concluding remarks

We have argued that the major challenges in this post-COVID period are geopolitical, technological, economic, social, and environmental. We need to build a response to these challenges that is humane, and good for individuals as well as for society. We have argued that a global federation would help to ameliorate the situation. The necessity of such a federation was highlighted by COVID-19 where people in developed countries received many vaccinations, but significant percentages

of the population in poor countries received no vaccination. The Ukraine-Russia conflict has made it even more urgent.

Knowledge of federalism, its ability to reduce strife and create a more humane world is lacking. We need more researchers to engage in this field and more universities to offer courses in this field to diffuse this knowledge. Business schools should introduce a study of federalism as part of a course on geopolitics and show that it would reduce corporate risks coming from war, increase global aggregate demand by transferring money to people who need to consume more, and increase the mobility of capital by increasing the resilience of firms.

It would be good if the role of the United Nations can be enhanced in this direction by removing the veto powers of five permanent members of the security council. This is the biggest obstacle to its efficacy. Many other modifications are surely required, and future research could look into this.

## Could the Mahsa Amini Protests Be a Turning Point for Iran?

**Mariasophia Falcone**

Phd, University of Modena and Regio Emilia, director of *Eurobull*, on line magazine of european political information  
Paper published in partnership with *The Federalist Debate*, Torino

The death of Mahsa Amini, a 22-year-old Kurdish-Iranian woman, on September 16<sup>th</sup> has led to protests all over Iran. Amini was visiting Tehran with her family when she was arrested by the moral police for not wearing her hijab correctly. After her arrest, Amini died in a hospital in Tehran, and later leaked evidence revealed that she had died as a consequence of police brutality.

A first factor to consider is the composition of the protests, which seem to transcend the nations' differences. This aspect is probably a result of Amini's identity itself as a young girl, and from a rural area.

The protests that followed Amini's death have now been going on for weeks and have spread throughout the whole country. Analysts and international observers already claim that the rise in protests, and the spontaneous movement resulting from it, are unprecedented for Iran, and even more widespread than the protests of 2017 and 2019.

Initially, it was mainly women participating in the protests by removing publicly their hijabs and cutting their hair. As the days went by, young people and other opponents of the regime also

joined the manifestations. As of now, Amnesty International reports that over 1,000 people are being detained, and at least 185 people were killed in the protests, including 17-year-old Nika Shakarami and 16-year-old Sarina Esmailzadeh, whose shocking deaths have been reported by international media outlets just like Amini's.

Meanwhile, Supreme Leader Khamenei blames foreign powers, namely the US and Israel, for fuelling the unrest. However, this time protests have managed to transcend the ethnic and social divisions of the country, reaching the Kurds regions in the north and northwest and the Baloch in the southeast, as well as the holy cities of Mashhad and Qom. Despite the intimidations of the regime, the protests continue to gather momentum, suggesting that these protests might be a turning point for the regime.

A first factor to consider is the composition of the protests, which seem to transcend the nations' differences. This aspect is probably a result of Amini's identity itself as a young girl, and from a rural area, making her a strong unifying symbol and favouring the identification by many outside the capital. Furthermore, it has been mostly the

youth leading the protest, triggering a chain reaction of solidarity by other generations. This time, the young protesters have shown a never-before-seen lack of faith in the Islamic Republic, and they believe there is no possibility for reform from within. Interestingly, in this request for a radical change it is easy to draw a parallel to the youth that has protested in other areas of the world for other causes, namely climate change, but clearly with the same sense of justice and values, signalling how a globalised youth is taking up space everywhere. In addition, over the last few days, members of the military have deserted and joined the protests, feeling that the ideals of the regime have failed them as well. This last factor is, apparently, frightening the regime more than anything, and it is being reported that Arab mercenaries have joined the Iranian military to compensate for the internal divisions.



Women protest their lack of bodily autonomy daily in Iran. The number of women making flags out of their headscarves in public spaces is increasing. Facebook/mystealthyfreedom

Source [no date] : [https://www.bchumanist.ca/iranian\\_women\\_risk\\_arrest](https://www.bchumanist.ca/iranian_women_risk_arrest)

Another key aspect to consider is the incredible power social media is having in spreading the word globally and among young people. Right after the start of the protests, not only were the violent images of the repression viewed by millions worldwide, but the act of cutting one's hair, as an act of solidarity with Iranian women, was replicated by many all over the world. The social media response was so powerful that it spilled over to real life and real-life politics until, on October 4<sup>th</sup>, Swedish MEP Abir Al-Sahlani, cut a string of her hair in the European Parliament. In a way, the replicability of such a gesture has made it a viral support tool that has kept focused the attention of international media and public opinion on Iran, something vital for the morale of the protesters. Further confirmation of how the internet is being key during this time of political turmoil, has been the recent hacking of Iranian state television on October 8<sup>th</sup> by a dissident group inviting the viewers to take the streets and join the protests.

The aspects highlighted so far, call for reflections on if the international community, particularly the EU, should have a role in the matter and what it

could mean for human rights and democracy everywhere.

Currently, the fight for women's rights as human rights and the feminist movement have seen an important rise, particularly after the #MeToo movement shed light on the endemic sexism and the systemic discrimination of women in society. While this has led to positive improvements in women's conditions and the spread of gender mainstreaming practices, the positive effects have stayed mainly in the West, contributing to the failure of the feminist movement to really adopt an intersectional perspective. Consequently, the movement has failed to incorporate the fight for women's rights in other areas of the world, in particular when those battles have taken up different forms compared to western ones. In reality, the safeguarding of human rights and, particularly, women's rights, should be considered as a part of a global agenda, just like climate change and democracy, that only further integration on a global level could defend, especially in a time in which the ultra-conservatives are actively limiting women's freedom in multiple areas of the world.

As for the role of the international community in a possible development of democracy in Iran, it has to be recognised that, over the last few years, the international community has had ambivalent

The action of the EU towards Iran has clearly been aimed at avoiding complete closure and isolation, while hopefully creating fertile ground for democracy and supporting Iranian civil society.

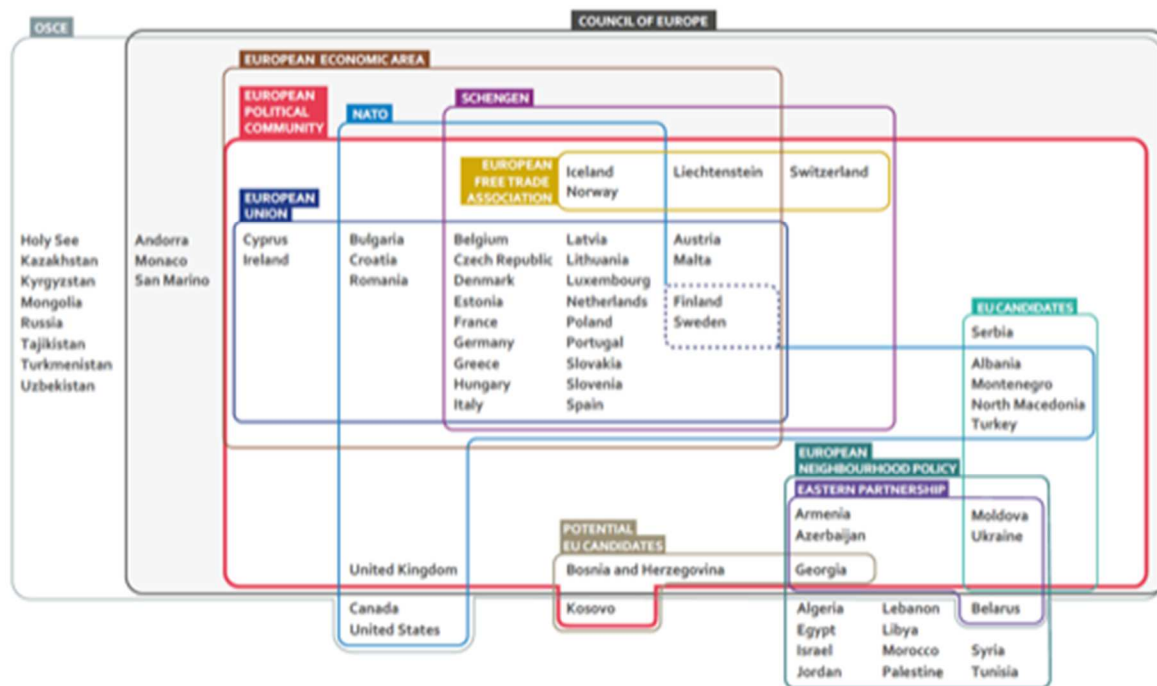
relations with the Iranian government, from Donald Trump's withdrawal from the Nuclear deal, to the EU being Iran's second trade partner. The action of the EU towards Iran has clearly been aimed at avoiding complete closure and isolation, while hopefully creating fertile ground for democracy and supporting Iranian civil society. However, the current events might put the international community at a crossroads, as what is happening now in Iran might turn to the point of choosing between supporting the rise of democracy and maintaining economic interests. This choice could be particularly difficult for the European Union, whose member states have had key economic interests with Iran since the Iranian Deal, while the European Parliament seems to have taken a clear stance, as previously mentioned. Therefore, the question remains whether the EU will follow its value-based approach to foreign policy, or if it will surrender to the different priorities of the member states.

While it could be too soon to think about what the European Union could possibly do, it is important to highlight how, even in this matter, this should be the EU's duty and role on a global level. Above all, to be faithful to its values the EU should find a way of supporting the fight for human rights and democracy everywhere. This includes also being first in line in promoting integration structures on a global level, the only possible path to grant human rights globally, and possibly stop the receding of democracy in the world.

Eventually, significant uncertainties regarding the possible outcomes of the protests remain. In fact, the lack of political leadership is preventing the development at this stage of a political perspective for the protest movement. This is a necessary step to reach any change or reform in the long run but, most importantly, to bring the international community to take a role in the path towards democracy for Iran. On the other hand, there seem to be some favourable factors that could suggest that this movement could be the final nail to the coffin of the regime. However, no matter how favourable contextual factors might be, the politicisation of any protest is the key factor to reaching real change.

## L'UE à 36 : ce sera « une autre Europe »

Jean-Guy Giraud  
Ancien président de l'UEF France



Une des conséquences collatérales (« unintended consequences ») du conflit ukrainien - quelle que soit son issue - sera certainement une **accélération et une extension des perspectives d'élargissement de l'Union**.

La guerre a en effet provoqué dans l'Est de l'Europe un sentiment d'insécurité qui a poussé l'Union à officialiser de façon anticipée la candidature de trois nouveaux États de l'orbite russe : Ukraine, Moldavie et Géorgie<sup>38</sup>.

Pour la même raison, elle va aussi conduire l'UE à bousculer les calendriers de (pré)négociations d'adhésion avec les 6 États des balkans : Serbie, Bosnie, Kosovo, Monténégro, Macédoine, Albanie<sup>39</sup>.

Au total c'est donc une **Union européenne de 27 + 9 = 36 États membres et de 600 millions de citoyens** qui se dessine à un horizon relativement proche de l'ordre d'une dizaine d'années<sup>40</sup>.

La composition de cette **Grande Europe** sera donc notamment marquée par la place importante qu'y occuperont **les États post-communistes** du centre, de l'est et du sud-est du continent.

An nombre de 19, ces États représenteront en effet :

- 52% du total des États membres

<sup>38</sup> Dans le cas de la Géorgie, le Conseil européen a examiné en juin 2022 sa demande et s'est déclaré « prêt à accorder à la Géorgie le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE une fois que les priorités énoncées dans l'avis de la Commission européenne sur sa demande d'adhésion à l'UE auront été prises en compte. »

<sup>39</sup> Seuls le **Kosovo** et la **Bosnie** n'ont pas encore le statut *officiel* d'États candidats

<sup>40</sup> Il est en effet probable que, pour des raisons géo-politiques, les processus de négociations d'adhésion seront aménagés afin de

- 25% de la population totale de l'UE 36 (soit 150 millions sur 600 millions).

De même, l'UE 36 sera - encore plus qu'au sein de l'UE 27 - caractérisée par de **forts écarts de taille de population** avec notamment :

- 5 « grands » États regroupant près de 300 millions de personnes, soit 50% de la population<sup>41</sup>
- 9 « petits » États de moins de 2 millions d'habitants chacun.

Aussi, les grandes **disparités économiques** qui caractérisent déjà l'UE 27 se trouveront **amplifiées dans l'UE 36** suite à l'adhésion de pays encore peu développés. À titre d'exemple, on peut relever les écarts actuels de PNB entre :

- Allemagne (4.300 milliards/dollars) - France (3.000 milliards)
- Ukraine (126 milliards) - Serbie (65 milliards).

À titre indicatif, d'autres **profondes transformations** peuvent être anticipées au sein d'une UE36 :

- une plus grande disparité politique, sociale, culturelle, religieuse, ...

simplifier et accélérer leur aboutissement qui pourrait ainsi s'échelonner d'ici 2030/2035.

Seuls la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein (par ailleurs rattachés à l'UE via l'AELE/EFTA) restent pour l'instant à l'écart du processus d'élargissement - ainsi que la Turquie dont la candidature (ancienne) apparaît durablement gelée.

<sup>41</sup> Allemagne (83), France (68), Italie (60), Espagne (47), Ukraine (44).



- une complexification de la gouvernance : multiplication des risques d'instabilités gouvernementales, alourdissement des Institutions (nombre de membres, processus décisionnel, besoins budgétaires, régime linguistique, etc ...) et des modalités de gestion et de contrôle,
- des risques accrus en matière de respect des règles/valeurs démocratiques par les États et de conflictualité inter-étatique,
- une plus grande difficulté pour parvenir à des accords sur l'évolution des politiques communes (agriculture, énergie, monnaie, migrations, etc ...) notamment sur la politique étrangère et de sécurité,
- une incertitude sur la cohésion et la solidarité effectives entre les États - voire sur leurs conceptions mêmes de la nature de la construction européenne.

### On peut s'interroger sur la possibilité de conserver dans une UE 36 le modèle originel d'intégration

Au total, la « **diversité** » - déjà ressentie au sein de l'UE 27 - risque fort de se muer en une franche **hétérogénéité autrement plus difficile à gérer**, du moins si l'on entend maintenir l'objectif parallèle d'« **unité** ».

Si bien que l'on peut s'interroger sur la possibilité de **conserver dans une UE 36 le modèle originel d'intégration** - ré-affirmé au fil des précédents élargissements et des révisions successives des Traités.

Il est certes toujours possible d'imaginer de savants mécanismes d'« intégration différenciée » ou graduelle - voire de « cercles concentriques » ou de « noyaux » plus ou moins fédéralisés (comme celui de l'Euro).

Mais ces tentatives - sur lesquelles il sera difficile d'accorder l'ensemble des 37 gouvernements - paraissent fort aléatoires.

Il serait donc légitime de réfléchir d'ores et déjà sur **la nature même de cette grande Europe** : doit-on envisager un modèle recentré sur un grand marché élargi, normé et coopératif - analogue à celui de l'AELE ou de l'OCDE ?

Peut-on concevoir un modèle intergouvernemental inspiré du projet de « Communauté politique européenne » lancé par Emmanuel Macron ?

Pourra-t-on au contraire maintenir - voire faire progresser - les acquis de 70 années d'intégration économique et politique ? Et si oui, par quels moyens ?

### *En toute hypothèse, l'UE 36 sera inévitablement et sous bien des aspects « une autre Europe ».*

Est-il prématuré de se préoccuper d'ores et déjà de cette mutation annoncée ?

Si l'on en juge par les difficultés et la lourdeur des processus de réforme - et plus encore de « refondation » - qui caractérisent l'Union, il ne sera jamais trop tôt pour en débattre.

Au début des années 2000, l'erreur a été commise de ne pas faire précéder le premier grand élargissement d'un renforcement préalable et conditionnel - si bien que sont rapidement apparus nombre de difficultés ou de blocages encore non résolus.

Ceci devrait servir de leçon pour le deuxième grand élargissement qui se profile - même si l'exercice d'adaptation de l'Union à ce nouvel ensemble continental risque de s'avérer politiquement et techniquement encore plus complexe que le précédent.

## Union Européenne : le temps de la réforme est venu, parlons-en !

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

Chacun s'accorde à considérer que l'Union européenne est globalement parvenue, tant bien que mal, à **faire face ces dernières années à trois crises majeures** d'une ampleur jamais connue dans son histoire : une crise sanitaire, une crise économique et - toujours en cours - une crise militaire à ses frontières orientales. Mais il est en même temps clairement apparu qu'elle a dû, pour réagir, utiliser **des solutions et des mécanismes exceptionnels**, non explicitement prévus par les traités et de nature provisoire - qu'il s'agisse du recours répété à des clauses d'urgence provisoires<sup>42</sup> ou à des accords intergouvernementaux partiels, ad hoc et aléatoires.

D'autre part, la démonstration a été amplement et répétitivement faite des **lacunes et des insuffisances du cadre constitutionnel établi en 2009** par le Traité de Lisbonne - tant pour ce qui concerne l'étendue des compétences de l'Union que pour sa gouvernance institutionnelle. Si bien qu'une longue liste des « *left over de Lisbonne* » a pu être objectivement - sinon officiellement - dressée et figure à présent sur la table des Institutions qui ne pourront pas l'ignorer indéfiniment.

C'est en l'occurrence le **Parlement européen** qui - fidèle au précédent spinellien de 1984 - s'est le premier saisi de la question constitutionnelle sur la base des conclusions de la Conférence citoyenne sur l'avenir de l'Europe. Il a rapidement saisi le Conseil en juin 2022 d'une **première demande partielle de révision des traités** sur la base de l'article 48 TUE. Il a ensuite enclenché en son sein une procédure d'identification des principales modifications nécessaires ou souhaitables. Ce travail devrait aboutir en juillet 2023 à une nouvelle - et, cette fois-ci, complète - **demande d'ouverture d'une Convention préparatoire de révision**.

Il est d'ores et déjà possible de consulter une première **liste indicative de ces modifications** à travers les avis des différentes commissions parlementaires adressés à la commission compétente au fond (AFCO : commission des affaires constitutionnelles). Sans surprise, elles concernent principalement l'assouplissement du **mode de décision du Conseil et le renforcement du rôle du Parlement** dans des secteurs clés comme la politique extérieure, le respect des règles démocratiques, les recettes et les dépenses de l'Union, la fiscalité, etc ... mais aussi la **reconnaissance de compétences renforcées** de l'Union dans de nombreux domaines tels que la défense, l'énergie, la santé, les affaires sociales, etc ...

Autant de sujets bien balisés, familiers aux responsables européens et nationaux et ayant fait l'objet de maintes analyses académiques concordantes.<sup>43</sup>

Si un **scepticisme têtue et à courte vue** (baptisé « réalisme ») a régné jusqu'ici quant à la possibilité d'entreprendre cette réforme, **l'irruption inattendue d'un grave conflit militaire et politique à la frontière de l'Union a changé la donne**. La nécessité d'un **renforcement** rapide et robuste de l'Europe s'est imposée en même temps que celle d'un **élargissement** de son périmètre géopolitique. Et il est apparu clairement que seule **une réforme de grande ampleur** pouvait assurer la survie politique et économique de l'Union sur laquelle repose à présent la responsabilité nouvelle de contribuer plus activement à la résilience du monde occidental.

Dans les circonstances actuelles, l'Union ne peut plus se permettre de temporiser ni de tergiverser. **La pétrification progressive des traités<sup>44</sup> - cad des domaines et des pouvoirs d'action de l'UE - entraîne un risque de délitement** et de submersion de l'ensemble du projet européen. Dans une telle situation, il n'est pas concevable qu'une forte majorité d'États membres puisse plus longtemps ignorer l'urgente nécessité de cette réforme - et il n'est pas acceptable qu'une petite minorité d'États non-coopératifs puisse l'empêcher.

**La campagne électorale européenne de 2024** doit être l'occasion de persuader l'opinion de l'état actuel de fragilité de l'UE et des dangers que comporterait sa désunion. S'il en était besoin, l'aggravation éventuelle du conflit ukrainien devrait suffire à les convaincre. La coordination de l'effort de réarmement, la défense des intérêts économiques (notamment énergétiques), la coordination des luttes environnementales, la gestion des courants migratoires, le maintien d'une veille sanitaire au niveau continental, etc ... sont autant d'autres sujets qui les concernent directement.

Il reste à **expliquer aux électeurs européens le lien avec le renforcement constitutionnel de l'Union** : la démonstration est aisée et largement consensuelle. Elle incombe en premier lieu aux Institutions (notamment au Parlement et à la Commission) et aux gouvernements - mais aussi aux think tanks et aux associations. Et c'est sur la base d'un tel constat que les partis politiques pourront développer leurs différents programmes en fonction de leurs orientations idéologiques propres. En somme, le débat politique idéal au sein d'un « *union sans cesse plus étroite de peuples partageant désormais le même destin* ».

<sup>42</sup> Depuis la crise du Covid suivie par la crise énergétique, de nombreuses mesures (achat de vaccins, plafonnement du prix du gaz et achats en commun, etc ...) ont été prises sur la base de la clause d'urgence prévue par l'article 122 TFUE. Celle-ci permet au Conseil d'adopter ces mesures à la majorité qualifiée sans intervention du Parlement. Mais ces décisions n'ont qu'un caractère temporaire et sont destinées à répondre à des crises passagères.

Voir [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/01/l-article-122-le-49-3-de-l-union-europeenne\\_6160038\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/01/l-article-122-le-49-3-de-l-union-europeenne_6160038_3210.html)

<sup>43</sup> voir notamment : [https://www.epc.eu/content/PDF/2023/Constitutional\\_Reform\\_DP.pdf](https://www.epc.eu/content/PDF/2023/Constitutional_Reform_DP.pdf)

<sup>44</sup> <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/la-petrification-constitutionnelle>

## Grand emprunt européen - La volte-face européenne de la Cour constitutionnelle allemande

Arthur Colin

Membre de Sauvons l'Europe

Publié le 5 février 2023 sur leur site, avec leur aimable autorisation

La Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe vient de réaliser une brutale volte-face sur son refus de l'intégration européenne. On se souvient qu'[elle s'était violemment opposée au programme de rachats de la Banque centrale européenne](#), au point de faire vaciller l'Europe monétaire. On imaginait pire quand elle viendrait à examiner le plan de relance européen.

Ce plan, baptisé Next Generation EU ou NGEU, a été adopté le 14 décembre 2020. Il est généralement considéré comme l'embryon d'un pouvoir budgétaire européen, [avec des comparaisons au moment hamiltonien du gouvernement fédéral américain](#). S'agissant essentiellement d'un fonds de 750 milliards d'euros financé par un emprunt européen conjoint et solidaire entre États, les revenus destinés à le combler étaient censés provenir pour partie des États, et pour partie de nouvelles ressources propres directement prélevées au profit de l'Union.

Et de nous donner le mode d'emploi pour faire évoluer l'Europe sans heurts. L'article 311 TFU nous indique que « Le budget est, sans préjudice des autres recettes, intégralement financé par des ressources propres » ? Ma foi, pourquoi les « autres recettes » ne pourraient être des emprunts ?

Mais alors qu'en est-il de l'interdiction faite à l'Union de s'endetter qui semble résulter de l'article 311 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ou de celle de prendre à sa charge les dettes des États membres (Article 125) ? Ce pouvoir budgétaire émergent ne procédant pas d'une révision des Traités, n'est-il pas contraire au pouvoir budgétaire du Parlement allemand qui seul peut se prévaloir aujourd'hui d'une légitimité démocratique ? Ce sont les questions que les souverainistes allemands habituels posent à la Cour constitutionnelle allemande. Mais là où cette dernière s'était jusqu'alors faite leur voix, jusqu'à sembler mettre en péril un temps le pouvoir monétaire de la Banque centrale européenne, elle se montre désormais résolument européiste. [Suivons le raisonnement \(PDE\)](#). La Cour de Karlsruhe commence par réaffirmer longuement ses positions traditionnelles avancée par les plaignants, selon lesquelles le Parlement allemand ne pourrait approuver les actes juridiques de l'Union qui serait *ultra vires* (au-delà des pouvoirs conférés par les traités), ou qui violeraient l'identité constitutionnelle allemande quand bien même ils seraient conformes aux traités, dont fait partie le droit à l'autodétermination démocratique véhiculé par le Bundestag.

Elle vient alors établir une première limite dans ce raisonnement classique : pour qu'une mesure financière soit une violation fondamentale de l'autodétermination démocratique des citoyens allemands, il faut que l'autonomie budgétaire de l'Allemagne ne soit pas seulement durablement affectée, mais réduite à néant. Un glissement essentiel s'opère donc entre le cas de l'usurpation de pouvoir dénoncée dans l'arrêt de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe sur les programmes de la BCE, qui n'était pas quantifiée (un effet

potentiel sur les retraités allemands est évoqué) et constituait par nature une rupture fondamentale des Traités, et le niveau d'impact imposé ici pour reconnaître une violation essentielle des Traités. La différence qui se profile est que dans le premier cas, la Cour de justice européenne n'est plus compétente pour arbitrer le conflit car il a quitté les limites du droit européen, alors que désormais elle en redevient le juge naturel. Et qui doit juger du caractère insoutenable de ce fardeau budgétaire quand il faut avaliser une décision européenne ? Le Parlement allemand, démocratiquement élu pour ce faire. La responsabilité politique du Parlement est donc pleinement réintroduite et le juge se retire derrière une obligation de prudence, sans que la grammaire du contrôle constitutionnel ait été modifiée.

La Cour de Karlsruhe va donc à partir de là démontrer que le programme de relance européen ne constitue pas une transgression évidente et significative des Traités au point

qu'elle devrait s'en saisir par-dessus la tête de la Cour de justice européenne. Et de nous donner le mode d'emploi pour faire évoluer l'Europe sans heurts. L'article 311 TFU nous indique que « *Le budget est, sans préjudice des autres recettes, intégralement financé par des ressources propres* » ? Ma foi, pourquoi les « autres recettes » ne pourraient être des emprunts ?

Il suffit qu'ils ne soient pas une modalité générale de financement du budget, mais qu'ils soient limités

dans le temps, dans leur montant, qu'ils ne dépassent pas le montant des autres ressources et qu'ils soient affectés à un usage spécifique. En somme, un fonds. D'où cela sort-il ? Ne vous usez pas les yeux à lire les traités européens, c'est tout simplement la méthode budgétaire allemande pour financer des dépenses sans toucher officiellement au déficit zéro constitutionnel. Karlsruhe nous refile ses tours nationaux pour réemploi au niveau européen.

La lecture des Traités poussée par Karlsruhe indique que rien n'interdit à l'Europe de recourir aux emprunts tant que ce n'est pas pour abonder son budget. Les fonds ainsi levés doivent donc être utilisés à autre chose que les dépenses courantes. Il se trouve que c'est le cas du plan de relance NGEU ! Celui-ci sert à réagir à des circonstances graves du fait du Covid, et correspond donc aux « mesures appropriées » qui peuvent être prises par le Conseil au titre de l'article 122 TFUE. La Cour note bien que l'horizon de temps de ce programme dépasse largement un plan de relance, que nombre de cibles (transition, numérique) n'ont rien à voir avec le Covid, qu'une partie vient financer des programmes déjà existants, que l'argent n'est pas attribué aux pays en fonction du choc économique qu'ils ont vécu. Mais elle considère que c'est au Conseil et aux institutions démocratiques nationales de réaliser cette appréciation, pas à un Tribunal constitutionnel. On a connu Karlsruhe plus rigide ! Elle enchaîne les appréciations du style « cela repose au moins sur interprétation finalement justifiable », « pas déraisonnable », « pas manifestement erroné » ...

De même l'ampleur de l'exception doit être contrôlée afin d'éviter de transformer l'architecture budgétaire « par la petite

porte ». Mais tout va bien si l'emprunt est limité dans le temps jusqu'à 2026 et qu'il ne dépasse pas le reste du budget. Certes, il est largement supérieur au budget annuel les deux premières années (2021 et 2022), mais plus de problème si l'on se réfère à un horizon de temps pluriannuel. Ceci ne va-t-il pas conduire à financer la dette insoutenable de certains États ? On ne peut pas le présumer. Mais surtout, si cela devait arriver, ce serait un accident ponctuel et pas une mesure structurelle. Ceci peut-il, par l'enchaînement des faillites d'États et des clauses de solidarité, venir anéantir la capacité budgétaire allemande ? C'est peu probable, à cause des paliers de versements, et même dans ce cas le Parlement allemand a estimé que la charge était supportable.

Et c'est ainsi que Karlsruhe bénit le fonds de relance. Même pas besoin de demander son opinion à la Cour de justice européenne, dont on présume qu'elle ne sera pas plus sévère. Il s'agit en deux ans d'un revirement d'attitude complet de la Cour constitutionnelle allemande. On se montre aussi créatif pour ne pas voir les difficultés possibles qu'on l'était hier pour les rendre insurmontables. Il n'est guère besoin d'imaginer pour savoir ce qu'aurait dit la Cour de ce programme si elle

avait continué sur sa lancée précédente : une opinion dissidente le fait fort bien. Les emprunts ne sont pas des « autres ressources », ils ne sont pas minoritaires dans l'architecture financière européenne, ils doivent s'apprécier pour l'exécution budgétaire de manière annualisée, ils n'ont en pratique rien à voir avec le Covid ; en définitive et presque par désespoir, il en vient à défendre une saisine de la CJUE dans l'espoir qu'elle se montre moins clémente que ses collègues.

Que s'est-il passé ? Un changement de génération. Karlsruhe était un bastion du souverainisme allemand parce que les personnes qui y siégeaient portaient à cœur cette logique. Son ancien président, Andreas Voßkuhle, a passé la main en juin 2020 un petit mois après la décision sur le programme d'achats de la BCE qui a fait tant de bruit et a conduit à des critiques si violentes de l'institution. Conservateur au sens strict, il a été plusieurs fois envisagé pour le poste de Président de la République fédérale allemande, et estimait que les juges devaient s'en tenir au droit et non à l'esprit du temps. Mais personne ne vit indéfiniment hors de l'esprit du temps, et ses successeurs rejoignent à présent leurs pairs



Les fédéralistes sont impliqués dans les mouvements d'alerte et de lutte contre le dérèglement climatique depuis les années 80. Nous voulons donc faire une part régulière à ce sujet dans nos pages avec la création de cette nouvelle rubrique.

### Climate crisis calls for concrete political answers

**Gabriele Casano**

Phd student in "Risk, Security and Vulnerability" at the University of Genoa, Italy; researcher at CIMA Foundation.  
Supervisor of the "Internship Research Project" at the Einstein Center for International Studies  
Paper published in partnership with *The Federalist Debate*, Torino



In a world forced to face a potentially catastrophic climate crisis, individuals do not know where to turn. The myth of the nation-state is crumbling day by day, and with it the presumption that globalisation is the illusory bearer, always and everywhere, of opportunities for economic growth. The ability of politics to define the priorities of societal life and to ensure that they are realised is increasingly weakened.

It seems obvious to perceive climate change as one of today's greatest challenges; however, the inability to adequately address it does not seem to be of equal relevance. While climate change has undoubtedly entered the political and cultural debate in almost every country in the world, the instruments adopted to remedy it do not seem to be sufficient locally, and even less globally. There is no doubt that politicians and economic elites have not yet been able to define and outline a concrete

**There is a congenital inability of the international system to define coherent, binding and decisive long-term strategies; moreover, law still remains a weak instrument on the international scene, and it is even weaker when implemented in an intergovernmental approach**

change in the government of the climate crisis. The reasons for this are multiple and have deep roots in the broader phenomenon of ungoverned globalisation. In some respects, we could describe climate crisis as just another perverse expression of the lack of government of globalisation; or even define it as the conjunctural and apical expression of the negative externalities of a consumerist world-system. Externalities that are hidden behind privileges that people are not really willing to

renounce, or only to a small extent. Externalities that turn out to be lower for some than for others. Indeed, the consequences of climate crisis are significantly more pronounced in the poorest and most vulnerable regions and strata of the population across the globe.

Their calls for help and support often clash with indifference, but even more often with the inability to provide remedies and concrete solutions. For years, the research community has been arguing the need to invest more in the fight against climate change, especially in those contexts where resources and capacities are scarcer. Yet, little has been done in this direction. Of particular relevance, is the condition of the African continent, considered by the most reliable experts as one of the places most sensitive to climate change. Africa has a population of 1.4 billion and is undergoing strong demographic expansion; nevertheless, the African continent is responsible for less than 3% of the world's total greenhouse-gas emissions. Having ascertained the correlation between greenhouse gas emissions and climate change, it is clear that we are facing a paradox. A paradox that the international community has not wanted to, and has not been able to overcome.

Because it is exhausted by the contingencies of the recent pandemic crisis, the weakening of the multilateral system, the direct and indirect effects of the war in Ukraine, and the persistence of limited political farsightedness, particularly on the part of the political class and economic elites, etcetera. In addition to new ideas and new approaches in tackling climate crisis, we need a new awareness of politics' role in governing today's society and an affirmation of an international solidarity that supports, first and foremost, the needs of the most vulnerable. Today's situation calls for political action at the global level based primarily on the concepts of vulnerability, risk and resilience. The ineffectiveness of climate change regimes so far established at the international level does not

need to be here further discussed, although the reasons for this ineffectiveness can be summarised in few words. At first, there is a congenital inability of the international system to define coherent, binding and decisive long-term strategies; moreover, law still remains a weak instrument on the international scene, and it is even weaker when implemented in an intergovernmental approach. These elements are only apparently distant from reality; they constantly manifest themselves in the clash between human political action and the materiality of the historical process in which we are immersed and which we contribute to defining. Responsibility must be assumed; drastic decisions must be taken.

Despite an undeniable inability to govern globalisation, a glimmer of hope is represented by the 'global minimum tax', an agreement between 136 OCSE countries for a 15% minimum taxation on the profits of multinationals to prevent them from relocating to countries with more favourable tax treatments and consequently reducing the redistribution capacity of states. This is a not insignificant sign of an international willingness to act, through a courageous regulatory attempt of the global market, against growing inequalities and to reduce the neo-liberalism that has characterised international economic policy over the past 30 years. This instrument would be ineffective if implemented at the national level; indeed, it would risk undermining the state itself. Here is yet another paradox. If the holder of political power (the state) decides to act alone, it finds itself incapable of intervening effectively in governing the mechanisms of globalisation; on the contrary, if it is allied with several counterparts, it may be able to govern those same mechanisms. In the short term, federalists must encourage such a mechanism and operate for the adoption of the proposal at the individual signatory countries' level. Furthermore, it is crucial to guarantee the implementation of an international body capable of resolving related disputes.

Despite the virtuous case presented above, which raises hopes for a global-scale return of politics in the management of globalisation, in practice there are no 'international champions' on the horizon who are prepared to take on these onerous tasks. The European Union is still far from being able to take on this role due to a number of weaknesses, mainly due to its unachieved political integration process. Individual states are even more incapable of playing such a role: internal and external economic challenges dictate the political agenda almost unopposed; and there are no emerging credible solution-oriented policy scenarios. Nevertheless, despite nationalist resurgences, there is a hidden popular awareness of the impotence of the public entity in ensuring public goods for all. This last one calls for a restoration of confidence in politics at every level, from local to global. This is almost as complex a challenge as climate change itself and, in both cases, time is not on our side.

Despite an undeniable inability to govern globalisation, a glimmer of hope is represented by the 'global minimum tax'.

In view of the above, radical paradigm shifts are needed in economic and social practices as well as in political ones. The latter have a far greater responsibility than the previous ones: the responsibility of collective representation. In a world dominated by globalisation, the possibility of encounter and exchange is available as never before, which entails an expansion of action and thought, but also an explosion of the variables at stake and the responsibilities associated with them. Economic globalisation and, to a lesser extent, social globalisation, have outpaced politics, creating a short circuit that makes the human condition more uncertain and vulnerable than ever before. We need to be aware of this and require politicians worldwide to make the change of pace that is now more necessary than ever.

### Le traité de l'Élysée (1963) : l'avvers et le revers d'un événement

**Robert Belot**

Professeur d'histoire contemporaine  
Titulaire du Module Jean Monnet « HistEuropa »

Chaire Jean Monnet (2018-2022)



Il y a 70 ans, le traité franco-allemand, dit « traité de l'Élysée », était signé le 22 janvier 1963 par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. Constitue-t-il un « tournant historique », comme on aime à le proclamer ? Marque-t-il une évolution dans la conception que le fondateur

du « gaullisme » se fait de l'Europe en général, de l'Allemagne en particulier ? S'est-il converti à « une Europe européenne » ou cherche-t-il à placer l'Europe sous influence française, tel un avatar remasterisé du bon vieux « solipsisme gallican » ?

On voit que le concept fédéral est pour de Gaulle associé à l'idée de faiblesse, et c'est bien pourquoi il le refuse pour l'Europe.

Convenons d'abord que de Gaulle revient de loin ! L'Europe qu'il conçoit de 1943 à 1945 vise à contenir l'Allemagne, à la neutraliser, voire à la démembrer<sup>45</sup>, ce qui va dans le sens de ce que souhaitent les Français (selon un sondage, 78 % des Français sont favorables à la partition de l'Allemagne). Même couverte de ruines, l'Allemagne et son « flot de la vitalité » font peur. Il faut mettre « hors d'état de nuire » cette puissance qui « ne cesse de rêver à la domination ». C'est pourquoi de Gaulle prône « une belle et bonne alliance avec la puissante et vaillante Russie soviétique » (5 février 1945). Le fondateur de la France Libre est victime de ce que Jean-Marie Soutou appelle « la grande tentation gallicane<sup>46</sup> ». À l'inverse, les hommes de la mouvance démocrate-chrétienne et les Résistants fédéralistes pensent qu'il convient d'éviter « un morcellement punitif » (Jacques Maritain) de l'Allemagne en recherchant les voies d'une intégration politique dans un cadre européen.

Pourtant, dans une conférence de presse (12 novembre 1947), le Général tient à préciser que « la France n'a jamais pensé à exclure, par esprit de vengeance, ceux qui sont Allemands de l'économie européenne » et qu'il ne verrait que des avantages à la mise en place d'une « fédération » d'États allemands. On voit que le concept fédéral est pour de Gaulle associé à l'idée de faiblesse, et c'est bien pourquoi il le refuse pour l'Europe. Cela ne l'empêche pas de constater, et ce dès avril 1944, que « nous sommes à une époque de concentration », et de souhaiter une forme de renaissance de l'Europe à travers « une sorte de

groupement dont les artères pourraient être Manche, Méditerranée et Rhin » intégrant l'Allemagne, « notre voisine très inconfortable depuis deux mille ans<sup>47</sup> » : « Il me semble qu'il y aurait là un élément d'organisation européenne, à l'intérieur de l'organisation mondiale, qui présenterait pour tous, et notamment pour les États intéressés, des avantages certains ». Dans son discours de Bar-le-Duc (8 juillet 1946), il note que « l'affaiblissement de l'Europe » fait que « la Russie soviétique et les États-Unis d'Amérique se trouvent actuellement occuper seuls un rang capital ». Il convient donc, pense-t-il, de « rétablir l'équilibre ». Seul « l'ancien monde » peut jouer ce rôle entre les « deux nouveaux » mondes dont la puissance grandit : « La vieille Europe, qui, depuis tant de siècles, fut le guide de l'univers, est en mesure de constituer, au cœur d'un monde qui tend à se couper en deux, l'élément

nécessaire de compensation et de compréhension ».

À Strasbourg, dans son discours du 7 avril 1947, il développe l'idée que « le maintien de notre indépendance implique que nous nous appliquions à refaire l'Europe afin qu'existe, à côté des deux masses d'aujourd'hui, l'élément d'équilibre sans lequel le monde de demain pourrait peut-être subsister sous le régime haletant des *modus vivendi*, mais non point respirer et fleurir dans la paix ». Un an après, à Compiègne, le 7 mars 1948, il imagine une Europe formée par des « États libres » qui pourrait aller jusqu'à un « groupement économique, diplomatique et stratégique, conjuguant leurs productions, leurs échanges, leurs actions extérieures et leurs moyens de défense ». États libres mais, semble-t-il, pas égaux puisque « c'est à la France que doivent revenir le devoir et la dignité d'être le centre et la clef » de ce groupement. Après que le Conseil de l'Europe eut été créé (1949), le Général critique une institution qui ne détient « aucun mandat européen, aucun pouvoir effectif, aucune réelle responsabilité », mais il plaide en faveur d'une « confédération des peuples », osant appeler à « un vaste référendum de tous les Européens libres » qui donnerait le « départ » du processus<sup>48</sup>.

On voit que la pensée gaulliste sur l'Europe est un peu moins caricaturale qu'on ne la présente habituellement, qu'elle est marquée par des variations qui pourraient apparaître comme des contradictions. Cette évolution est bien sûr liée au contexte géopolitique et la cristallisation de la guerre froide sur le continent européen. Désormais, la crainte du Général est non seulement l'unification de l'Allemagne mais une unification qui se produirait en faveur de l'URSS. Un certain pragmatisme s'impose, comme il le reconnaît le 19 mars 1950 : « Naturellement, je n'oublie pas le passé, les douleurs et horreurs qui ont été endurés, les crimes même qui ont été commis. Seulement, je vois le monde comme il est et, en

<sup>45</sup> Il faut priver l'Allemagne de la rive gauche du fleuve et du bassin de la Ruhr.

<sup>46</sup> Jean-Marie Soutou, *Un diplomate engagé. Mémoires 1939-1979*, Éditions de Fallois, 2011, p 75.

<sup>47</sup> Conférence de presse tenue à Washington, 10 juillet 1944.

<sup>48</sup> Discours de Bordeaux, 25 septembre 1949

particulier – je mets les points sur les « i » – les lourdes menaces soviétiques à l’horizon ».

Le moment critique d’évolution se situe en 1949. La perspective de la naissance de la République fédérale d’Allemagne (RFA) ne le réjouit pas de prime abord : il n’y voit que la formation d’un « quatrième Reich » promis à un « impérialisme » prochain<sup>49</sup>. Pourtant, un changement est perceptible dans l’allocution que le Général prononce à la Mairie de Vincennes à l’occasion de la clôture de la quatrième session du Conseil National du Rassemblement du Peuple Français, le 22 mai 1949. Il veut croire en une certaine « espérance » avec cette « Allemagne nouvelle » : « Envisageons qu’un jour, peut-être, il y aura une entente réelle entre le peuple français et le peuple allemand, entente qui tranchera la question. » Mais il y faut des « conditions ». La première, c’est que « la France renaisse, qu’elle redevienne forte par elle-même et avec son Union Française », qu’elle redevienne une « grande puissance » afin de pouvoir « faire équilibre à l’Allemagne nouvelle » ; la deuxième condition, c’est l’intransigeance sur la Sarre. Comme s’il se remémorait les notes que Jean Monnet lui adressait à Alger en 1943, et comme s’il imaginait déjà la CECA, de Gaulle estime que l’économie pourrait être le premier terrain d’expérimentation d’une nouvelle relation franco-allemande : « Tous ceux qui considèrent les choses objectivement savent qu’il est possible d’organiser entre les deux économies, je ne dirai pas l’unité, mais des rapports tels qu’il se crée une entité européenne autour de la France et de l’Allemagne conjuguées ». Et le Général de prononcer à l’égard du voisin d’outre-Rhin des mots inhabituellement élogieux : « Car, qui ne voit que du destin de ce grand peuple d’Europe, avec tous ses prolongements, dépend probablement celui du monde, la balance de la paix ou de la guerre, la sécurité ou le drame ? L’Allemagne, prenons-la comme elle est et comme l’Histoire l’a faite, énorme et, par certains côtés, admirable de dynamisme, d’ardeur, de capacité, mais sollicitée toujours, quand elle se trouve dans certaines conditions, par les démons de la domination et de la conquête ».

Ce changement de perception est rendu possible par l’avènement au pouvoir de Konrad Adenauer le 15 septembre 1949, comme premier chancelier de la RFA. Dix jours après, le 25 septembre 1949, le général de Gaulle prononce un discours à Bordeaux où il revient sur la question allemande. Il en appelle à « l’homme de bon sens (qui) voit les Allemands là où ils sont, c’est-à-dire au centre de notre continent » et qui regarde « l’Angleterre s’éloigner, attirée par la masse d’outre-Atlantique. » Cet homme ne peut que conclure que « l’unité de l’Europe doit, si possible et malgré tout, incorporer les Allemands ». Le 14 novembre 1949, il fait pour la première fois publiquement allusion au nouveau chancelier d’Allemagne : « Je tiens à dire que j’ai étudié avec soin les déclarations récentes du chancelier Adenauer et qu’elles ont éveillé en moi un écho que je ne cache pas ». Assurément, l’avènement d’Adenauer change la donne, car cet homme inspire d’emblée confiance au Général. On le sent dans son étonnante déclaration du 16 mars 1950 où il note avec satisfaction que le chancelier Adenauer, pour lui un « bon Allemand », est « partisan d’une entente, et peut-être un jour d’une union, entre nos deux peuples ». Et de se prendre à rêver : « Après tout, pourquoi, en effet, le Rhin ne serait-il pas un

jour une rue où les Européens se rencontreraient et non plus un fossé sur les bords duquel ils se battent toujours ? » Il devient presque lyrique considérant qu’on serait « presque ébloui par la perspective de ce que pourraient donner ensemble la valeur allemande et la valeur française ». Ce serait renouer, de manière moderne, avec « l’entreprise de Charlemagne ».

**On ne peut comprendre ce traité sans prendre en compte la crainte du général de Gaulle de voir l’Allemagne détachée de l’Occident et attirée à l’Est, crainte partagée par Adenauer.**

Pourquoi, dans ces conditions, de Gaulle prend-il vigoureusement partie contre la Communauté européenne de défense, en 1952 et 1954 ? Est-ce une simple parenthèse ? On peut se demander si son attitude ne vise pas plus le rejet de l’inféodation à l’OTAN et aux Américains que la volonté de maintenir l’Allemagne dans une infériorité militaire ? Sa critique porte aussi sur le fait que, « pour qu’il y ait l’armée européenne, il faut aussi que l’Europe y participe dans son ensemble » alors même que l’Europe occidentale (c’est-à-dire à l’exclusion des pays sous domination soviétique) est amputée de 10 pays (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Espagne, Portugal, Suisse, Autriche, Yougoslavie, Grèce, Turquie). Dans le processus d’évolution du général de Gaulle, il convient de prendre en compte un paramètre nouveau : l’arme nucléaire. Lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir (1958), la bombe française est en cours d’élaboration et la date de la première expérience est fixée. Il y est bien sûr très favorable, d’autant qu’il prend conscience des risques que comporte le fait que les deux plus grandes puissances mondiale (les États-Unis et l’URSS) possèdent l’arme absolue. Si, par extraordinaire, ces deux puissances s’alliaient pour se « partager le monde », que deviendrait la France et l’Europe ? Dans une conférence de presse (10 novembre 1959), il ose imaginer le scénario catastrophe : « On peut fort bien imaginer, par exemple, qu’en une terrible occasion, l’Europe occidentale soit anéantie, à partir de Moscou, et l’Europe centrale, à partir de Washington. Et qui peut dire même si les deux rivaux, à la suite de je ne sais quel bouleversement politique et social, n’en viendront pas à se confondre ? » Si l’Allemagne est neutralisée, comment empêcher la France de l’être à son tour ? De Gaulle commence à comprendre que l’hypothèse d’une Europe « condamnée<sup>50</sup> » ne saurait être exclue. Et il dit le 14 février 1963, l’année du traité de l’Élysée. On ne peut comprendre ce traité sans prendre en compte la crainte du général de Gaulle de voir l’Allemagne détachée de l’Occident et attirée à l’Est, crainte partagée par Adenauer. Lorsque de Gaulle se rend à Turin, le 4 avril 1962, il confie au président du conseil italien Amintore Fanfani (selon Jean-Marie Soutou) : « Une chose est nette, elle [la Russie] veut neutraliser l’Allemagne qu’elle ne veut pas voir attachée à l’Occident. (...) Et cette politique peut avoir trouvé quelque écho en Allemagne même. »

La position centrale du premier président de la cinquième République est la suivante : « La France veut l’Europe, mais pas fédérale, qui serait dirigée par Monnet pour le compte des Américains »<sup>51</sup>. La pensée européenne du Général sert deux objectifs : s’affranchir des deux Grands et permettre (c’est la théorie du « levier d’Archimède ») à la France de recouvrer de

<sup>49</sup> Discours du général de Gaulle prononcé le 1<sup>er</sup> mai 1949 au Champ d’entraînement du Bois de Boulogne.

<sup>50</sup> Conférence de presse du général de Gaulle, 14 février 1963.

<sup>51</sup> De Gaulle au Premier ministre britannique Harold Macmillan, qu’il reçoit à Rambouillet les 15-16 décembre 1962. Cf. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 275.





Le Chancelier Adenauer et le Président De Gaulle lors de la signature du traité de l'Élysée en janvier 1963.

Source : <https://clio-texte.clio-autes.org/traité-de-elysee-22-janvier-1963.html>

la puissance et de l'influence. Il résume très librement son analyse à Alain Peyrefitte en août 1962 : « L'Europe doit servir à ne se laisser dominer ni par les Américains ni par les Russes. À Six, nous devrions pouvoir arriver à faire aussi bien que chacun des deux super-Grands. Et si la France s'arrange pour être la première des Six, ce qui est à notre portée, elle pourra manier ce levier d'Archimède, elle pourra entraîner les autres. L'Europe, c'est le moyen pour la France de redevenir ce

Célébrant la « fin de la rivalité séculaire » entre les deux pays et « l'amitié franco-allemande », le traité franco-allemand consacrait une évolution considérable de la vision du monde du général de Gaulle et il était certainement de nature à faire évoluer les mentalités françaises.

qu'elle a cessé d'être depuis Waterloo : la première au monde »<sup>52</sup>. Ainsi, grâce à l'avantage que lui donne l'arme nucléaire au sein de la « petite Europe », la France gaullienne peut renouer avec l'Europe par le haut. Sans l'Angleterre, génétiquement dépendante des Américains, mais avec une Allemagne regardée comme un « junior partner et non comme un égal<sup>53</sup> ». Abandonner la première exige de se rapprocher de la deuxième. Aussi de Gaulle peut-il commencer à parler de « l'indépendance de l'Europe européenne »<sup>54</sup>.

Cette évolution remarquable, de Gaulle l'évoque devant Konrad Adenauer qu'il rencontre à Colombey, le 14 septembre 1958. Il lui annonce qu'il veut engager une politique nouvelle. Il évoque les « changements intervenus dans le monde », « l'orientation des esprits en République fédérale » et « l'intérêt primordial de l'Union de l'Europe qui exige une étroite coopération entre Paris et Bonn ». Au-delà des considérations géopolitiques, le Général déclare à son interlocuteur qu'une page nouvelle doit s'ouvrir dans l'histoire

<sup>52</sup> Cité par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle, I, La France redevient la France*, Paris, Éditions de Fallois/Fayard, 1994, p. 353.

<sup>53</sup> Maurice Vaisse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p. 243.

<sup>54</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires d'Espoir*, Plon, 1970, p. 211.

de la relation franco-allemande : « ... j'estime qu'il faut renverser le cours de l'Histoire, réconcilier les deux peuples, associer leurs efforts et leurs capacités »<sup>55</sup>. Deux jours après cette entrevue, le Général envoie un mémorandum aux Américains et aux Anglais pour leur demander une refonte de l'Alliance atlantique. De son côté, Adenauer s'inquiète de la politique américaine de détente avec l'URSS qui fragiliserait l'Allemagne face au bloc soviétique. Les États-Unis pourraient ne plus vouloir remplir leurs obligations à l'égard de l'Europe (syndrome de Suez en 1956). Le chancelier allemand a besoin de la « réassurance<sup>56</sup> » de la France. Pierre Maillard résume assez justement l'esprit de cette rencontre historique : « L'offre de collaboration étroite fait à la République fédérale revêt ainsi le caractère d'un acte de générosité, non dépourvu d'une certaine condescendance, et en même temps d'un acte de raison, fondé sur la

conscience des intérêts réciproques des deux pays »<sup>57</sup>.

Une deuxième entrevue franco-allemande a lieu à Rambouillet, en juillet 1960. De Gaulle réaffirme sa vision d'une Europe de la coopération et non de l'intégration. C'est à cette occasion qu'il suggère de développer les organismes intergouvernementaux et de diminuer la supranationalité de la CECA. Il revient sur la question de l'OTAN. Adenauer ne partage pas son point de vue, estimant qu'il faut au contraire développer la solidarité transatlantique. C'est à ce moment qu'est décidé de créer une commission animée par l'ambassadeur de France à Copenhague, Christian Fouchet. Cette initiative n'arrive pas à recueillir le consensus. La relance de l'idée d'« Europe politique » n'était qu'une manière de centraliser les Communautés européennes existantes (CECA, Euratom et Communauté économique) pour développer l'intergouvernementalité au détriment de la supranationalité. La non-mention de la référence à l'Alliance atlantique a fait problème, de même que la non-participation de la Grande-Bretagne. Le projet est enterré le 17 avril 1962.

Dix jours après, le général de Gaulle invite le Chancelier allemand à effectuer une visite officielle en France (3-8 juillet 1962). Avec faste, on célèbre la réconciliation franco-allemande. Mais c'est à ce moment que de Gaulle annonce à Adenauer que la France ne peut s'en remettre pour sa défense à l'OTAN et qu'elle va bientôt se doter de l'autonomie nucléaire militaire. Le Chancelier, qui s'inquiète de l'évolution de la stratégie américaine vers le concept de « riposte graduée », ne peut rester insensible à cette information car il partage la crainte de son interlocuteur. C'est au cours de leurs entretiens que Charles de Gaulle pose au Chancelier la question de l'avenir de la relation franco-allemande : « La République fédérale accepterait-elle de conclure avec la France une union politique qui serait en fait et par la force des choses limitée à

<sup>55</sup> Cité par Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 222.

<sup>56</sup> Pierre Guillen, *La question allemande, de 1945 à nos jours*, Imprimerie nationale éditions, 1996, p. 76.

<sup>57</sup> Pierre Maillard, *De Gaulle et l'Allemagne. Le rêve inachevé*, Paris, Plon, 1990, p. 163.

deux <sup>58</sup>» La réponse est favorable. C'est alors au président de la République française de se rendre de l'autre côté du Rhin où il est acclamé. Adenauer considère que le peuple allemand a « validé » la politique de rapprochement entre les deux pays. Le 22 janvier 1963 est signé le « traité de l'Élysée », qui vient « compenser » l'échec du plan Fouchet. Assiste-t-on à un « tournant historique », comme le raconte la vulgate ? L'idée d'un rapprochement franco-allemand était le vœu le plus cher des démocrates-chrétiens depuis longtemps. Dès novembre 1942, Henri Frenay, alors chef du mouvement de Résistance Combat, écrivait une longue lettre au chef de la France Libre pour lui demander d'orienter sa politique, la libération survenue, vers la constitution d'une Europe unie et inclusive, ne condamnant pas l'Allemagne à une damnation éternelle. Jean Monnet, venant d'un tout autre horizon, tirait dans le même sens. Tous deux, après la guerre, militaient pour que l'Allemagne puisse participer à la « défense occidentale commune ». En vain. Ils avaient eu le tort d'avoir raison trop tôt. Il n'empêche que le fait que le premier des « gaullistes » milite en faveur de la réconciliation franco-allemande et de la construction d'une Europe politique était un événement par rapport aux fondamentaux et à l'histoire du gaullisme. Célébrant la « fin de la rivalité séculaire » entre les deux pays et « l'amitié franco-allemande », le traité franco-allemand consacrait une évolution considérable de la vision du monde du général de Gaulle et il était certainement de nature à faire évoluer les mentalités françaises.

Le général de Gaulle était-il devenu européiste ? Certes non. Pour s'en convaincre, il n'est que d'écouter ce qu'il dit à son confident et historiographe, Alain Peyrefitte, le 24 janvier 1963, c'est-à-dire deux jours après la signature du fameux traité : « Nous sommes en ce moment les seuls, en dehors des Américains et des Russes, à avoir une ambition nationale, à nous y tenir et à avoir le courage de le dire. En dehors de ces trois réalités internationales, il n'y a que des nébuleuses, il n'y a que des pays divisés contre eux-mêmes, il n'y a que des éternels candidats, il n'y a que des perpétuels hésitants ». Ce qui donne un certain éclat à la démarche est qu'elle débouche sur un « traité franco-allemand », c'est-à-dire un acte juridique, et pas seulement un mémorandum, comme cela avait d'ailleurs été prévu au départ. Mais si l'on pénètre dans les coulisses de l'histoire, on découvre que le traité a failli capoter. La cause ? La volonté du président de la République de refuser d'admettre la candidature de la Grande-Bretagne à la CEE qui était un « défi » lancé aux Anglo-Saxons<sup>59</sup>.

Cela met le Chancelier allemand en difficulté dans son propre camp. Gerhard Schröder, ministre allemand (atlantiste et libéral) des Affaires étrangères<sup>60</sup>, va jusqu'à déclarer que le gouvernement allemand fera tout pour faciliter l'intégration de la Grande-Bretagne dans les Six alors que Jean Monnet tente de convaincre Adenauer, deux jours avant la signature, de renoncer à ce traité historique. Malgré le sentiment qu'on lui avait « tendu bien inopportunistement la corde », le Chancelier allemand a tenu bon, ce qui montre une volonté et une constance peu communes, et signe la sincérité, et même la grandeur de son geste. N'oublions pas que la politique et la diplomatie évoluent aussi dans l'univers symbolique, et sur ce plan-là, la signature du traité fut une réussite. En fait, l'impact symbolique du traité de l'Élysée est peu en rapport avec son

contenu. Car comme le dit justement Pierre Maillard, un proche du Général (il a été son conseiller diplomatique), « il s'agissait donc bien d'une coopération resserrée et organisée, mais rien de plus ».

Le texte du traité est précédé d'une déclaration commune qui en résume la philosophie : « Un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples ». Outre le principe de rencontres régulières (tous les trois mois) des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Éducation, des hauts-fonctionnaires et des chefs d'état-major, le traité instaure une consultation systématique avant toute décision concernant les problèmes liés aux Communautés européennes, les relations Est-Ouest, le marché commun, les affaires traitées à l'OTAN et dans les autres organisations internationales. Une coopération renforcée est prévue dans le domaine agricole, énergétique, des transports et l'industrie. Dans le domaine de la défense, la volonté est actée d'un rapprochement des doctrines stratégiques et tactiques, et d'une coopération en matière d'armements. C'est un tabou qui est levé, eu égard à une histoire si conflictuelle entre les deux peuples. Mais cette coopération s'arrête aux portes du nucléaire. Le traité prévoit enfin des coopérations dans le domaine culturel, éducatif et scientifique (équivalence de diplômes, par exemple, ou création de l'Office franco-allemand de la jeunesse). C'est

Ce traité fait à peu près l'unanimité contre lui, tant du côté du Benelux que de l'Italie, en passant par la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais aussi l'Union soviétique.

peut-être sur ce point qu'il innove le plus.

En France, les intellectuels cherchent à réduire la portée de l'événement. Dans le journal *Le Monde* du 29 janvier 1963, le constitutionnaliste Maurice Duverger évoque un traité dont « le contenu est proche de zéro ». Ce traité fait à peu près l'unanimité contre lui, tant du côté du Benelux que de l'Italie, en passant par la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais aussi l'Union soviétique. On accuse à l'Ouest les deux hommes d'État d'avoir porté atteinte à la « solidarité occidentale ». En Allemagne même, le traité est critiqué, à tel point qu'on a cru possible qu'une majorité puisse le rejeter au Bundestag. Ratifié le 16 mai 1963, il est assorti d'un préambule qui réaffirme la loyauté du gouvernement allemand à l'égard de l'OTAN, et notamment à « la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique Nord et l'intégration des forces armées des États membres du Pacte ». Ce parti pris atlantiste se manifeste également par un soutien apporté à la Grande-Bretagne : « L'unification de l'Europe selon la voie tracée par la création des Communautés européennes, en y admettant la Grande-Bretagne et les autres États désirant s'y joindre ». Il s'agit d'un pied-de-nez au général de Gaulle, une sorte de coup de théâtre, dans lequel on pouvait imaginer les pressions qu'ont pu exercer les Américains sur les atlantistes allemands. Des archives récemment découvertes permettent d'identifier Kurt Birrenbach, de la CDU, comme l'homme qui fut le lien entre Dean Acheson, ancien secrétaire d'État du président Harry Truman, conseiller diplomatique de John F. Kennedy, et les parlementaires allemands. Acheson considère que le

<sup>58</sup> Cité par M. Vaïsse, *op. cit.*, p. 251.

<sup>59</sup> Georges-Henri Soutou, *L'Alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1958-1996*, Paris, Fayard, 1996, p. 244.

<sup>60</sup> Homme politique allemand (1910-1989) de la CDU, ministre fédéral des Affaires étrangères, de novembre 1961 à novembre 1966).

chancelier allemand « a fait une erreur » et qu'il convient d'« envoyer un message plus clair au président français »<sup>61</sup>. Jean Monnet aurait fait partie de la conjuration en participant en avril 1963 à une réunion à Bonn où fut élaboré le fameux

Pour Jean-Marie Soutou, il y a eu une sorte d'instrumentalisation de l'idée européenne au profit d'une approche « gallicane ».

préambule.

C'est un échec qui a « blessé » le Général. Pour lui, les Allemands « placent leur confiance dans les États-Unis ». Au confident Peyrefitte, il lance, s'adressant aux « politiciens allemands » qui se conduisent « comme des cochons » : « Ils mériteraient que nous dénoncions le traité et que nous fassions un retournement d'alliance en nous entendant avec les Russes ». Le Général aurait même déclaré devant Adenauer : « Les traités, voyez-vous, sont comme les jeunes filles : ça dure ce que ça dure. Si le traité franco-allemand n'était pas appliqué, ce ne serait pas la première fois dans l'Histoire ». Cet échec a pu confirmer sa décision de sortir de l'organisation intégré de l'OTAN, le 7 mars 1966. Le départ d'Adenauer de la scène politique (octobre 1963) marque une première rupture. Et quand de Gaulle quitte le pouvoir en 1969, la dynamique franco-allemande semble enrayée. C'est une France dirigée par Georges Pompidou qui décide alors de retrouver le chemin de l'Angleterre : au sommet de La Haye

(1-2 décembre 1969), les chefs d'État ou de gouvernement acceptent d'élargir les communautés aux quatre pays candidats à l'adhésion : le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni. Il faudra attendre 1974, et l'action de Valéry Giscard d'Estaing et de Helmut Schmidt, pour que le rapprochement franco-allemand soit relancé. Derrière le mythe, l'âpre réalité. Derrière l'avant, le revers. Pour Jean Monnet, ce traité « perdait son caractère d'alliance politique exclusive pour devenir une expression administrative de la réconciliation franco-allemande décidée douze ans plus tôt avec le plan Schuman »<sup>62</sup>. À suivre Jean-Marie Soutou, qui a suivi dans l'ombre toutes les négociations, il y a eu une sorte d'instrumentalisation de l'idée européenne au profit d'une approche « gallicane ». Dans cette perspective, le général de Gaulle, pris par des « pulsions irrépessibles », aurait cherché un moyen pour que la France recouvre de la puissance et retrouve son « rang » en tentant d'organiser l'Europe sous son influence directrice. Pour autant, on peut considérer que le traité de l'Élysée marque spectaculairement une évolution du Général vers l'Europe, amorcée dès 1949 et on ne peut nier qu'il a donné à cet acte diplomatique, sans grand effet géopolitique concret, une dimension symbolique qui constitue un jalon dans l'évolution de la mémoire allemande de la France et une ressource commémorative pour l'éducation de l'opinion publique.

<sup>61</sup> Fondation Konrad Adenauer, St Augustin, Fonds Kurt Birrenbach, lettre de Dean Acheson à Kurt Birrenbach, 19

février 1963. Cité par Eric Roussel, *Charles de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p. 749.

<sup>62</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 550-551.

En 2023, *Le Taurillon* lance une nouvelle série d'articles d'opinion ! Chaque mois, un fait d'actualité est décrypté et commenté sous un angle fédéraliste. Ci-après, Théo Boucart évoque l'infâme premier anniversaire de la guerre d'agression que mène la fédération de Russie en Ukraine. Nous sommes heureux de republier ici les articles du trimestre, permettant un regard oblique sur ce qui s'est passé pendant 3 mois. C'est également l'occasion de remercier *Le Taurillon* pour notre excellente collaboration.

### Les fédéralistes européens doivent continuer à soutenir une Ukraine profondément européenne

**Théo Boucart**

Membre du comité de rédaction de *Pour le fédéralisme - Fédéchoses*

Ancien rédacteur en chef du *Taurillon*

Article publié le 10 mars 2023 par *Le Taurillon* ; avec leur aimable autorisation



De nombreuses manifestations se sont tenues à travers l'Europe pour témoigner de la solidarité à l'égard de l'Ukraine, comme ici à Helsinki (Finlande). *Crédit : Paul Brachet*

C'est sous une pluie persistante, paradoxalement tant attendue après des semaines de sécheresse, que s'est tenu vendredi 24 février le rassemblement de soutien à l'Ukraine et à son peuple face à l'agression de l'État russe. Organisée par l'association *PromoUkraina* et soutenue par les associations européennes strasbourgeoises, comme *Le Mouvement européen – Alsace* et *Les Jeunes Européens – Strasbourg*, cette manifestation commémorait avec émotion la première année de « l'opération spéciale », ce macabre euphémisme désignant la guerre existentielle, en réalité commencée en 2014, que fait subir à l'Ukraine l'acharnement de la Russie et de ses soldats, envoyés au front parfois même contre leur gré.

Même en qualité de capitale européenne, Strasbourg n'était pas la seule ville à accueillir des rassemblements en soutien à ce pays. En France, [une quinzaine de villes ont voulu témoigner de leur solidarité](#). En Europe, de nombreuses autres manifestations se sont tenues, dont la spectaculaire

[installation d'un char russe détruit par les combats près de Boutcha](#), devant l'ambassade de Russie à Berlin.

Le soutien européen « symbolique » semble univoque, l'aide concrète proposée par les partenaires européens à Kiev, bien plus équivoque. Les Fédéralistes, malgré leur attachement viscéral à la paix en Europe, doivent reconnaître que l'Europe orientale anciennement soviétique est en proie à l'irréductibilité russe violant la souveraineté de peuples qui ont brisé les chaînes de l'asservissement à la chute du bloc communiste. À ce titre, tout cynisme et engagement ambigu à l'égard de l'Ukraine et de sa liberté est à proscrire.

#### *Armer l'Ukraine pour défendre nos valeurs européennes*

Une première décision, difficile mais nécessaire, est de continuer à envoyer du matériel de guerre à l'Ukraine. Jusqu'à présent, les États-Unis sont (de loin) le premier fournisseur de l'aide de guerre (presque 50% du matériel envoyé) en volume



absolu. Pour ce qui est de l'aide relative, l'Estonie et la Lettonie investissent environ de 1% de leur PIB. La France envoie de l'aide, mais se situe assez loin derrière les principaux fournisseurs. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky [rappelle régulièrement la nécessité de ne pas perdre le rythme de cette aide](#) qui permet pour le moment au pays de tenir, voire même de reprendre des territoires aux forces russes.

Aider logistiquement l'Ukraine, c'est aussi défendre les valeurs d'une Europe démocratique, respectueuse de la souveraineté populaire, et qui tend vers une union toujours plus étroite afin de préserver nos modèles de société tout au long des prochaines décennies. C'est donc dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Union de voir une Ukraine victorieuse. Attention, cela ne signifie nullement qu'il faille consentir aux théories du complot d'extrême droite et gauche, et penser que l'UE tire les ficelles de Kyiv. Volodymyr Zelensky n'est pas la marionnette de Washington ou de Bruxelles, les Ukrainiens défendent leur liberté contre un ennemi qui leur nie le droit d'exister.

En outre, cela signifie encore moins qu'il ne faille regarder que vers l'Ukraine et qu'il faille oublier ce qui se passe depuis deux ans et demi au Bélarus, ou depuis un an en Arménie, ou même oublier les conflits gelés en Géorgie ou en Moldavie. Les Fédéralistes européens, premiers défenseurs d'un monde uni et démocratique, exigent en effet de l'Union européenne une politique étrangère bien plus active partout dans le monde et au service de ses valeurs, à la manière d'un État souverain.

### *L'Ukraine, l'Europe au cœur*

Une fois la guerre terminée, une véritable discussion sur l'avenir européen de l'Ukraine s'impose. On a tenté pendant près de 30 ans d'établir un modèle de « glacis » ou de « trait d'union » (plus politiquement correct) entre l'UE et la Russie. Force est de constater que les élites russes sont malades de leur irrédentisme et de leur nostalgie obsessionnelle de l'effondrement de l'Union soviétique, et que l'Ukraine ne peut rester éternellement neutre, au risque d'être déchirée par les forces centrifuges régulièrement lancées par Moscou depuis le début des années 2000.

La solution, très difficile à mettre concrètement en œuvre, est de permettre l'adhésion du pays à l'Union européenne. Très difficile, car en temps de guerre comme en temps de paix, l'Ukraine est un pays qui ne répond pas aux critères d'adhésion actuels, dits de Copenhague. Le pays souffre en particulier d'une corruption chronique que le Président Zelensky n'avait pas vraiment réussi à endiguer avant février 2022. Pourtant, offrir une voie européenne à l'Ukraine, c'est aller bien au-delà de ces critères techniques (qu'il faudra tout de même prendre en compte à un moment), c'est répondre à une demande du

peuple ukrainien ([près de 90% de la population est en effet favorable à une intégration de leur pays à l'UE](#)), c'est aussi acter le fait qu'un retour à la réalité d'avant le 24 février 2022 est impossible et que l'Union européenne doit assumer pleinement son statut de modèle pour certains pays d'Europe orientale.

Sur ce point, l'Union des fédéralistes européens (UEF), [réitère régulièrement son soutien à l'intégration européenne de l'Ukraine](#), tout en exigeant un approfondissement de l'intégration parallèlement à l'élargissement de l'Union. Dans son communiqué publié le 24 février, l'UEF [a ainsi renouvelé son souhait de « voir une Ukraine victorieuse rejoindre l'Union européenne »](#). En somme, une reconstruction et une intégration du pays est nécessaire pour éviter de nouvelles escalades partout dans les anciens territoires soviétiques.

### *Anéantir le nationalisme irrédentiste*

La Russie et le peuple russe ne sont pas, en tant que tels, les ennemis de l'Ukraine, et par conséquent nos ennemis. L'ennemi irrédentiste, c'est le nationalisme irrédentiste des élites russes et d'une partie (non négligeable hélas) de la population de la Fédération de Russie. Il convient de mettre l'accent sur « irrédentiste », car c'est de là d'où vient le mal de cette guerre : le refus de reconnaître l'Ukraine en tant qu'expression populaire et souveraine, et par là même de chercher à la détruire et de l'incorporer comme oblasts russes. On pourrait tout à fait arguer du fait que les troupes ukrainiennes mettent aussi en exergue leur nationalisme, en particulier le Régiment Azov, connu pour ses nombreuses dérives et exactions depuis 2014, notamment dans le Donbass. Cela est totalement vrai, mais hormis pour ce dernier cas très problématique, il ne faudrait pas mettre ces deux types de nationalismes sur le même plan en temps de guerre, *et uniquement en temps de guerre* : l'un est agressif, extrêmement révisionniste et irrédentiste, l'autre peut être tout autant vindicatif, mais se porte à vrai dire en force défensive et patriotique qui fait tenir le pays et une bonne partie de ses habitants depuis un an. En temps de paix, tout nationalisme est à combattre vertement, en cas d'agression unilatérale et de guerre en découlant, les choses sont, pour le dire cyniquement mais lucidement, différentes.

Les peuples européens, et en particulier les militants fédéralistes, doivent ainsi, coûte que coûte, combattre dans une véritable confrontation d'opinions les expressions de ce nationalisme d'essence irrédentiste. La lutte contre ces expressions est en effet le ciment du militantisme fédéraliste en Europe. C'est aussi comme cela que la reconstruction pourra être moins douloureuse et davantage portée vers l'avenir.

### Robert Muller: Crossing Frontiers for Reconciliation

**Rene Wadlow**

President Association of World Citizens

The time has come for the implementation of a spiritual vision of the world's affairs.  
The entire planet must elevate itself into the spiritual, cosmic throbbing of the universe...  
I dream that all governments will join together to manage this beautiful Earth  
and its precious humanity in Peace, Justice, and Happiness

Robert Muller (1923-2010)

Robert Muller, whose birth anniversary we mark on 11 March, was the former Assistant Secretary-General for Economic and Social Service of the United Nations, and, after his retirement, he served as Honorary President of the Association of World Citizens. He was brought up in Alsace-Lorraine still marked by the results of the First World War. As a young man, he joined the French Resistance movement during the Second World War when Alsace-Lorraine had been re-annexed by Germany. At the end of the War, he earned a Doctorate in Law and Economics at the University of Strasbourg. Strasbourg was to become the city symbolic of French-German reconciliation and is today home of the European Parliament.

Determined to work for peace having seen the destructive impact of war, he joined the United Nations Secretariat in 1948 where he worked primarily on economic and social issues. For many years, he was the Secretary of the United Nations Economic and Social Council. His work with ECOSOC brought him into close contact with NGOs whose work he always encouraged

In 1970, he joined the cabinet of the then Secretary-General U Thant, who was Secretary-General from 1961 to 1971. U Thant had a deep impact on the thinking of Robert Muller. U Thant's inner motivations were inspired by a holistic philosophy drawn from his understanding of Buddhism, by an intensive personal discipline and by a sense of compassion for humans. U Thant had been promoted to his UN post by the military leaders of Burma who feared that had he stayed in the country, he would have opposed their repressive measures and economic incompetence. Although U Thant was reserved in expressing his spiritual views in public speeches, he was much more willing to discuss ideas and values with his inner circle of colleagues. U Thant held that "the trouble of our times is that scientific and technological progress has been so rapid that moral and spiritual development has not been able to keep up with it."

Muller agreed with U Thant's analysis. As Muller was a good public speaker, he often expressed these views both in UN meetings and in addresses to NGOs and other public meetings. Muller became increasingly interested in the views of the French Jesuit philosopher Pierre Teilhard de Chardin who had lived his last years of his life in New York City. For Teilhard, as he wrote in Phenomenon of Man "No longer will man be able to see himself unrelated to mankind neither will he be able to see mankind unrelated to life, nor life unrelated to the universe."

Muller saw the UN as a prime instrument for developing a sense of humanity as all members of one human family and for relating humans to the broader community of life and Nature. As Muller wrote "We are entering one of the most fascinating and challenging areas of human evolution. In order to win this new battle for civilization, we must be able to rely upon a vastly increased number of people with a world view. We need world managers and servers in many fields."

I had the pleasure of knowing Robert Muller well as he was often in Geneva for his UN economic and social work and, at that time, had a home in France near Geneva, where he did much of his writing. Muller was also deeply influenced by the thinking of another Alsatian, Albert Schweitzer who had also spent most of his life outside France. I had known Albert Schweitzer when I was working for the Ministry of Education of Gabon in the early 1960s. Both Schweitzer and I, influenced by Norman Cousins, had been active against A-Bomb tests in the atmosphere, and so I had been welcomed for discussions at the hospital in Lambaste. For Muller, Schweitzer with his philosophy of reverence for life and the need for a spiritual – cultural renewal was a fellow world citizen and a model of linking thought and action. For Muller, the UN was the bridge that helped to cross frontiers and hopefully to develop reconciliation through a common vision of needs and potential for action.

### Baudrà. Ce que nous prend la guerre et ce qu'elle ne peut pas nous enlever

Lucio Levi, *Baudrà. Che cosa ci toglie la guerra e che cosa non può togliere*, Guida Editori, Naples, collection « Lente d'ingradimento », 247 p., € 15

Présentation du livre de Lucio Levi au Cercle des lecteurs de Turin, 23 janvier 2023

Grazia Borgna Levi

Vice présidente du Centro Einstein di Studi Internazionali de Turin, responsable du MFE Piémont et ancienne coordonatrice de la campagne de l'ICE « New Deal 4 Europe »

Traduction de Gabriele Casano (JEF Piémont)

Le 23 janvier, en fin d'après-midi, le Circolo dei Lettori de Turin a accueilli la présentation du livre *Baudrà. Che cosa ci toglie la guerra e che cosa non può togliere*, écrit par Lucio Levi et publié par Guida Editori. Lucio Levi, ancien président du Mouvement fédéraliste européen (MFE) est rédacteur en chef de la revue *The Federalist Debate*. L'événement a eu lieu quelques jours avant le 27 janvier, date de la libération d'Auschwitz et de la journée du souvenir. Ont participé à la discussion Alessandro Cavalli, professeur honoraire de sociologie, Université de Pavie ; Mario Calvo Platero, chroniqueur au quotidien *La Repubblica* ; Antonio Padoa Schioppa, juriste et historien des universités de Pavie et de Milan ; Ileana Orsini, Institut Martinetti de Caluso, promotrice de la vidéo on line : <https://youtu.be/2tt8q7U9xM4> ; et Giampiero Bordino, président du Centre Einstein pour les Études Internationales (CESI), promoteur du débat et animateur de la réunion.

L'événement a débuté par la citation qui conclut l'œuvre de Lucio Levi : « La recherche de la paix a été mon inséparable compagnon de voyage pour toute ma vie ». Fédéraliste, né à Turin en 1938, date de la promulgation des tristement célèbres lois raciales, issu d'une famille juive, Lucio Levi a commencé son autobiographie en 2015, lorsqu'on lui a demandé de commenter la guerre dont il avait été témoin dans sa petite enfance. Il a donc commencé à compiler quelques pages de notes qui, au fil du temps, se sont transformées en un livre à part entière, dont la genèse est motivée par le besoin de témoigner. L'auteur construit le thème principal autour de son enfance, passée pendant la Seconde Guerre mondiale en « exil » avec sa famille dans les Langhe<sup>63</sup> à Baudrà, un village peu connu de la région de Cuneo qui donne son titre au texte.

Le premier intervenant a été Mario Calvo Platero, qui a connu personnellement la famille Levi. Né à Tripoli en 1954, Platero a fui avec ses parents, alors qu'il était encore enfant, sa ville natale, les juifs ayant été expulsés par Kadhafi dès son arrivée au pouvoir, pour se rendre au Piémont où la famille Levi les a

accueillis dans le logement situé en dessous du leur. Platero considère que le livre est émouvant et littéraire, et qu'il doit être lu dans les écoles, où la persécution raciale est souvent méconnue et parfois contestée. Il serait très utile pour les enfants d'aujourd'hui de lire *Baudrà*, non seulement pour les références littéraires aux classiques (Lucio Levi cite Virgile, par exemple), mais aussi pour les analogies avec la situation que vit l'Ukraine depuis un an. « Il ne s'agit pas seulement d'un récit personnel, mais d'une expérience universelle. Le livre retrouve la tradition orale et le dévouement des paysans à leur travail et à leurs valeurs. On pense souvent que la langue paysanne est plus pauvre que la langue des villes, mais ce n'est pas le cas, car elle doit faire face à la longue expérience du monde paysan », a-t-il ajouté.

Alessandro Cavalli a ensuite pris la parole, déclarant que *Baudrà* est un livre à lire et non à raconter : « Il parle de la vie, d'une adolescence, d'une enfance passée dans les Langhe, dans un milieu agricole et à une époque de forts changements sociaux. La mienne et celle de Lucio Levi – a-t-il poursuivi – sont la dernière génération qui ait des souvenirs de la guerre et qui l'ait vécue protégée par la présence de leurs parents. En fait, l'œuvre est fortement mémorielle, basée sur les souvenirs de Lucio Levi le concernant personnellement, Baudrà, sa famille, la guerre et les personnes qui l'entouraient au quotidien. Mais quelle est la valeur des souvenirs ? ». Cavalli précise que tous les souvenirs sont sélectionnés, sélectifs, car l'esprit ne peut pas tout retrouver, donc ce dont nous nous souvenons est simplement ce que nous n'avons pas oublié, et nous nous rappelons ce dont nous avons besoin pour comprendre le présent et l'avenir. Les souvenirs de Lucio Levi prennent une valeur universelle.

Antonio Padoa Schioppa, lui aussi descendant d'une famille d'origine juive, raison pour laquelle il a dû fuir sa ville et se réfugier dans un petit village de la campagne de Ligurie, prend alors la parole. Il souligne la présence de plusieurs niveaux du récit : le premier est la narration des sept premières années de la vie de Lucio Levi, une enfance assez heureuse passée parmi les paysans et les granges dans un contexte rural où tout le monde, à cette période historique, y est né ou s'y est réfugié pour échapper aux persécutions raciales ; le second niveau, en revanche, se concentre sur la famille et sur le fait que tous les habitants du village savaient qu'ils appartenaient à la religion juive mais que personne ne le mentionnait. « Dans le livre, il y a des réflexions qui ne peuvent pas être faites avant l'âge de sept ans, mais qui ont mûri de la sagesse d'une vie » - a ajouté Padoa Schioppa – « Lucio s'est toujours consacré à l'identité d'une Union européenne unie pour la paix mondiale, mais seule l'horreur de la guerre pouvait en faire une solution concrète. Il a consacré sa vie à une noble cause ; en fait, ce que nous trouvons dans *Baudrà* est précisément le récit de ces années passées ».

Enfin, Mme. Ileana Orsini, de l'Institut d'enseignement supérieur Martinetti de Caluso, a pris la parole pour illustrer la longue, intense et affectueuse collaboration que les étudiants de son établissement ont entretenue avec Lucio Levi et qui a abouti à la réalisation de la vidéo « *Baudrà, piccola Sion* ». L'enseignante a souligné l'importance de travailler sur le thème de la Shoah de manière intense et récurrente tout au long de la scolarité, afin qu'il puisse s'ancre profondément dans l'esprit et l'âme des élèves.

<sup>63</sup> Langhe, région du nord de l'Italie, au Piémont, de petits villages et collines (Ndlr).

Lucio Levi a conclu les travaux en illustrant le sens de son œuvre : attirer l'attention des citoyens, et en particulier des jeunes, sur l'horreur de la guerre, l'insuffisance du témoignage et la nécessité d'un engagement personnel pour empêcher le retour à l'horreur du nationalisme. Il a indiqué que le fédéralisme est la formule politique qui permet de résoudre les conflits internationaux par le droit et non par la violence ; et la guerre : *le mal absolu*.

Au cours du débat qui a suivi, ont participé Roberto Palea, ancien président du Centre d'études sur le fédéralisme ; Nicholas Serli, étudiant en master de coopération internationale à l'Université et stagiaire au CESI ; Sergio Pistone, historien et président du Mouvement fédéraliste européen de Turin ; Filippo Isaia, élève de huitième année à l'Istituto Meucci de Turin et Anna Maria Giffuni, directrice de la bibliothèque de Caluso.

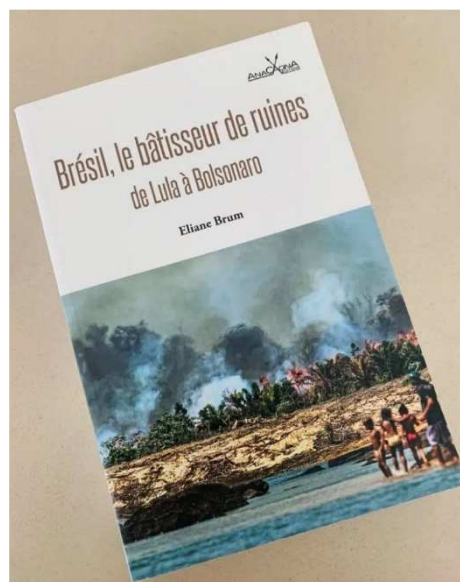
---

## **Eliane Brum, *Brésil, le bâtisseur de ruines de Lula à Bolsonaro***

---

**Eliane Brum, *Brésil, le bâtisseur de ruines de Lula à Bolsonaro*, Paris, Les éditions Anacoona, la littérature brésilienne, 2019, 308 p., ISBN : 978-2-490297-15-3, € 19**  
**www.anacoona.fr**

**Recension de Jean-Marc Ferrero**



Eliane Brum est une journaliste récompensée par plus de 40 prix de journalisme au Brésil et à l'international. Dans cet essai, elle nous propose, pour la période de 2000 à 2020, une analyse des thèmes indispensables pour comprendre le Brésil actuel et

expliquant les changements déterminants survenus dans ce pays, de la première élection de Lula au gouvernement d'extrême droite de Bolsonaro.

L'auteur évoque les thèmes de la montée de l'évangélisme, du racisme structurel, de la violence qui frappe les plus pauvres, de la destruction de l'Amazonie...

La première élection de Lula, seul ouvrier brésilien à être devenu président, avait été saluée par la communauté internationale. Elle avait permis de réduire « la pauvreté sans

*toucher aux revenus des plus riches, sans redistribuer les richesses et sans menacer les privilèges de classe ».*

C'est durant ses mandatures que le nombre de personnes ayant les moyens de manger trois fois par jour a augmenté, et que la classe moyenne (55% de la population) a pu s'équiper en appareils électroniques et électroménagers.

Mais, inversement, le prix à payer pour cette politique, qui avait tenu en même temps à préserver les riches, a été très élevé : « *le prix nature* » a détruit une partie de l'Amazonie pour produire plus de soja, de bovins, pour extraire plus de minerais à destination de la Chine...

Les deux mandats de Lula, puis celui de Dilma Rousseff (avant sa destitution très rapide après sa réélection), ont vu également la construction de trois centrales hydroélectriques en Amazonie (décidées par la dictature militaire) dont l'impact, là encore, a été dévastateur, en particulier pour l'environnement et les peuples de la forêt. En 2011, l'évêque Krautler, proche de ces populations, pourra dire que « *On se souviendra de Lula et de Dilma comme de ceux qui ont assassiné l'Amazonie* ».

Cependant, Eliane Brum, malgré ses critiques persistantes envers les gouvernements de Lula et Dilma Rousseff, a tenu à sortir de sa réserve de journaliste et à soutenir le candidat du Parti des Travailleurs à la présidentielle de 2018, au vu des sondages où « *un personnage tel que Jair Bolsonaro* » caracolait en tête. Elle considérait en effet que le bolsonarisme représentait un danger pour la démocratie et la civilisation brésiliennes.

Bolsonaro a été élu parce que Lula avait été déclaré inéligible par le juge Moro, qui en avait fait une affaire personnelle ! « *Arrêter quelqu'un de cette manière pour l'interroger et produire ce type d'image s'apparente à du lynchage* ». Ce même juge Moro deviendra ministre de la justice sous la présidence de Bolsonaro ! Le dégoût de beaucoup de brésiliens contre le jeu malsain des politiques et le fait que Lula et le PT n'étaient pas non plus des saints, a facilité la victoire de l'extrême-droite.

Bolsonaro avait été ovationné, lors des manifestations pour la destitution de Dilma Rousseff, sous les cris de « *Mythe, Mythe, Mythe* » ; il était alors député fédéral, « *simple bouffon grotesque de l'extrême droite, connu pour sa haine des gays et sa passion pour les armes* ».

Eliane Blum développe dans plusieurs chapitres, *la haine de Bolsonaro à l'égard des femmes qui osent quitter la place qui leur est destinée*, n'a-t-il pas dit que « *après 4 garçons, j'ai eu un coup de mou et j'ai eu une fille* » !

« *Comme il l'avait promis, Bolsonaro a encore plus ouvert l'Amazonie à une exploitation prédatrice. Pour cela, il a affaibli la réglementation... et proposé des projets de lois qui légalisent de véritables crimes environnementaux* ».

C'est sur les conseils de son fils que Bolsonaro a nommé Hamilton Mourão, un général de réserve, comme vice-président. Cela a été le retour des militaires au pouvoir, un partisan d'une ligne dure pour se faire respecter des casernes ! Eliane Blum soulève aussi le fait que les propos les plus polémiques, les plus misogynes, les plus racistes plaisent aux jeunes, car ils sont peut-être exagérés, mais qu'ils sont sincères !... Bolsonaro est « *politiquement incorrect* », ce qui pour ces jeunes est un compliment.

En postface Eliane Blum s'adresse aux Européens et en particulier aux « *Français au lourd passé colonialiste* », et déclare que « *Bolsonaro n'est ni le problème exclusif des Brésiliens, ni un produit exclusif des Brésiliens...* ».



---

## Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger

---

Robert Belot, *Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger. Henri Frenay au Centre d'études germaniques de Strasbourg (1937-1938)*, Presse fédéraliste, collection « Minorités nationales », 2022, € 15.

Irena Tautil Gac

Polonaise, fille de mineur résistant FTP dans le Pas-de-Calais, mon attention a été attirée par l'intérêt porté par Henri Frenay à la Haute-Silésie où bon nombre de mineurs polonais sont repartis pour reconstruire la Pologne détruite par la guerre. Les noms de Katowice, Bytom, Chorzów me sont familiers car c'est là que sont partis les mineurs revenus dans leur patrie après avoir combattu dans la résistance en France. Ils y ont retrouvé les mineurs silésiens polonais dont le particularisme est resté vivant malgré les partages et occupations étrangères de leurs terres. La résistance des Polonais en France n'a fait que continuer la résistance polonaise au cours de l'histoire et dont l'hymne polonais est une expression : « *La Pologne n'a pas disparu tant que nous vivons* ».

Henri Frenay a porté son étude sur la minorité allemande en Haute-Silésie entre les deux guerres, après que le traité de Versailles ait signé la fin des empires russe (dès 1917), autrichien et prussien et la renaissance des nations opprimées par ces empires. Les territoires polonais occupés pendant un siècle et demi ont subi une germanisation à l'Ouest et une russification à l'Est, avec une colonisation forcée et donc le déplacement des populations. La reconstitution des États indépendants a été très complexe et a dû tenir compte de la présence de nombreuses minorités dans chaque pays. Les plus importantes ont été les minorités allemandes (11 à 12 millions), conséquence de la politique de Frédéric II, puis de Bismarck dont le mot d'ordre était « *Peupler, incorporer, germaniser* ». La fin de l'empire prussien a provoqué une importante diaspora allemande qui est devenue un instrument efficace de la politique extérieure de l'Allemagne. En soutenant ses minorités à l'étranger, celle-ci a pu exercer une pression sur un grand nombre d'États et encourager la création de formations nazies hors de son territoire.

Dans son mémoire (repris dans l'ouvrage de R. Belot) Henri Frenay souligne la complexité politique et sociale induite par le traité du 28 juin 1919 dit « *Traité des minorités* » qui devait garantir les droits des Allemands citoyens polonais, notamment en matière de liberté religieuse et d'enseignement en langue allemande. La minorité allemande était l'objet d'une attention vigilante de la République de Weimar, puis du IIIe Reich et de l'hostilité des Polonais ; d'autant plus que l'Allemagne conservait un siège à la SDN, ce qui avait été refusé à la Pologne. La situation s'est dégradée à partir de 1934 quand le maréchal Pilsudski abolit unilatéralement le « *traité des minorités* ».

Avec une grande clairvoyance, le jeune capitaine aborde la connaissance du monde germanique dont il mesure à la fois l'humiliation de la défaite et le désir de revanche qui va naître progressivement. C'est dans le Centre d'études germaniques de Strasbourg que Henri Frenay a pu étudier pendant un an (1937-1938) les fondements idéologiques de l'Allemagne

nazie. À ses yeux, « *le conflit n'était pas l'opposition classique de nation à nation mais une guerre où se trouvaient opposées d'une part la civilisation occidentale, méprisée et ouvertement combattue par Hitler, et d'autre part la Weltanschauung (conception du monde) nazie* ». Bien entendu, il ne s'agissait pas pour Henri Frenay de faire la guerre au peuple allemand qu'il avait rencontré avec son amie Berty Albrecht, militante antinazie, et les bannis d'Hitler antinazis réfugiés en France. C'est l'idéologie démoniaque qu'il fallait combattre.

Après le combat résistant pour défaire le nazisme, il poursuivra un deuxième objectif : « *Faire l'Europe sur des bases nouvelles pour que la paix et la liberté des peuples et des minorités deviennent inéluctables et durables*. » Paroles tellement justes qui, hélas, sont mises à mal depuis un an par un Poutine nostalgique de l'empire russe qui envahit et massacre l'Ukraine au nom de la défense des minorités russes. À quand une Europe fédérale protectrice des peuples ?

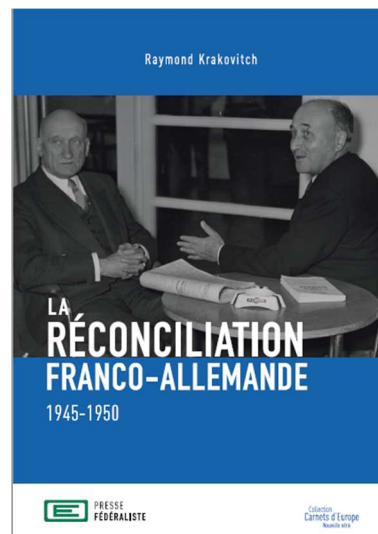
---

## La réconciliation franco-allemande, 1945 – 1950

---

Raymond Krakovitch, *La Réconciliation franco-allemande, 1945-1950*, Lyon, Presse fédéraliste, 2022, 74 p., 10 €.

Michel Herland



À l'heure où le tandem franco-allemand connaît quelques grincements, ce petit livre qui raconte l'accouchement de cette relation si particulière entre deux anciens ennemis vient à temps. Celle-ci, en effet était loin, à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, d'aller de soi pour tous les responsables politiques français (puisque tel est l'angle d'attaque choisi par

l'auteur).

Après des préambules qui rappellent brièvement l'état de la question pendant et immédiatement après la guerre, le livre s'organise en trois chapitres passant en revue les principales forces politiques de l'époque, soit de Gaulle et ses troupes (15 pages), le MRP (15 pages) et enfin les « socialistes » (5 pages). La brièveté du dernier chapitre s'explique par son titre : « *Les socialistes européens sans pouvoir* » ; il envisage à la fois l'attitude des communistes, qui ne varient pas d'un iota dans leur attitude de rejet de toute réconciliation, et celle, hésitante, des socialistes puisque, s'ils sont d'emblée hostiles à tout démembrement de l'Allemagne, ils se montreront divisés à l'égard de la future CECA.

Le MRP (Mouvement Républicain Populaire), quant à lui, virera du tout au tout. D'abord favorable à « l'ablation » de l'Allemagne, qui consisterait principalement à la priver de ses richesses économiques (quelles qu'en soient les modalités

précises) à titre de réparations et afin de l'empêcher de préparer une nouvelle guerre, la nomination de Robert Schuman au Quai d'Orsay à l'été 1948 se traduira *volens nolens*, car sous la pression des États-Unis, par la reconnaissance de la République fédérale englobant les trois zones occupées par les Alliés occidentaux. Et le 9 mai de l'année suivante (date qui deviendra fondatrice de l'Union Européenne) Schuman prononcera le discours annonçant le projet de CECA imaginé par Jean Monnet.

Le chapitre de loin le plus intéressant est celui consacré à de Gaulle, tant celui-ci a pu défendre des positions opposées et souvent paradoxales pour quelqu'un qui reste connu comme le défenseur de la souveraineté nationale. En octobre 1945, alors au pouvoir, il affirme : « la sécurité de la France exige que certaines régions occidentales du Reich soient définitivement soustraites à la souveraineté allemande ». En février 1947, désormais dans l'opposition, il répète que la France devait tenir bon sur « la séparation économique de la Ruhr et le rattachement de la rive gauche du Rhin ». En octobre 1948, il prévoit la naissance d'une « fédération de l'Allemagne occidentale qui rentrera dans l'Union européenne ». Le mois suivant, il défend l'idée d'une « armée européenne qui serait essentiellement une armée franco-allemande » ! Quand on se souvient que les gaullistes alliés aux communistes feront capoter le projet de Communauté européenne de défense, on voit l'ampleur du revirement ! Au début 1949, il proclame « qu'il faut faire l'Europe avec pour base un accord entre Français et Allemands » et, à la fin de cette année, il propose un référendum dans tous les pays intéressés pour décider de la création d'une *confédération*. Au mois de mars, il parlait même d'une *fédération*... Raymond Krakovitch a déniché en outre dans les archives de l'Institut Charles de Gaulle une motion présentée lors d'une session du Rassemblement du Peuple Français (le RPF, parti gaulliste) au mois de septembre, toujours de 1949, prévoyant face au péril croissant venant de l'URSS que les États européens mettent « en commun leur défense, leur organisation économique, leur monnaie... ».

Évidemment, de Gaulle n'envisageait qu'une Europe « française » : « L'Europe ne se fera pas si la France n'en prend pas la tête, j'entends une France debout et sans lisière ». Faut-il préciser ici qu'une telle conception était incompatible avec la réalité d'une confédération, *a fortiori* d'une fédération et le vote de la CED montrera quelle était véritablement la position gaullienne (et gaulliste).

Le premier chapitre apporte pour sa part des informations intéressantes sur l'état de l'opinion publique française à la fin de la guerre. En octobre 1944 76% des sondés étaient favorables au démembrement de l'Allemagne et, deux mois plus tard, 91% répondaient oui à la question « l'industrie allemande devra-t-elle être placée sous le contrôle allié après la guerre ? ».

En résumé, ce petit livre clairement rédigé s'avère une contribution bien utile et bien à propos à l'histoire politique de la France dans les années d'après-guerre.

---

## Sauvons les langues régionales !

---

Michel Feltin-Palas, *Sauvons les langues régionales !*, Paris, HélioPoles, 2022, 208 p., 17 €.

Michel Herland

Voici un ouvrage qui mettra du baume au cœur de tous les partisans des langues régionales, tant l'auteur est ancré dans la conviction qu'il est encore temps de les sauver, comme l'indique son titre. Et non seulement que c'est possible mais que c'est souhaitable pour une raison essentielle : les langues font partie au premier chef du patrimoine immatériel de l'humanité puisque c'est d'abord grâce à leur langage complexe que s'expriment les différentes cultures. Les deux sont inextricablement liés. Même si certaines espèces animales ont la possibilité de s'exprimer par des sons, cela reste trop rudimentaire pour qu'on distingue chez elles des « cultures ». Une langue qui meurt, c'est en même temps toute une manière de considérer le monde qui disparaît.

Pour sauver une langue en train de mourir, il n'y a que deux remèdes bien identifiés par l'auteur, faire de cette langue une langue officielle concurrente à la langue nationale et l'enseigner dès le plus jeune âge dans des établissements « immersifs ». Dès lors que la première condition est remplie les locuteurs de la langue régionale pourront l'utiliser plus facilement dans la vie courante, en particulier pour toutes les démarches administratives. Quant à la deuxième condition – enseigner la plupart des matières dans la langue régionale – elle seule permet l'apprentissage précoce de la langue régionale par des enfants dont les parents ne la parlent pas ou plus.

M. Feltin-Palas rappelle que, même dans un pays à la tradition centralisatrice comme la France, les « patois » ont résisté longtemps. On estime à 10% environ la proportion des francophones dans l'ensemble du territoire actuel de la France en 1539, l'année de l'édit de Villers-Cotterêts qui passe comme celui ayant imposé l'usage du français pour « tous les arrêts et autres procédures ». L'auteur rappelle cependant que cet édit était destiné en réalité à substituer au latin le « langage maternel françois », c'est-à-dire la langue vernaculaire de chaque région afin « qu'il n'y ait lieu à en demander l'interprétation ». La proportion serait passée à seulement 20% à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle selon un rapport de l'abbé Grégoire (1794) qui s'inquiétait de la faiblesse de ce nombre. M. Feltin-Palas rapporte les mesures souvent brutales employées jusqu'il y a peu par les instituteurs de la République pour faire entrer de force le français dans la tête des jeunes élèves.

On relève dans ce livre quelques formules un peu douteuses. Les langues sont-elles vraiment égales d'un point de vue linguistique comme cela est écrit p. 108 ? En l'absence de toute précision sur ce que l'auteur entend par « point de vue linguistique », on est en droit de s'insurger. Il est bien connu en effet, comme rappelé plus haut, et pour ne citer qu'un exemple, que suivant les concepts à traduire en mots, les vocabulaires peuvent être riches ou pauvres et diffèrent beaucoup d'une langue à l'autre, chacune traduisant une vision du monde différente : les inuits ont trente mots pour désigner la neige ! L'auteur signale d'ailleurs lui-même que le gascon possède un temps ignoré du français, le futur passé.

Il y a les langues régionales et il y a les langues allogènes. Selon l'auteur, l'arabe est la deuxième langue la plus parlée en France. Faut-il encourager la création d'écoles immersives en arabe dans les « cités », comme il le préconise, là où la population

d'origine arabe est concentrée, sachant qu'il existe pour cette dernière un vrai problème d'intégration à la société française ? Enfin, M. Feltin-Palas affirme à plusieurs reprises que l'enseignement immersif a largement prouvé son efficacité. À cet égard, si l'auteur évoque bien la possibilité que l'influence du milieu ou de la famille puisse jouer (ce n'est pas n'importe qui qui décide, dans la France d'aujourd'hui, d'inscrire ses enfants dans une école immersive), il ne s'y attarde pas.

---

## Troubadours : Bertran de Born, Bernard de Ventadour, Peire Vidal

---

*Haut et fort – Chansons de Bertran de Born,*  
présentation et traduction de Jean-Pierre Thuillat.  
Édition bilingue occitan-français, Gardonne, Fédérop,  
2018, 208 p. 15 €.

*Fou d'amour – Chansons de Bernard de Ventadour,*  
présentation et traduction de Luc de Goustine. Édition  
bilingue occitan-français, Gardonne, Fédérop, 2016, 214  
p. 16 €.

*Le Loup amoureux – Peire Vidal,* présentation et  
traduction de Francis Combes. Édition bilingue  
occitan-français, Gardonne, Fédérop, 2014, 136 p. 14 €.

Michel Herland

Dans la même collection que l'« Arnaut Daniel »<sup>64</sup>, il serait dommage de passer sous silence les ouvrages consacrés à trois autres troubadours dont la renommée – en tout cas pour les deux premiers – s'est transmise jusqu'à nous. La présentation des ouvrages de la collection est toujours la même : sous une couverture blanche à rabats ornée d'une enluminure sont présentés les poèmes les plus célèbres ou les plus caractéristiques de chaque troubadour, accompagnés de leur traduction en français par l'auteur de l'introduction.

### Bertran de Born

À tout seigneur tout honneur, commençons donc par Bertran de Born (~1140 ~1210), authentique noble périgourdin en son château de Hautefort. Comme le rappelle Jean-Pierre Thuillat dans les notices qui accompagnent les poèmes, il perdit ses droits sur son domaine au profit de Constantin, son frère cadet, pour s'être joint à une révolte des seigneurs locaux contre Richard (Cœur de Lion) (fils d'Henri II Plantagenet et d'Aliénor d'Aquitaine). D'où la rancœur de Bertran contre son frère :

Que s'ai fraire, german, ni quart,  
Part li l'ou e la mealha  
E s'el pois vol la mia part,  
Ieu l'en giet de comunalha.

(Que si j'ai un frère, germain ou second, / Je partage avec lui l'œuf et la maille / Mais si, en plus, il veut ma part, / Je l'exclus de la communauté.)

Le château lui fut rendu par le roi Henri II mais il le perdit à nouveau lorsqu'il fut assiégé et pris par Richard. Jusqu'à ce que

le roi tranche à nouveau en faveur de Bertran contre Constantin en vertu du droit d'aînesse.

Bertran de Born raconte ces péripéties et plus généralement l'histoire troublée de son temps dans des poèmes appelés *sirventès*. Les chansons d'amour ne prennent en effet que peu de place dans son œuvre, même si l'on conserve de lui deux poèmes à la gloire de la duchesse Mathilde de Saxe et de Bavière – d'où le *senshal* (surnom) « La Saisa », la Saxonne, qu'il lui donnait – fille aînée d'Aliénor d'Aquitaine. À noter que l'on connaît également la musique qui accompagnait ces deux *cansos*.

*E de solatz mi semblet Catalana*  
*E d'acullbir de Fanjau*

(Pour la conversation je l'ai crue Catalane / Et par son accueil de Fanjeaux)

Bertran de Born écrivait des poèmes « unisonans » – dont les rimes se répètent d'une cobla (strophe) à l'autre – souvent alternant comme ci-dessus décasyllabes et heptasyllabes, à rimes croisées. Ou à rimes embrassées comme dans la *canso* (chanson) qui conclut le recueil, *Quan mi perpens ni m'albire* (Quand je pense et considère).

*No m'agra jag paor mortz,*  
*Mas a sel en soi grazire*  
*Qui per nostra mortz ausire*  
*Denber esser en crotz mortz.*

(La mort ne me fait plus peur, / Mais j'en suis reconnaissant / À qui pour tuer notre mort / Daigna mourir sur la croix.)

Bertran termina sa vie dans l'abbaye cistercienne de Dalon, proche de son château.

### Bernard de Ventadour

Contrairement à Bertran de Born, Bernard de Ventadour (Bernartz de Ventador, ~1125 ~1200), est le poète par excellence de l'amour, *fin'amor* et même *fol amor*. Il naquit au château de Ventadour, probablement enfant bâtard du vicomte Ebles II, lui-même troubadour et même chef d'une école de *trobar* (voir ci-dessous). Bernard tomba amoureux de l'épouse d'Elbes III, fils du précédent, et ses tentatives furent si bien couronnées de succès qu'il finit par être chassé du château.

*Domna, si no\*us vezon mei olb,*  
*be sapchatz que mos cors vos ve ;*  
*e no\*us dolbartz plus qu'eu me dolb,*  
*qu'eu sai c'om vos destrenh per me.*  
*Mas, si\*l gelos vos bat de for,*  
*gardatz qu'el no vos bat' al cor.*

(Dame, si ne vous voient mes yeux / sachez bien que mon cœur vous voit / et n'en souffrez pas plus que j'en souffre / car je sais qu'on vous contraint pour moi. / Mais si le jaloux vous bat au dehors / gardez-vous qu'il vous batte le cœur.)

---

64 Michel Herland, Deux recensions sur des  
« Cansos » d'Arnaut Daniel et La croisade albigeoise », *Pour le*

*Fédéralisme-Fédéchoses*, n° 194, septembre 2022, p. 54-55.



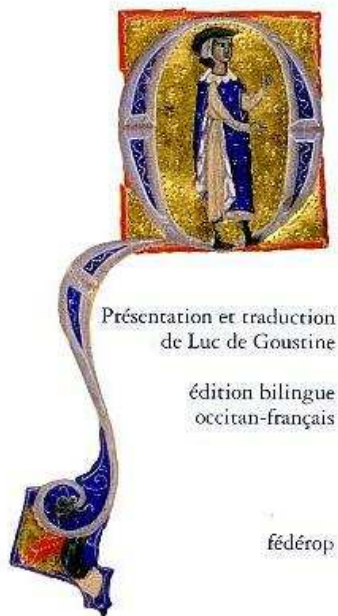
Ainsi existait-il parfois des entorses à l'amour courtois... Après avoir quitté Ventadour, Bernard rejoignit la cour d'Aliénor d'Aquitaine dont le mariage avec le roi de France Louis VII venait d'être rompu et sur le point d'épouser Henri II, bientôt roi d'Angleterre. Parce qu'elle avait soutenu un complot de ses trois fils (dont Richard) contre leur père Henri II, ce dernier l'emprisonna en Angleterre et Bernard se replia alors chez le comte Raimond (Raimon) V de Toulouse. Et, s'il faut en croire la légende, il aurait rejoint Bertran de Born dans le monastère de Dalon pour y achever lui aussi sa vie. Ce n'est pas attesté, tout comme l'on remet parfois en cause désormais l'existence d'une véritable « cour d'amour » autour d'Alienor.

Bernard de Ventadour est considéré comme le plus lyrique de tous les troubadours. Il chante la nature en même temps que l'amour. En témoignent les titres de plusieurs cansos – *Can par la flors josta \*l vert folh* (Quand paraît la fleur dans le vert feuillage), *Pel doutz chan quel rossinbols fai* (Par le doux chant que le rossignol fait), etc. Sa poésie est savante et raffinée, utilisant toute la palette des constructions possibles. *Pois preyatx me, senhor*, (Si m'en priez, seigneurs) est à *coblas doblas* (les rimes changent toutes les deux strophes). La construction de *Tant ai mo cor ple de joia* (Tant j'ai mon cœur plein de joie) est particulièrement complexe avec, pour chaque *cobla* de douze vers, deux rimes en « a » (« oia » et « ura » dans la première *cobla*) ou « aire » plus une rime en « or », la deuxième rime de chaque *cobla* devenant la première rime de la *cobla* suivante et le mot *amor* terminant rituellement le neuvième vers de chaque *cobla* !

## FOU D'AMOUR

### Chansons de Bernard de Ventadour

Littérature occitane "Troubadours"



Ce qui n'empêche pas une expression toute simple et charmante comme dans ces quatre vers de *Lo gens tems de Pascor* (Le joli temps de Pâques) évoquant une coquette.

Can vei vostras faissos  
e\*I bels olhs amoros,

be\*m meravill de vos  
com etz de mal respos.

(Quand je vois vos façons / et vos yeux amoureux, / je m'émerveille que vous / répondiez si méchamment.)

Dans le même poème, Bernard vante le « corps blanc [de son aimée] tout pareil à la neige de Noël » :

*cors blanc tot atretal  
com la neus a Nadal.*

A noter que le poème enchaîne huit *coblas* de huit vers monorimes deux par deux, soit successivement la rime « or » (deux *coblas*) suivie des rimes « an », « al » et « os ».

### Peire Vidal

Pour finir, Peire Vidal (~1150 ~1210), fils d'un *pelissier* (fourreur) toulousain, un aventurier s'il faut en croire la *vida* particulièrement longue et détaillée reproduite au début du recueil. Une *vida* est le récit d'une vie, par un auteur souvent anonyme, comme ici. Il en ressort que Peire Vidal n'a pas toujours courtoisé les dames avec la « courtoisie » nécessaire et qu'il dut à plusieurs reprises prendre la fuite afin d'échapper à la vindicte d'un mari jaloux. On raconte par ailleurs qu'il aurait épousé à Chypre une Grecque se prétendant de la dynastie régnant à Constantinople ! Quant au titre du recueil, *Le Loup amoureux*, il fait référence à sa passion pour la châtelaine de Pennautier qu'il surnommait *la Lobba* (la louve). On explique à ce propos qu'il se serait attifé d'une peau de loup pour attirer l'attention de la dame et se serait fait chasser par des bergers...

Il ne pêchait en tout cas pas par excès de modestie comme en témoignent les vers suivants :

*Ajostar e lassar  
Sai tan gen mot et so,  
Que del car ric trobar  
No\*m ven hom al talo.*

(Ajuster et lacer / Les mots et les sons si bien je sais / Que dans le cher et riche « trobar » / Nul homme ne m'arrive au talon.)

*Trobar* vient du bas-latin *tropare*, composer des vers, qui donnera trouver (et trouvère !) en langue d'oïl. Le *trobar* c'est donc l'art du troubadour qui consiste à « inventer », à « trouver » des vers et à composer de la musique, puisque les *cansos* étaient comme le nom l'indique chantées.

C'est dans ce même poème, *Ajostar e lassar*, que Peire Vidal narre l'incident qui l'obligera à quitter précipitamment Marseille.

*Si aigui qu'un mati  
Intrei dins sa maizo  
E\*lh baizei a lairo  
La boca e.l mento.*

(Si, pourtant un matin / J'entrai dedans sa chambre / et lui baisai à la dérobée / La bouche et le menton.)

Avec la « morale » bien peu morale qui suit :



*E qui\*l ver en despo,  
Totz hom deu percasser son be,  
Ans que mals senbers lo malme.*

(Mais il est vrai que tout homme / Doit chercher à prendre son bien / avant que son seigneur le malmène.)

Sa vantardise ne concernait pas que l'art de tourner des vers et de séduire les dames. Bien que roturier, il se présente comme un fier guerrier prompt à terrasser qui s'en prendrait à lui.

*Per ver sabran cal son li colp qu'en fier :  
Que s'avian cors de fer et d'acier  
No lur valra una pluma de pau.*

(En vérité ils sauront de quels coups je frappe : / Que leur corps soit de fer ou d'acier / Il ne leur vaudra pas plus qu'une plume de paon.)

Peire Vidal ne cultivait pas des constructions aussi complexes que certains de ses contemporains. On le considère comme un poète du *trobar leu*, le *trobar* clair ou léger. Ses poèmes

comparativement faciles n'obéissent pas moins à des contraintes redoutables. Ainsi, le poème en l'honneur de la « Louve », *De chantar m'era laissatz* (De chanter je m'étais lassé) qui contient cet agréable quatrain :

Et am mais bosc e boisso  
No fauc palaitz ni maizo  
Et ab joi li er mos treus  
Entre gel et vent e neus.

(J'aime bien mieux bois et buissons / Que ne fais de palais ni maison, / Et joyeusement j'irai vers elle / Parmi le gel, le vent, la neige.)<sup>65</sup>

Ce poème comporte six *coblas* unisonans de huit vers où les rimes s'enchaînent dans l'ordre suivant atz / or / or / atz / o / o / eus / eus, plus deux « tornades » (envois) de quatre vers reprenant les quatre rimes conclusives des coblas, soit o / o / eus / eus. Qui pourrait faire aujourd'hui sinon mieux, aussi bien sans tomber dans le charabia ?

---

65 De Du Bellay, trois siècles et demi plus tard : « Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux, / Que des palais romains le front audacieux » dans *Les Regrets* (1558). Encore plus proche par le sens quoique plus éloigné dans le temps, de La Fontaine : « J'ai

quelquefois aimé ! Je n'aurais pas alors / Contre le Louvre et ses trésors, / Contre le firmament et sa voûte céleste, / Changé les bois, changé les lieux » (*Les Animaux malades de la peste*).

### Rencontres et projets fédéralistes - Les rendez-vous de l'UEF France

L'Union des fédéralistes européens propose régulièrement des rendez-vous. Voici ceux du printemps 2023, vous y êtes bienvenus !

#### ***12 avril, 10 mai, 14 juin... Les jours fixes, tout le deuxième mercredi de chaque mois !***

Un échange hybride (toujours en visioconférence et souvent en présentiel à Lyon ou Paris) et ouvert à toutes et tous ! En général de 19h à 21h, une thématique nouvelle est à chaque fois débattue : défense européenne, convergences entre féminisme et fédéralisme, défis environnementaux appelant à une démocratie mondiale...

Renseignements sur : [www.uef.fr/922](http://www.uef.fr/922)

#### ***Les 8 et 9 mai, rendez-vous de l'UEF Europe et du Groupe Spinelli à Strasbourg !***

La Conférence sur l'avenir de l'Europe a été un moment démocratique clé qui a impliqué les citoyens et citoyennes dans une réflexion sur l'avenir de l'Union européenne. Leurs voix doivent être entendues. Retrouvons-nous à Strasbourg ces 8 et 9 mai pour le rappeler et en débattre !

Renseignements bientôt sur : [www.federalists.eu](http://www.federalists.eu)

#### ***Du vendredi 26 au dimanche 28 mai, deuxième Université de printemps de l'UEF France !***

L'UEF France se retrouve à Lyon et échangera sur le comment et le pourquoi du renforcement de l'unité européenne et mondiale. Défis climatiques, guerre en Ukraine et autres catastrophes illustrent les limites d'un système international reposant sur la souveraineté absolue ou théorique des Etats Nations. Au programme donc trois jours de diagnostic, de réflexion et de solutions sur les enjeux mondiaux.

Ce weekend des 27-28 mai à Lyon accueillera également l'Assemblée générale de Presse fédéraliste !

Renseignements sur : [www.uef.fr](http://www.uef.fr)

#### ***Retrouvez les interviews des membres du Conseil scientifique en ligne !***

Le Conseil scientifique de l'UEF France regroupe des experts dans différents domaines. Son rôle est de proposer son expertise et son éclairage, afin d'aider à la formulation d'orientations stratégiques fédéralistes.

Plusieurs interviews de ses membres ont été menées par nos bénévoles. Retrouvez déjà celles d'Alexandre Melnik, Gaëlle Marti et bientôt celles de Sophie Heine, Robert Belot, Arvind Ashta, Yann Moulrier Boutang, Thomas Guenole, Celine Spector, Christine Bertrand et Olivier Costa !

Renseignements sur le Conseil scientifique : [www.uef.fr/1018](http://www.uef.fr/1018)

Interviews ainsi que plusieurs rediffusions de webinaires : [www.youtube.com/@Ueffr/videos](https://www.youtube.com/@Ueffr/videos)

Entre chaque rendez-vous, l'UEF France continue de discuter et développer ses projets. Pour cela, l'association a notamment un canal de discussion ouvert à tous ses adhérents et adhérentes. Vous souhaitez le rejoindre ? Renseignements sur [www.uef.fr/1048](http://www.uef.fr/1048)

Et tant qu'à faire : (ré)adhérons : [www.uef.fr/adherer](http://www.uef.fr/adherer) !



# Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

## Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française. *Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

## Ils et elles ont contribué à ce numéro

**Arvind Ashta**, Professor Burgundy School of Business, Dijon ; **Robert Belot**, historien, chaire Jean Monnet, Université de Saint Étienne ; **Jean-François Billion**, v-p UEF-France et président Presse fédéraliste ; **Giampiero Bordino**, président Centre Einstein d'études internationales - CESI, Turin ; **Thomas Boucart**, ex co-rédacteur chef du *Taurillon* ; **Thomas Buttin**, ex rédacteur du *Taurillon* ; **Gabriele Casano**, Phd University of Genoa ; **Grazia Borgna Levi**, v-p CESI Turin ; **Arthur Colin**, membre de Sauvons l'Europe ; **Jean-François Drevet**, ex fonctionnaire européen ; **Xavier Dupret**, économiste, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles ; **Jean-Marc Ferrero**, ex-président de Jangadeiro, aide à l'enfance du Nordeste ; **Pietro Emili**, directeur Maison du peuple d'Europe, Bruxelles ; **Mariasofia Falcone**, Phd University of Modena and Reggio Emilia, ed. *Eurobull* ; **Chloé Fabre**, v-p UEF France, bureau Presse fédéraliste ; **Jean-Guy Giraud**, ex président UEF France ; **Michel Herland**, professeur honoraire des universités d'Aix en Provence et des Antilles Guyane ; **Pierre Jouvenat**, membre UEF et CA Presse fédéraliste ; **Lucio Levi**, professeur honoraire de sciences politiques Université de Turin, éd. *The Federalist Debate* ; **Alain Malégarie**, ancien Directeur de l'Institut de l'euro ; **Wilfried Loth**, historien et professeur honoraire à l'université de Duisburg-Essen ; **Hervé Moritz**, président du Mouvement européen France ; **Alain Réguillon**, membre du Bureau de Presse fédéraliste ; **Jean-Claude Sebag**, avocat ; **Audrey Soria**, universitaire ; **Nally Tsekova**, membre JEF Bulgarie et ex-éditrice de *The New Federalist* ; Mme. **Madeleine Toulemon** ; **René Wadlow**, Président Association of World Citizens.

## S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi – 69007 - Lyon - France – [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## Pour le fédéralisme – Fédéchoses

**Directeur de la publication :** Jean-François Richard - **Rédacteur en chef :** Jean-François Billion

**Comité de rédaction :** Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

**Édition et mise en page :** Chloé Fabre - **Attachée de presse :** Sandra Fernandes

**Responsable site [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu) :** Valéry-Xavier Lentz